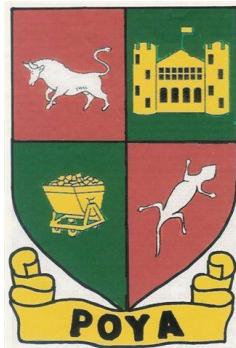


PLAN D'URBANISME DIRECTEUR DE LA COMMUNE DE POYA (Nékö)



I - RAPPORT DE PRESENTATION (PS)

APPROUVE LE XX/XX/XX PAR LA DELIBERATION N° XX-XXXX/APS



SOMMAIRE

I. Préambule.....	3
I.1 Pourquoi élaborer un PUD à Poya ?.....	3
I.2 Le cadre juridique du PUD	4
I.3 La méthodologie utilisée.....	5
II. Présentation du territoire	7
II.1 Retour sur l'histoire de Poya.....	7
II.2 La situation géographique.....	10
III. Analyse foncière de la commune de Poya.....	12
III.1 La répartition du foncier sur la commune de Poya.....	12
IV. Etat des lieux du patrimoine environnemental et urbain et analyse des risques.....	23
IV.1 Le patrimoine environnemental	23
IV.2 Un patrimoine urbain et culturel	40
IV.3 L'analyse des risques naturels	42
V. Analyse socio-économique du territoire	51
V.1 Les caractéristiques démographiques	51
V.2 L'emploi.....	55
V.3 L'habitat	57
V.4 Les activités économiques	62
VI. Equipements	80
VI.1 Les équipements administratifs et publics	80
VI.2 Les équipements scolaires	83
VII. Réseaux.....	87
VII.1 Le réseau viaire	87
VII.2 Les transports en commun	89
VII.3 La distribution d'énergie électrique.....	90
VII.4 L'adduction en eau potable	91
VII.5 L'assainissement et les déchets	93
VII.6 Le réseau de télécommunications	94
VIII. Organisation du territoire – une commune dispersée	97
VIII.1 Le village de Poya et sa périphérie.....	97
VIII.2 Népou un centre autonome.....	100
VIII.3 Les zones d'habitat en terres coutumières : 6 tribus, un district	104
VIII.4 Poya Sud.....	108
IX. Tableau récapitulatif et définition des enjeux.....	110
IX.1 Les zones d'aménagement du territoire communal.....	110

IX.2	Les enjeux.....	111
X.	Projet de territoire.....	114
X.1	Finalité.....	114
X.2	Les objectifs communaux.....	114
XI.	Traduction réglementaire	118
XI.1	Le zonage et le règlement.....	118
XII.	Table des cartes.....	122
XIII.	Table des tableaux.....	123
XIV.	Table des graphiques	123
XV.	Table des photographies.....	124
XVI.	Lexique	125

I. PREAMBULE

I.1 POURQUOI ELABORER UN PUD A POYA ?

▪ Mettre en valeur et préparer l'avenir de la commune

La commune de Poya qui se situe à un peu plus de deux heures de route de la capitale est un village d'exception.

En effet, c'est la seule commune du pays à être partagée administrativement entre les deux provinces Nord et Sud et deux aires coutumières (Ajiè-Aroh et Païci-Cemuhi). La commune bénéficie d'un important patrimoine naturel et culturel avec la baie de Nékoror, zone tampon marine de la Zone Côtier Ouest inscrite au patrimoine mondial de l'Humanité, les Grottes d'Adio ainsi que de nombreux pétroglyphes.

Historiquement, commune d'élevage et d'activité minière, la commune de Poya est dotée d'opportunités intéressantes de développement grâce à son positionnement sur la RT1. Elle bénéficie de sa proximité directe de deux pôles de développement, la ville de Bourail au Sud (en développement économique et avec la création du pôle touristique de Gouaro Deva) et le pôle VKP (Voh, Koné, Pouembout) au nord (développement économique lié notamment aux activités industrielles et minières).

D'où l'intérêt d'élaborer un PUD, outil prospectif afin de définir les enjeux de la commune et sa stratégie de développement.

Cependant, la planification complexe d'une commune divisée entre les deux provinces, la répartition inégale de la population entre les différents pôles majeurs d'habitats que sont le village de Poya, le quartier de Népoui, la tribu Gohapin et une zone d'habitat éclaté au sud de la commune, l'émergence économique et sociale de Poya face aux grands blocs de croissance de la zone VKP au Nord et Bourail au Sud, sont autant d'enjeux à prendre en considération dans la dynamique du développement de la commune de Poya.

La commune de Poya doit être à même de pouvoir répondre à l'évolution importante de sa population face à ces différents enjeux et leurs effets en terme de retombées économiques, d'emplois, de besoins en logements, de gestion du foncier, tout en préservant le capital de départ de la commune et ses spécificités.

L'intégration des tribus dans le processus de développement, de par leur nombre et l'importance de leur population, est également une donnée particulièrement importante à Poya bien que le PUD ne s'appliquera pas directement sur les terres coutumières.

C'est dans ce contexte d'étude, que les forces vives du territoire communal ont jugé nécessaire d'élaborer le premier PUD de la commune de Poya. En effet, c'est du fait de sa volonté de maîtriser son développement futur, de mettre en valeur son potentiel économique et touristique, de renforcer son caractère naturel et de garantir un meilleur cadre de vie à ses habitants, que la commune de Poya a lancé son premier Plan d'Urbanisme Directeur.

▪ Les objectifs du PUD

Le plan d'urbanisme directeur de Poya vise à définir les orientations d'aménagement et d'urbanisme pour une stratégie globale sur l'ensemble du territoire communal qui doivent s'inscrire dans une démarche de développement durable. Ainsi, les objectifs visés concernent notamment les thématiques suivantes:

- **l'habitat :** il s'agira dans ce domaine de prendre les moyens du maintien de l'évolution démographique et de la mixité sociale.
- **l'aménagement et l'espace :** L'objectif est de réduire les effets de coupure des infrastructures, limiter l'étalement urbain, recadrer les zones d'habitat hors agglomération et renforcer le rôle des zones agricoles de la commune.
- **l'environnement :** Le PUD devra permettre d'identifier, préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et historique, d'améliorer et préserver l'environnement et le cadre de vie de

la commune ainsi que de mettre en place les moyens d'intégration dans le paysage et l'environnement des zones d'extension du village.

- **Les déplacements :** Il s'agira d'améliorer la circulation automobile, le stationnement et les circulations douces (piéton, cycle).
- **le développement économique :** Le PUD abordera cette thématique en prévoyant l'accueil de nouvelles activités en utilisant les potentialités du site, en structurant les activités économiques, en développant les zones de services à la population et d'équipements de proximité, en favorisant le développement du tourisme sur la frange littorale et au niveau des massifs tels que le Mont Maoya, et enfin en développant l'activité agricole qui aura une part importante dans le cadre de l'élaboration du PUD.
- **la politique sociale :** Il s'agira essentiellement de l'étude de l'implantation d'équipements publics.

I.2 LE CADRE JURIDIQUE DU PUD

I.2.1 L'aménagement du territoire et l'urbanisme en Nouvelle Calédonie

Le droit commun et donc les réglementations en matière d'urbanisme s'applique uniquement sur terres privées et publiques et non sur les terres coutumières.

Les compétences en matière d'urbanisme sont réparties entre les collectivités de la manière suivante :

- La Nouvelle-Calédonie : principes directeurs du droit de l'urbanisme et cadastre à travers le code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie.
- Les provinces : modalités d'application du droit de l'urbanisme à travers des délibérations fixant les règles et procédures en matière d'urbanisme et d'aménagement.
- Les communes : l'urbanisme opérationnel s'il existe un PUD approuvé, via celui-ci.

I.2.2 Le contenu légal du plan d'urbanisme directeur

▪ Les références réglementaires:

- Le code de l'urbanisme (loi du pays n°2015-1 du 13 février 2015) et délibération de la commission permanente n° 12/CP du 18 mars 2015.

Dans le cas de Poya :

- La délibération n°74 des 10 et 11 mars 1959 (jusqu'au rendu public du PUD)
- La délibération n°2008-55/APN du 22 février 2008 (jusqu'au rendu public du PUD)

Poya se trouve dans une situation un peu particulière du fait que son PUD a été mis en révision avant l'approbation de la loi du pays de 2015. Cela implique deux choses. D'une part, elle a dans l'obligation de rendre public son projet de PUD avant le 22 février 2017. Et d'autre part, la procédure pour le rendu public est encore régie par les anciennes délibérations (délibération n°74 des 10 et 11 mars 1959 pour la province Sud et délibération n°2008-55/APN du 22 février 2008 pour la province Nord)

« Article 3 de la loi du pays n°2015-1 du 13 février 2015 : « I - Les plans d'urbanisme directeurs mis en élaboration ou en révision avant la publication de la présente loi du pays sont arrêtés et rendus publics dans le délai de deux ans à compter de cette publication selon la procédure prévue par la délibération n°74 des 10 et 11 mars 1959 relative aux plans d'urbanisme en province Sud ou la délibération n°2008-55/APN du 22 février 2008.

Les plans d'urbanisme directeurs mentionnés à l'alinéa précédent sont approuvés selon la procédure prévue au chapitre II - du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie. »

▪ Le contenu du PUD de Poya :

Il est composé de documents opposables :

- Le présent rapport de présentation comprenant le diagnostic et le projet de territoire, expose de manière synthétique les règles édictées par le règlement,
- Le règlement,
- Les annexes,
- Les documents graphiques associés.

I.3 LA METHODOLOGIE UTILISEE

Ce rapport de présentation constitue un diagnostic dont le but est de présenter un état des lieux complet de la commune de Poya. Il permettra de dégager les caractéristiques principales du territoire communal, ses forces, ses faiblesses et les enjeux principaux pour un développement optimisé de la commune, ainsi que de connaître de façon la plus exhaustive possible les facteurs présents et influant sur le devenir de celle-ci dans différentes thématiques qui touchent au développement territorial global.

Ce diagnostic a été réalisé d'après des données collectées auprès des institutions, des instituts de recherches, des divers acteurs concernés par la vie communale de Poya, et a été régulièrement alimenté par des visites de terrain sur la commune.

Ainsi, seront regroupées et croisées des données concernant :

- **Les éléments humains et sociaux** : La population et ses caractéristiques sont des éléments indispensables pour la connaissance de la commune. En effet, la typographie de la population, son histoire, la mixité entre les diverses populations sont des données clés pour la connaissance d'une commune.
- **L'occupation actuelle du sol** : Une étude foncière basée sur les documents cadastraux, les données de l'ADRAF et des visites sur le terrain, permettent de mettre en valeur la capacité et les conditions d'aménagement des divers terrains.
- **Les éléments naturels** : La géologie, les aléas et les risques naturels sont autant de facteurs prédominants dans l'identité d'une commune.
- **Les éléments économiques** : Les activités économiques créent l'identité de la commune. Les connaître permet de contrebalancer les écarts de développement et/ou de renforcer les pôles prédominants. En effet, il s'agit d'assurer un développement économique durable en diversifiant les types d'activités.
- **Les équipements et les projets en cours** : Un recensement des équipements présents et absents sur la commune permet d'analyser le potentiel d'aménagement des différentes zones. De plus, il s'agit de savoir si la réponse donnée par la commune aux demandes des usagers est satisfaisante ou bien si elle doit et peut être améliorée.
- **La capacité de financement de la commune** : Ce dernier volet est indispensable pour permettre un développement cohérent et maîtrisé de la commune.

Ainsi, avant de pouvoir réaliser une réglementation et un zonage cohérents d'une commune, il est nécessaire de bien en maîtriser les caractéristiques. L'analyse de ces données fournit un état des lieux précis de la commune, mettant en évidence atouts, dysfonctionnements et caractéristiques des espaces.

Dans une deuxième phase, il s'agit alors de donner une vocation aux différentes occupations du sol ainsi que de définir les orientations et programmations de développement pour la commune. Cela en s'appuyant sur des prévisions de développement économique, démographique et sociale, en accord avec les évolutions passées et présentes, et notamment l'existence de projets structurants.

Ainsi, après un rappel historique de la commune, nous réaliserons l'état des lieux de la commune, les projections d'évolution sur la période 2013-2020, pour enfin réaliser un zonage cohérent, viable et durable sur la totalité de la commune.

CE QU'IL FAUT RETENIR...

PREAMBULES

- Les **objectifs du PUD** sont de permettre d'élaborer une stratégie de développement harmonieux sur la commune, en prenant en compte ses particularités, sur les questions de développement de l'**habitat**, de l'**aménagement de l'espace**, de l'**environnement**, des **déplacements** et du **développement économique et social de la commune**.
- L'élaboration du PUD, en **phase de transition** entre l'ancienne procédure régie par la délibération et la nouvelle procédure régie par la loi du pays instituant le code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie.

II. PRESENTATION DU TERRITOIRE

II.1 RETOUR SUR L'HISTOIRE DE POYA

■ L'arrivée des colons

Poya est une commune de la côte Ouest. Cette dernière a été colonisée beaucoup plus précocement que la côte Est, et de façon plus continue. L'arrivée des premiers colons à Poya remonte à 1869, avec l'arrivée de trois anglais venus faire du commerce. A partir de 1871, d'autres suivront. Il s'agissait de quelques éleveurs, qui grâce au système des permis d'occupation, avaient occupé la plus grande partie de la plaine alluvionnaire.

« Le premier arrivé, en 1871, avait été le Bourdonnais Routier de Granval qui avait obtenu 600 hectares sur la rive gauche de la rivière (Poya) (...). En 1873, s'était établi, le long de la rivière de la Nékliaï, le colon Henri Houdaille (...) En 1876 étaient délimitées les stations Chardar, Français, Escande et Brun dont les superficies variaient entre 500 et 600 hectares. Il s'agissait de grands domaines dont certains allaient s'accroître encore au cours des années suivantes¹ »

A cette date, Poya est un front pionnier qui se déploie depuis Bourail à travers les savanes du Cap. Ces installations privent de leurs terres plusieurs villages kanaks, conduisent à la destruction des cultures mélanésiennes par la divagation du bétail européen et participent aux causes de l'insurrection de 1878 qui touche une grande partie de la côte Ouest, de Boulouparis à Koné (Saussol, 1979).

■ L'insurrection de 1878

Saussol décrit la situation mélanésienne à la veille de l'insurrection de 1878 :

« Deux groupes se trouvaient en présence, les Nékliaï habitant la moyenne vallée de Poya et les Adios du haut bassin. En 1878 les deux groupes étaient en conflit : les Nékliaï étaient les grands perdants de l'intervention européenne qui les avaient privées d'une partie notable de leurs terres, ainsi que les habitants de la Basse Poya».

Les Nékliaï et les Adios étaient opposés par une vieille querelle, selon Saussol :

« Pendant les derniers mois de l'année et en janvier 1879, les expéditions militaires se succèdent (...) Un à un, les villages insurgés sont brûlés, leurs plantations détruites ».

La répression de l'insurrection à Poya entraîne d'importants déplacements de la population dans la région. Les « rebelles » trouvèrent refuge dans les hauts de Koné et à Ponérihouen. Les rebelles capturés furent en partie livrés aux auxiliaires de Canala, Houaïlou et Païta, mais la plus grande partie fut exilée à l'île des Pins ou aux îles Bélep.

Ils ne purent revenir sur la grande terre qu'à partir de 1886, à l'époque où le gouverneur Feillet recherchait de la main d'œuvre pour soutenir la colonisation caféciale. Saussol, précise :

« Les anciens proscrits furent regroupés dans des réserves composites délimitées à proximité relative de leurs anciens habitats, telles que (...) Montfaoué, Nékliaï ou Népou (...) mais tous ne revinrent pas (...) la déportation s'était en effet partout accompagné de la confiscation des terres. »

■ Cantonnement et indigénat

Le dernier quart du XIXe siècle fut l'occasion de la prise de contrôle complète de l'espace rural du centre de la grande terre par les français, par un double mouvement de mise en réserve des Kanak (politique de délimitation et indigénat) et de développement du maillage administratif et des infrastructures. Les opérations de délimitation débutèrent en 1876.

¹Saussol

Cette mise en réserve avait entre autre pour but de laisser des terres disponibles pour la colonisation libre. C'est assez tardivement, comparé au reste de la grande terre, que seront délimitées les réserves de Poya. Elles seront créées au plus forts du « grand cantonnement », à l'époque du gouverneur Feillet. Selon les données du service topographique, trois d'entre elles sont créées au cours de l'année 1900 : Nétéa (730 hectares), Montfaoué (979 hectares), Ouendji (464 hectares).

En 1903, alors que les opérations de cantonnement sont nettement moins nombreuses, sont délimitées : Néklaï-Kradji (190,70 hectares), Gohapin (465 hectares).

La réserve de Népou (105,04 hectares) ne sera délimitée qu'en 1927.

C'est ainsi que s'est noué à Poya comme sur toute la Grande Terre, le problème foncier, dans la dépossession massive, les réserves, et l'interruption des déplacements de groupes et d'individus. Le premier février 1898 est la date de référence de l'existence effective de la commune de Poya avec la transcription du premier acte officiel, en l'occurrence la naissance de Clément Dubois, rédigé au poste de Gendarmerie de Muéo Népoui.

▪ **Seconde vague d'immigration – L'expérience Feillet**

Dans le même temps, Poya est un des centres de colonisation Feillet, créé sous l'impulsion du gouverneur du même nom. Il tente de promouvoir la colonisation libre, et attire de métropole un grand nombre de familles (540) qui viendront planter du café sur les terres récupérées grâce au cantonnement.

Ainsi, attirée par les possibilités agricoles et le potentiel minier de Népoui, une seconde vague de migrants arrive à Poya à partir de 1910.

Les premiers à arriver sont des japonais qui louent des terres à exploiter ou travaillent comme journalier dans des exploitations existantes.

Par la suite, de nombreux indonésiens et vietnamiens arrivent sur la commune pour travailler sous contrat, notamment comme ouvriers agricoles, personnel de maison, ou ouvriers dans les mines de gypse ou de nickel.

▪ **Enjeux fonciers**

Après l'échec de l'expérience Feillet (sols inadaptés au café, aléas climatiques, effondrement des cours mondiaux, élévation du prix de la main d'œuvre...), certains colons se découragent et s'en vont, d'autres se reconvertisSENT notamment dans l'élevage bovin. L'immigration rurale se tarit ainsi et jusqu'en 1945, la propriété rurale évolue selon une dynamique purement locale, la plupart des nouvelles concessions sont attribuées « aux enfants du pays », c'est-à-dire principalement aux enfants de colons.

À partir de 1946, les spoliations foncières sont devenues l'objet d'une contestation croissante. En premier lieu, parce que la reprise de la vitalité démographique Kanake rendait l'espace de cantonnement, calculé au plus juste, insuffisant au maintien de la production vivrière et au développement de nouvelles constructions pour une population croissante. Les extensions de mesures d'agrandissement de réserves se généralisèrent donc au milieu des années 1950, et les locations ventes de terrains domaniaux se développèrent dans les années 1960. Cependant, la propriété européenne continue d'augmenter à Poya/Nékö dans la savane littorale et dans la haute plaine, principalement selon le régime des concessions.

▪ **Troisième vague d'immigration – le Boom du nickel**

Avec le boom du nickel dans les années 50, l'immigration reprend et dès les années 1947, ce sont cette fois des travailleurs issus de Wallis et Futuna qui s'installent dans la commune. En 1960, Poya compte déjà une véritable communauté Wallis qui représente en 2009 environ 1/8 de la population communale.

La commune s'agrandit donc, particulièrement Népoui qui s'agrandit sous l'action de la SLN afin d'accueillir ses employés.

Cet essor se prolongera quelques années avant de régresser et en 1980, l'usine de Népoui fermera ses portes, entraînant une diminution de la population à Poya.

L'usine reprendra ses activités en 1994, grâce à un nouveau procédé d'enrichissement du minerai avec la laverie Bernheim.

▪ **1946 : abolition de l'indigénat et modernisation**

De 1942 à 1946, la présence des forces américaines sur le territoire entraîne une modernisation globale de la Nouvelle-Calédonie, principalement ressentie dans le sud, et qui se poursuivra après la fin de la guerre (électrification, développement du réseau routier, etc.).

A la fin de la seconde guerre mondiale, dans un climat mondial de décolonisation des peuples, l'indigénat est aboli et la résidence libre pour tous est instaurée.

Par la suite, un jeu de balancier s'instaure, entre volonté de rééquilibrage entre les populations de Nouvelle-Calédonie et mainmise de la France et des colons conservateurs.

On assiste ainsi à des avancées en matière égalitaires, comme les premiers élus autochtones en 1952 ou la réforme foncière de 1979, qui a pour double objectif la redistribution de terres au kanak et le développement agricole du territoire, mais de nombreuses inégalités persistent.

▪ **1981 à 1989 : les évènements**

Les tensions accumulées des années précédentes entre indépendantiste Kanaks et conservateurs loyalistes arrivent à leur paroxysme. Dans toute la Calédonie, des troubles éclatent et les années 80 sont le théâtre de nombreux actes de violences, allant jusqu'à l'assassinat de plusieurs personnalités.

A Poya, ces troubles se matérialisent essentiellement par des barrages et contre-barrages routiers et par des dégradations matérielles diverses (incendies, saccages, vols, etc.)

A l'époque, Poya est divisée entre une majorité d'indépendantiste au nord de la commune et une minorité à tendance plutôt conservatrice dans la partie sud.

Ces événements débouchent sur les accords de Matignon en 1988, qui consacrent la création des 3 provinces, avec la particularité à Poya, que la commune se situe à cheval sur les deux provinces, nord et sud. Ce découpage, proviendrait de la séparation idéologique de la commune entre sud plutôt conservateurs et nord à tendance indépendantiste.

▪ **La suite des évènements**

Le retour au calme permet la reprise du développement et de la modernisation de la commune, tant sur des sujets politiques que d'équipements, avec des projets variés comme le programme de redistribution de terres au Kanaks à l'échelle du pays (création de l'ADRAF en 1989) ou la création d'une centrale électrique thermique sur Poya en 1993.

En 1994, l'usine de nickel de Népoui rouvre ses portes et favorise le développement de la commune.

Plus récemment, le développement se poursuit avec des petites zones industrielles qui se développent dans basse Poya, ainsi que des lotissements et des résidences secondaires dans des zones décentrées ce qui crée actuellement des difficultés de distributions de réseaux et de services sur une commune déjà très dispersée.

Les tribus se sont également développées, avec l'accès aux réseaux, la création d'antenne de services dans les tribus ou la microcentrale hydraulique de Gohapin. Des initiatives voient également le jour comme un programme de restauration forestière avec le WWF.

II.2 LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Poya/Nékö, située administrativement en province Nord, possède néanmoins la particularité d'être aussi, avec près d'un tiers de son territoire, partie prenante d'une autre entité administrative qu'est la province Sud.

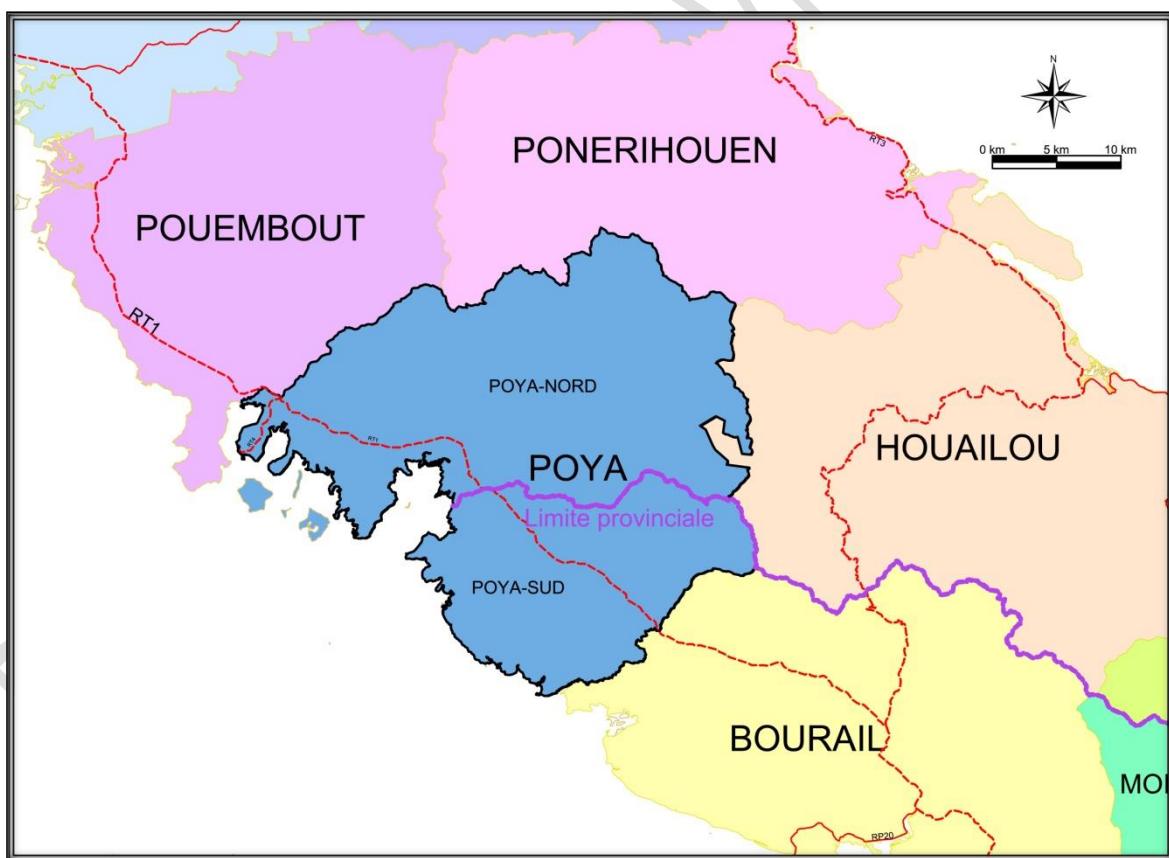
Elle est également divisée entre deux aires coutumières (Ajiè-Aroh et Païci-Cemuhi) et compte 6 tribus: Gohapin et Nétéa (aire Païci-Cemuhi), et Montfaoué, Nekliai-Kradji, Népou et Ouendji (aire Ajiè-Aroh).

Sa superficie totale est importante, avec 84 580 hectares (dont 56 860 ha en province Nord et 27 720 ha en province Sud) et la population y est très dispersée entre différents pôles d'habitats (le village, Népoui, les tribus.)

Traversée par la RT1, Poya est stratégiquement positionnée entre deux pôles de développements économiques importants : Bourail au Sud et La zone VKP (Voh, Koné, Pouembout) au Nord.

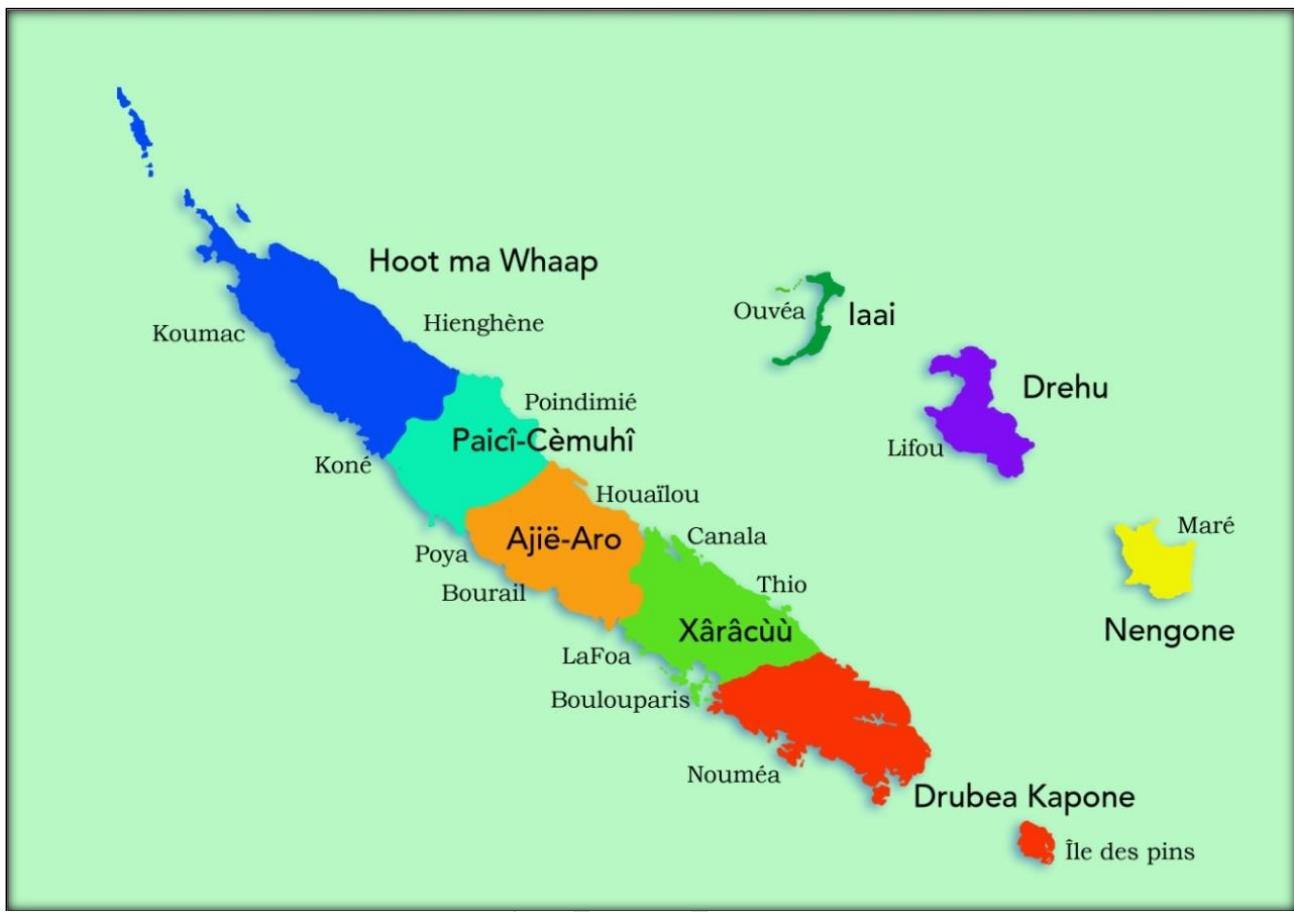
Toutes ses caractéristiques territoriales (population dispersée, grande superficie, localisation entre deux grands pôles,...) expliquent l'intérêt pour la commune d'élaborer un PUD afin de définir une stratégie de développement de la commune.

Carte 1 : Présentation générale de la commune



Source : DITTT, 2006

Carte 2 : Les espaces coutumiers



Source : escientia.wordpress.com

CE QU'IL FAUT RETENIR...

PRESENTATION DU TERRITOIRE

- Une commune historiquement **tournée vers l'exploitation minière et l'agriculture**.
- Une **population mixte** suite aux différentes vagues d'immigrations.
- Une commune séparée entre **deux provinces et deux aires coutumières**.
- Une commune qui a l'avantage d'être placée sur l'axe routier principal : la **RT1**.
- Une commune avec une **superficie importante**.
- Une commune stratégiquement bien positionnée, **proche de Bourail**, pôle de second rang **et de la zone VKP**.
- Une **population dispersée** entre différents pôles d'habitat.

III. ANALYSE FONCIERE DE LA COMMUNE DE POYA

Comme toutes les communes de la Nouvelle-Calédonie, deux régimes de propriété coexistent sur la commune de Poya : le régime de droit commun et le régime de droit coutumier.

Sous le régime de droit commun, les droits et obligations définis par le Code Civil français doivent être appliqués, tandis que sous le régime de droit coutumier, ce sont les droits et obligations définis par les autorités coutumières qui doivent être appliqués. Les terres placées sous le régime du droit coutumier sont reconnues par l'administration à travers notamment l'ordonnance n°82 880 du 15 octobre 1982.

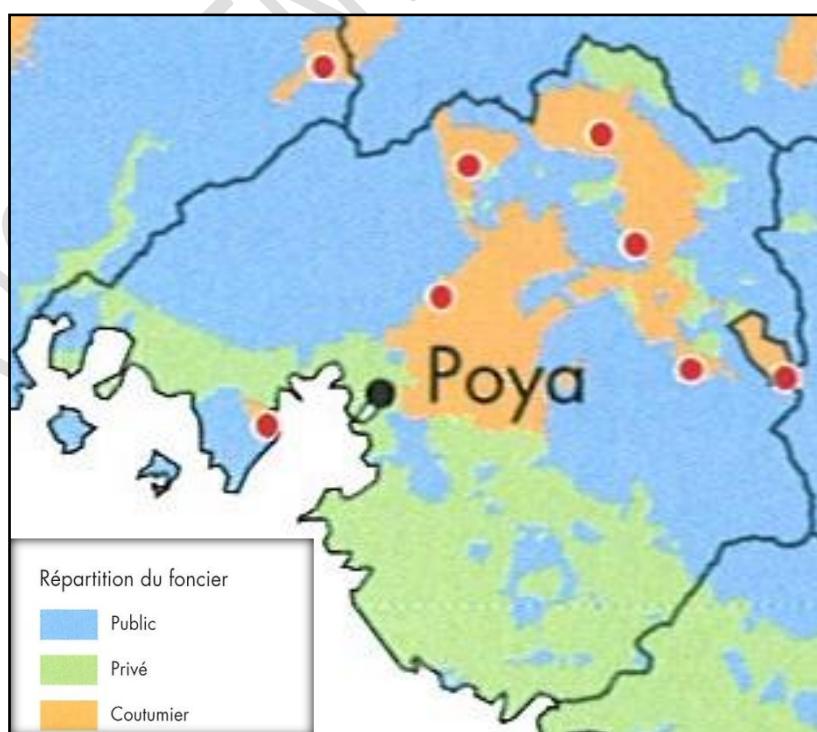
En conséquence de quoi, le règlement du PUD ne s'appliquera pas sur les terres coutumières. Celles-ci sont cependant prises en compte dans le diagnostic, pour une meilleure réflexion globale et l'intégration des terres coutumières dans la réflexion sur le développement territorial de la commune.

III.1 LA REPARTITION DU FONCIER SUR LA COMMUNE DE POYA

En 2014 (DITT), sur les 84 580 hectares de la commune la répartition foncière pour la totalité de la commune se fait comme suit :

- Terres privées relevant du droit commun : environ 24 000 hectares (29%),
- Terres domaniales (Etat, Nouvelle-Calédonie, province Sud, province Nord, Commune) de **droit commun** : environ 44 500 hectares (52.5%),
- Terres ADRAF relevant du droit commun : environ 616 hectares (moins de 1%)
- Terres coutumières comprenant les réserves et leurs agrandissements relevant du droit coutumier environ : 14 500 hectares (17%). Ces terres coutumières sont réparties de façon égale entre réserves autochtones (46%) et terres de GDPL (48%), avec un petit pourcentage de réserves claniques (environ 6%).

Carte 3 : La répartition du foncier sur la commune de Poya



Source : Atlas de la Nouvelle-Calédonie, IRD, 2012

La surface des terres coutumières n'a cessé d'augmenter depuis 1900. A la date de leur création, les réserves de Poya totalisaient 2 934 hectares. En 2012, elles en comptent 6509, ce qui représente une augmentation de plus de 220%. Comme mentionné ci-dessus, l'ensemble des terres coutumières compte pour sa part en 2014 environ 14 500 hectares, soit 17 % du territoire communal.

Tableau 1 : La liste des réserves et leurs superficies associées

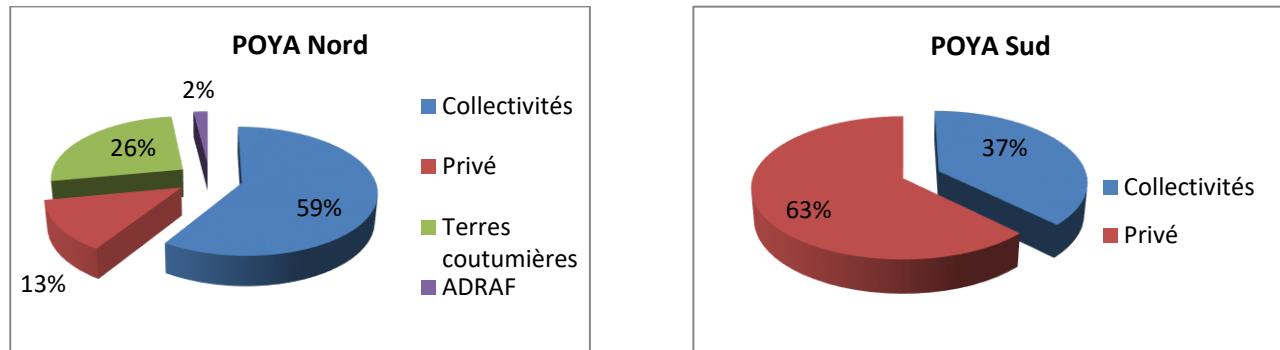
POYA	Tribus	Réserves	Superficies (ha)
	Népou	Népou	177
	Nékbiaï-Kradji	Nékbiaï-Haiwa	657
	Gohapin	Goipin (Gohapin)	2 801
	Nétéa	Nétéa	1 057
	Montfaoué	Montfaoué	1 515
	Ouendji	Ouendji	302
TOTAL			6509

Source : DITTT 2012

III.1.1 Une répartition foncière contrastée entre nord et sud

Les graphiques ci-dessous mettent en évidence la répartition du foncier dans les zones nord et sud de la commune.

Graphiques 1: Comparaison de la répartition foncière entre Poya Nord et Poya Sud



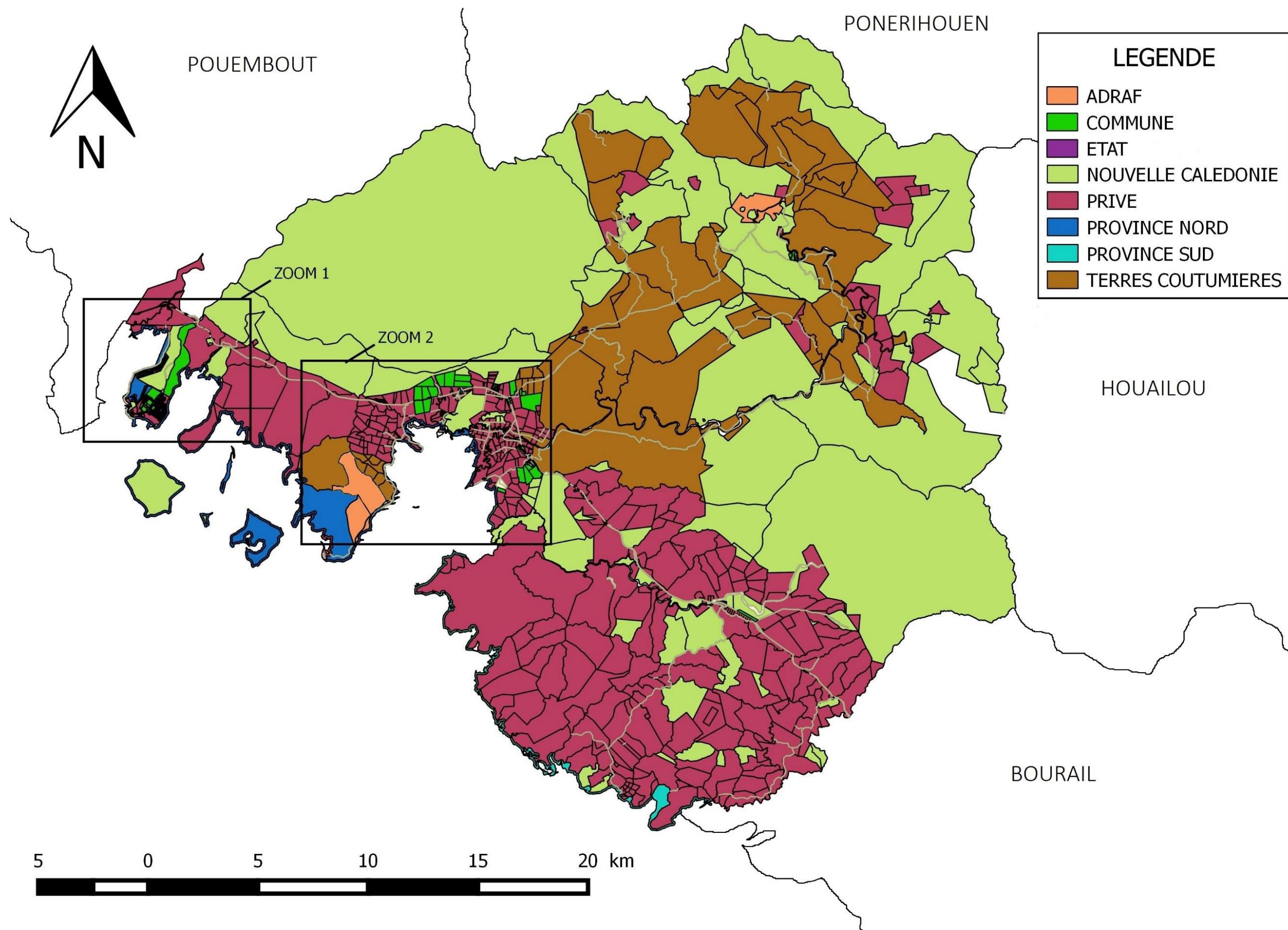
Source : DITTT 2016, ADRAF 2016

Cette comparaison de la répartition foncière entre la partie Nord et Sud démontre les grandes variations au sein de la commune entre les deux provinces. Au nord, on retrouve une grande part de foncier appartenant aux collectivités ainsi que l'ensemble des terres coutumières de la commune. Le privé y est minoritaire. Au sud par contre, le privé est largement majoritaire, avec également une partie de terres appartenant aux collectivités. Ces différences sont issues de l'histoire du territoire, de la localisation des tribus au Nord et des exploitations agricoles composées de grandes propriétés privées dédiées à l'élevage au Sud.

Les cartes ci-dessous montrent également que le foncier privé se concentre principalement à proximité du littoral et dans la plaine. Cependant, une bande de terre sur tout le littoral appartient respectivement aux provinces nord et sud, permettant notamment une meilleure gestion de celui-ci (en termes de conservation par exemple).

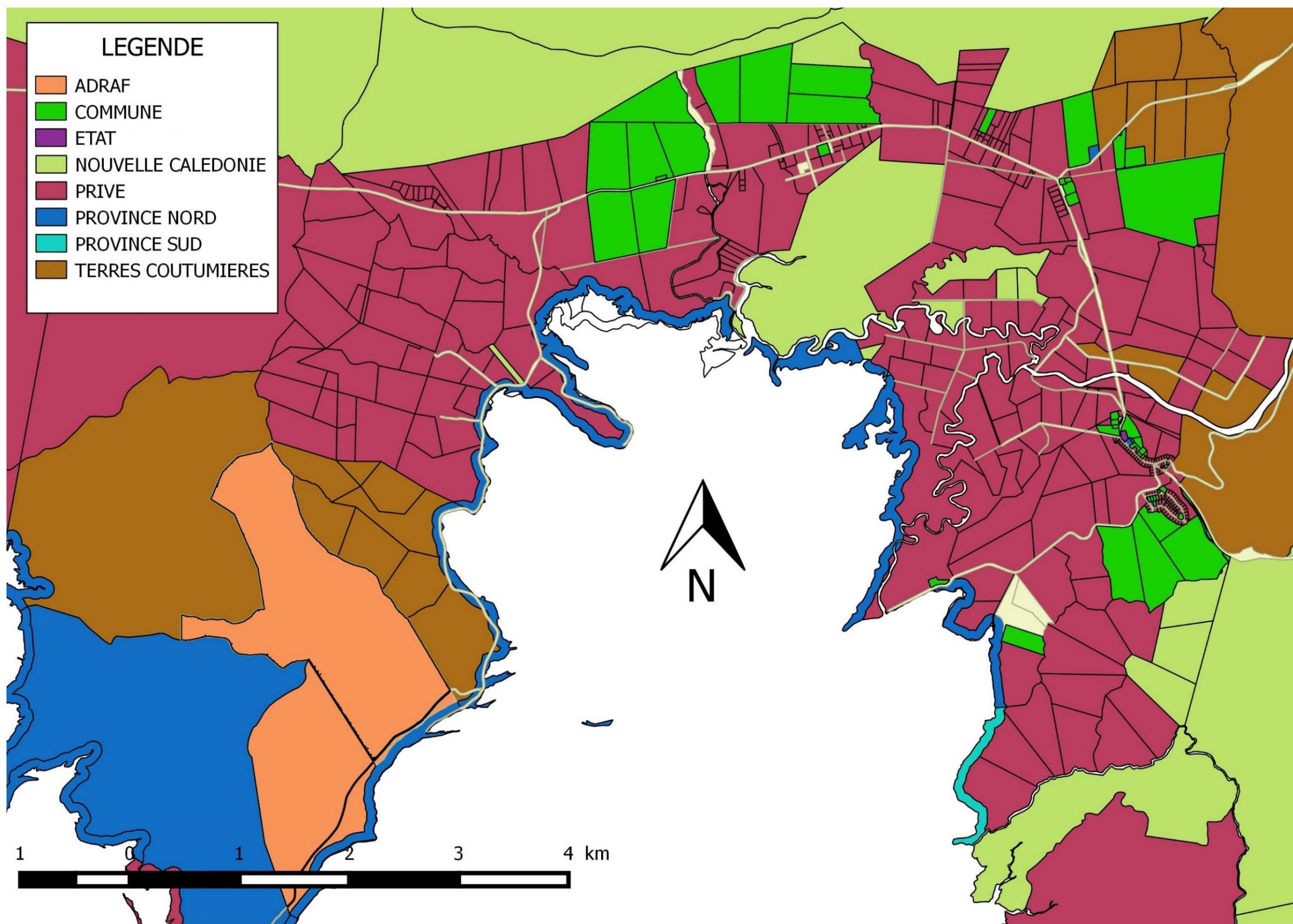
Les terres coutumières et les terres domaniales, dont la majorité appartient à la Nouvelle-Calédonie, sont principalement situées sur les reliefs. On constate cependant un foncier communal appréciable à proximité et dans le centre de Népoui, ainsi qu'autour du village de Poya, ce qui est intéressant pour la commune et lui laisse des opportunités pour développer ces deux pôles. La commune dispose également de foncier entre ces deux pôles à proximité de la RT1, dans une zone qui connaît également une légère urbanisation. La province Nord possède également un foncier important sur la pointe de Népoui et sur la pointe de Népou.

Carte 4 : Le détail de la répartition foncière de la commune de Poya



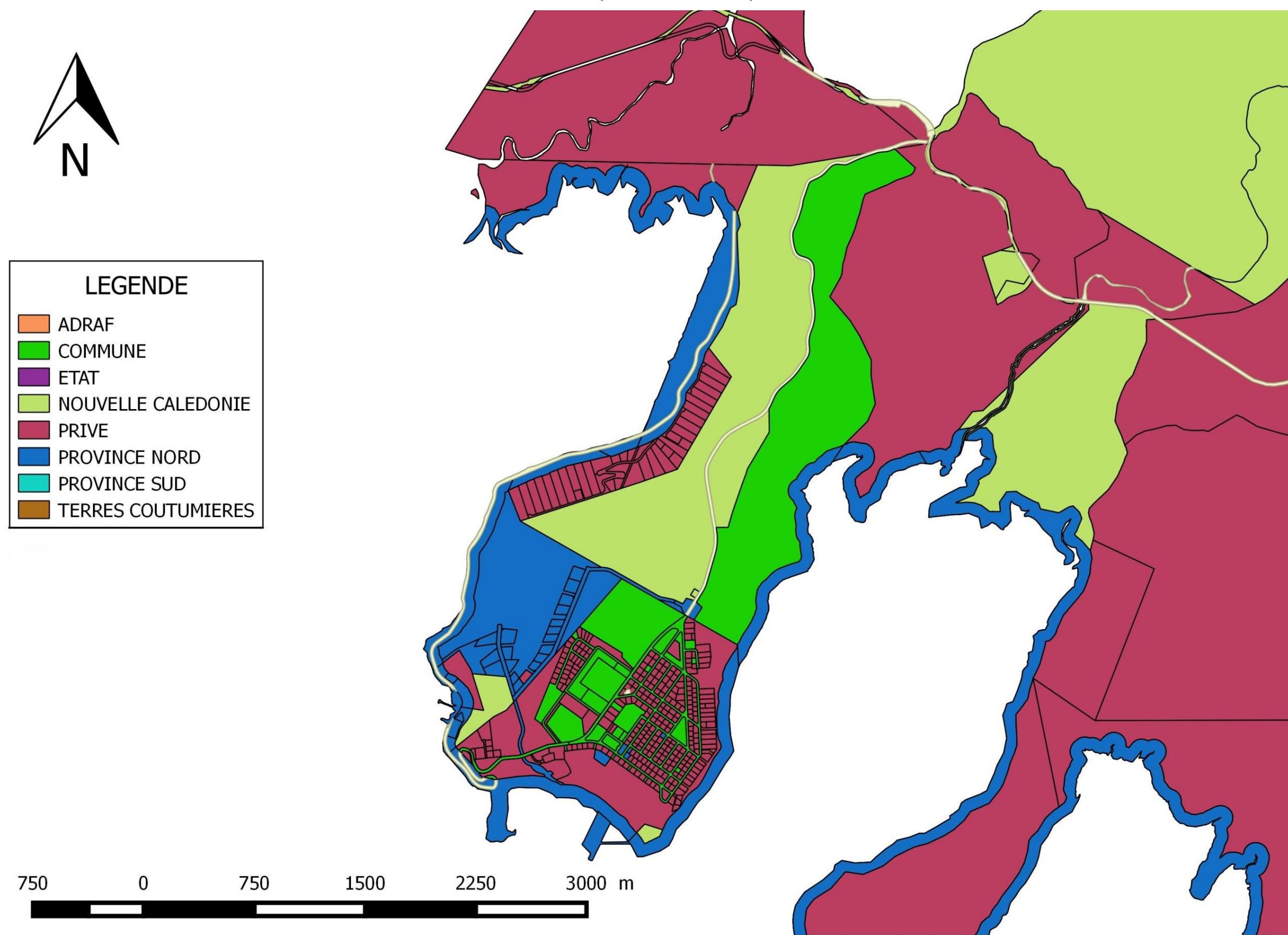
Source : DITTT 2016, ADRAF 2016, réalisée par DESIGN 2016

Carte 5 : La répartition foncière du village de Poya



Source : DITTT 2016, ADRAF 2016, réalisée par DESIGN 2016

Carte 6 : La répartition foncière à Népoui



Source : DITTT 2016, ADRAF 2016, réalisée par DESIGN 2016

III.1.2 La répartition du foncier selon la taille des parcelles

Le foncier de la commune de Poya est composé pour une grande part de grandes parcelles de plus de 100 hectares. Même les petites parcelles de Népoui font rarement moins de 10 ares. Seul le village de Poya compte un nombre important de petites parcelles de moins de 10 ares.

Sur les cartes ci-dessous, on distingue quatre grandes zones :

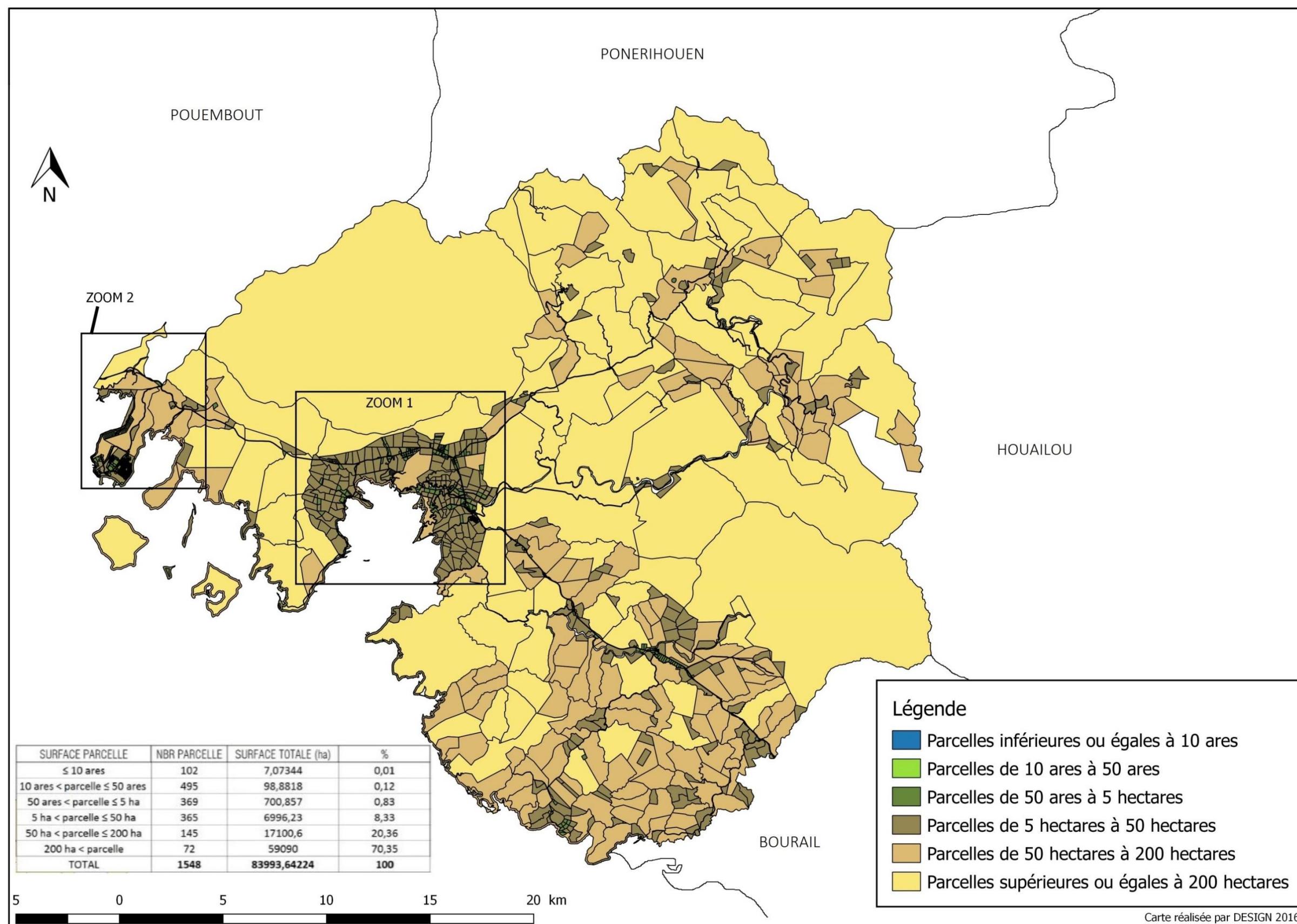
- Des très grandes parcelles au nord et sur les reliefs (plus de 200 hectares).
- Des parcelles légèrement plus petites mais toujours très grandes au sud (entre 5 et 200 hectares).
- La baie de Poya dont le parcellaire est majoritairement inférieur à 50 hectares et comprend le village de Poya composé majoritairement de petites parcelles.
- La pointe de Népoui avec des parcelles de petites tailles.

Si on met en parallèle la taille des parcelles avec le point ci-dessus, on peut conclure que le foncier public, appartenant majoritairement à la Nouvelle-Calédonie, est composé de très grandes parcelles, principalement au nord de la commune sur les reliefs (comme le massif de Boulinda à l'Ouest, le Mé Maoya à l'Est et l'île Grimault). Il en est de même pour les terres coutumières.

A contrario, les terres privées sont situées principalement au sud et à proximité du littoral. Il se répartit en 3 sous-groupes. Le premier foncier privé de Poya Sud est principalement du foncier agricole, composés essentiellement de grandes parcelles (plus de 50 hectares). Ce sont souvent des propriétaires agricoles, majoritairement d'origine européenne et qui utilisent ces grands espaces à des fins d'élevage.

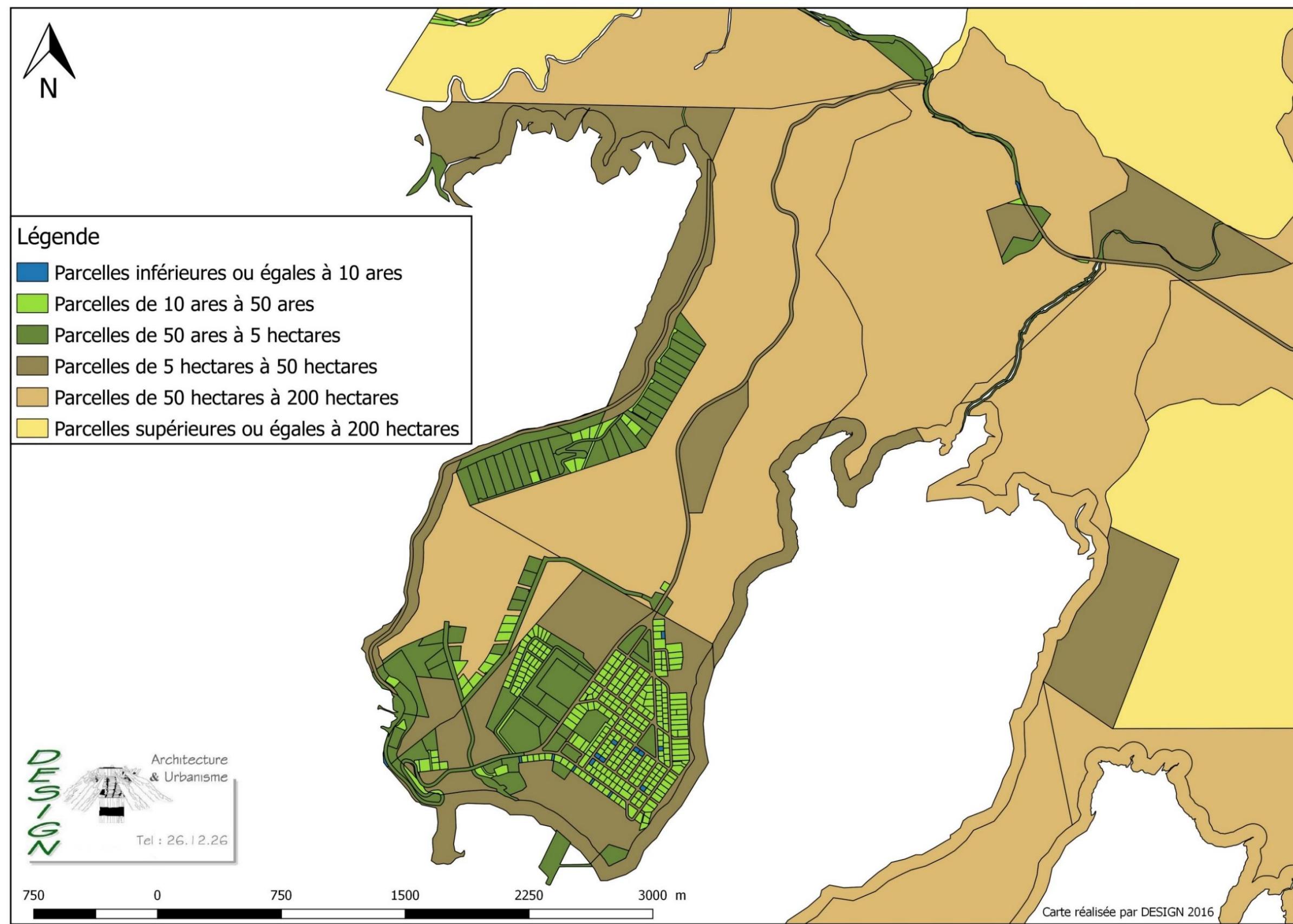
Ensuite, nous avons du foncier privé de taille plus modeste mais toujours important (de 5 à 50 hectares) lorsque l'on se rapproche des zones urbanisées et enfin un foncier de petite taille dans les centres urbains avec une densité plus importante au village de Poya qu'à Népoui.

Carte 7 : La répartition foncière de la commune de Poya selon la taille des parcelles



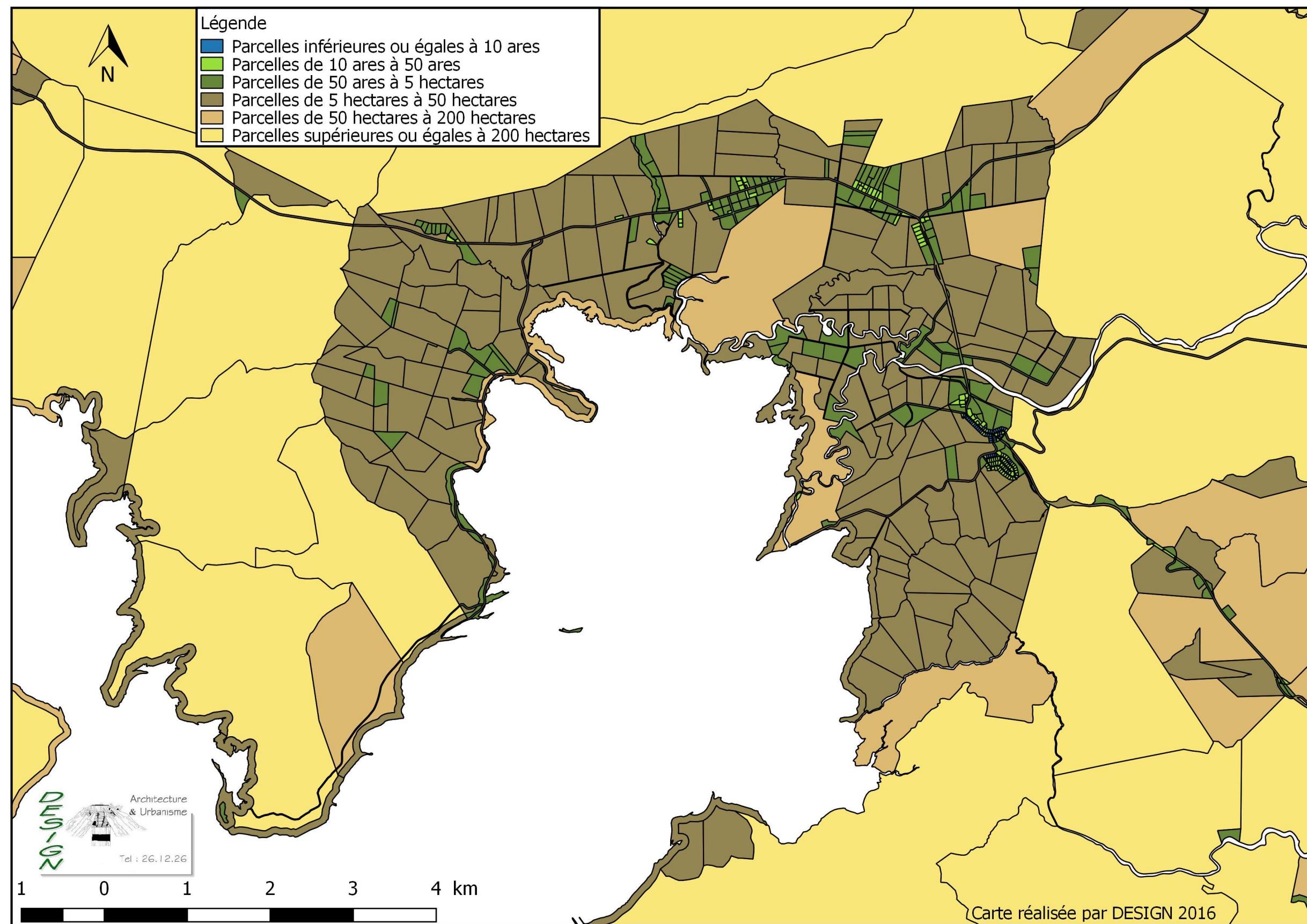
Source : DITTT 2016

Carte 8 : Zoom 1 - La répartition foncière du village de Népoui selon la taille des parcelles



Source : DITTT 2016

Carte 9 : Zoom 2 - La répartition foncière du village de Poya selon la taille des parcelles



Source : DITTT 2016

CE QU'IL FAUT RETENIR...**L'ANALYSE FONCIERE**

- **Un parcellaire majoritairement composé de grandes à très grandes parcelles.**
- **Un grand nombre de parcelles appartenant à la Nouvelle-Calédonie, essentiellement situées dans la moitié Nord de la commune, sur les massifs.**
- **Un foncier privé important, plutôt situé dans la moitié Sud de la commune.**
- **Des terres coutumières nombreuses, situées dans la chaîne et exclusivement en province Nord.**
- **Peu de foncier de droit commun autour du village et au centre de Népoui.**
- **Une disparité dans la répartition du foncier entre parties située en province Nord et en province Sud de la commune, liée à l'histoire et au relief de la commune.**
- **Une majorité de terres privées, avec de larges parcelles dans les plaines en province Sud (histoire agricole).**
- **Une minorité de terres privées en province Nord, avec des parcelles plus étroites, essentiellement en centre urbain (histoire minière).**

DOCUMENT PROVISOIRE

IV. ETAT DES LIEUX DU PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL ET URBAIN ET ANALYSE DES RISQUES

IV.1 LE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL

IV.1.1 Présentation du milieu naturel

IV.1.1.1 Un milieu naturel caractérisé par des espaces riches à préserver

La commune de Poya présente des formes de relief assez contrastées, et des ensembles d'une richesse admirable (diversités des sites, de la faune et de la flore) :

- une vaste plaine côtière,
- une vaste étendue collinaire
- une étroite frange littorale (au nord de la baie de Porwy),
- les îlots : Ile Djie ou Longue, Ile Grimault, la presqu'île Bécot, Ilot Didot ou Ilot ronde,
- les baies : La Baie de Népoui, la Baie de Muéo et sa passe, la Baie de Nékoro et sa presqu'île, la Baie de Porwy et sa presqu'île,
- une large mangrove,
- Une réserve spéciale de chasse : la réserve de nature sauvage du massif de l'Aoupinié,
- deux imposants massifs :
 - le massif de Boulinda, au nord-ouest, avec plusieurs sommets d'importance : le Boulinda (1 330m), le mont Boulinda (1241 m), le Pic Poya (908m) et divers sommets non nommés, à plus de 1 100 mètres entre le Boulinda et le mont Boulinda. Ce massif descend vers la mer par une succession de collines.
 - Le massif de Mé Maoya au sud, composé d'une succession de sommets : le Mé Maoya (1 508m), le mont Djiaouma, le mont Méareu, le mont Mé Maoya, le Pic d'Adio (701m) et le Pic Mé Ou, le Djivano (881 m), le Krapé (868 m), le Xaremboué (985m) et la dent de Poya. Bien qu'en étant séparée par une vallée très étroite la dent de Poya fait partie de ce massif.

Falaise d'Adios



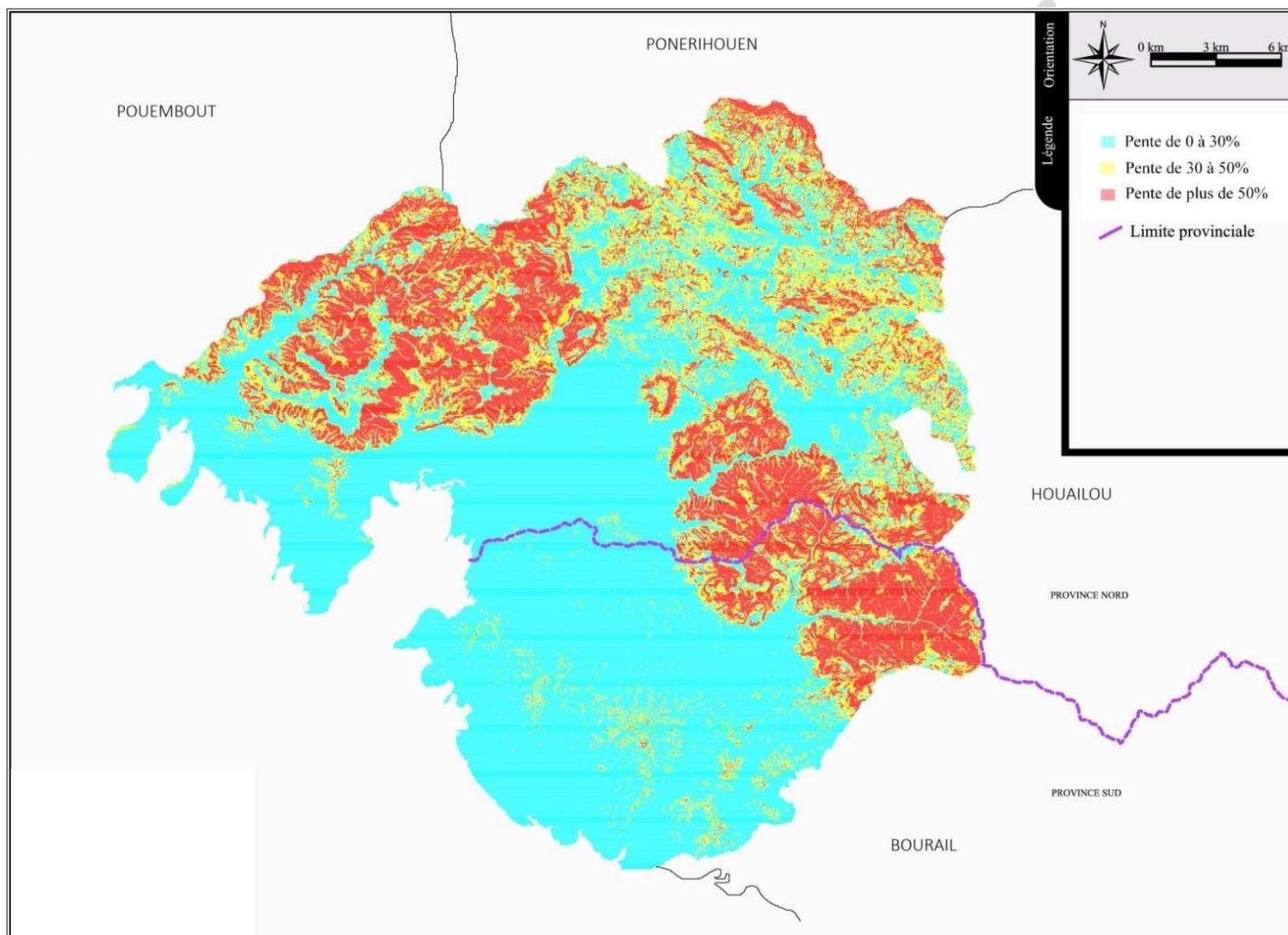
Vallée Montfaoué



Source : Mme La maire, 2016

La carte des pentes ci-après met en évidence un grand contraste entre les massifs dont nous venons de parler, caractérisés par des fortes pentes, et les autres zones du territoire communal caractérisées par des pentes faibles, voire inexistantes.

DOCUMENT PROVISOIRE

Carte 10 : Le relief sur la commune de Poya

Source : mairie de Poya, 2015

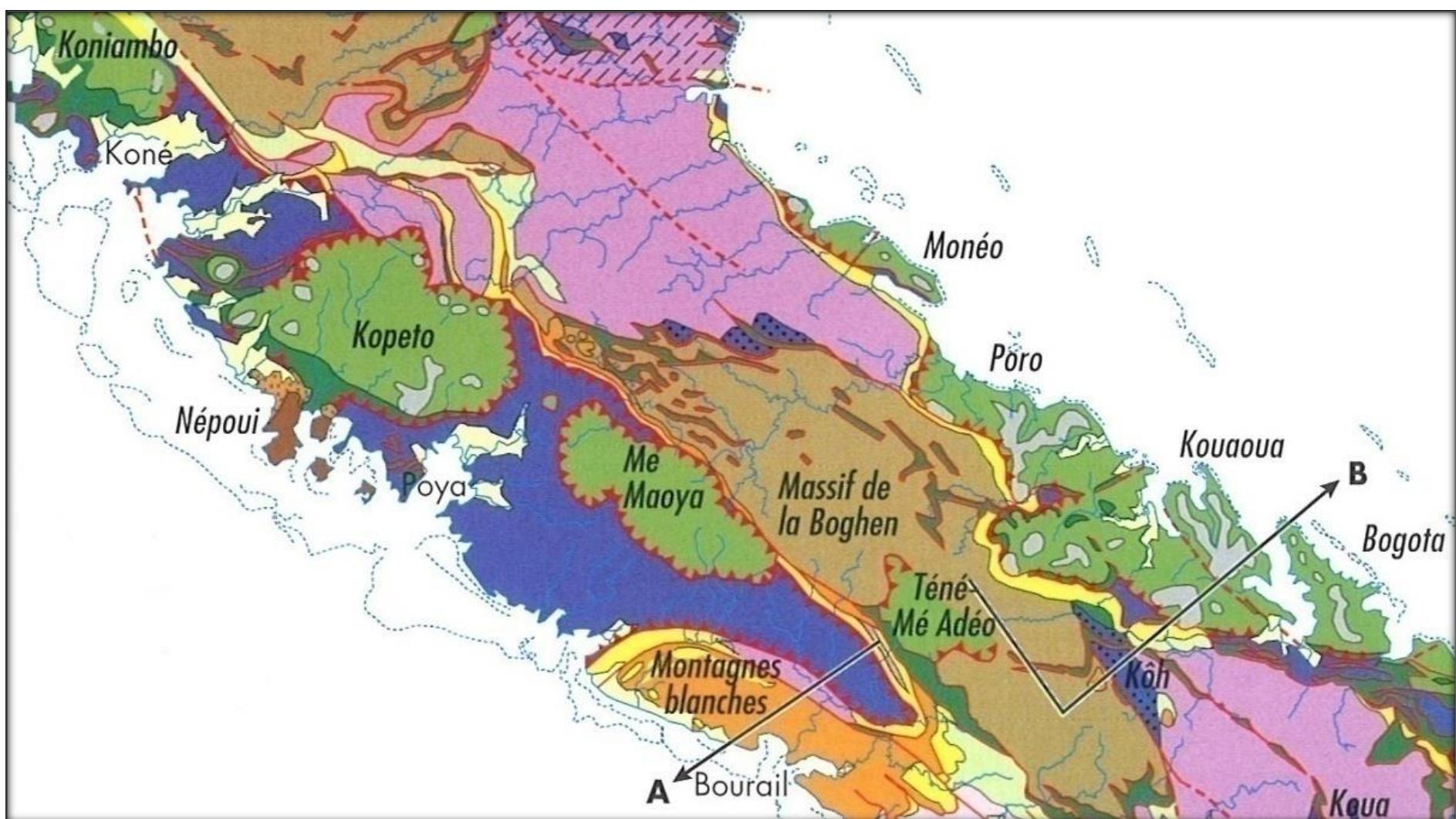
IV.1.1.2 Géologie et Aptitudes culturelles

L'étude de la géologie de Poya nous permet de mettre en évidence deux potentiels pour l'utilisation du sol de la commune : le potentiel agricole et le potentiel minier.

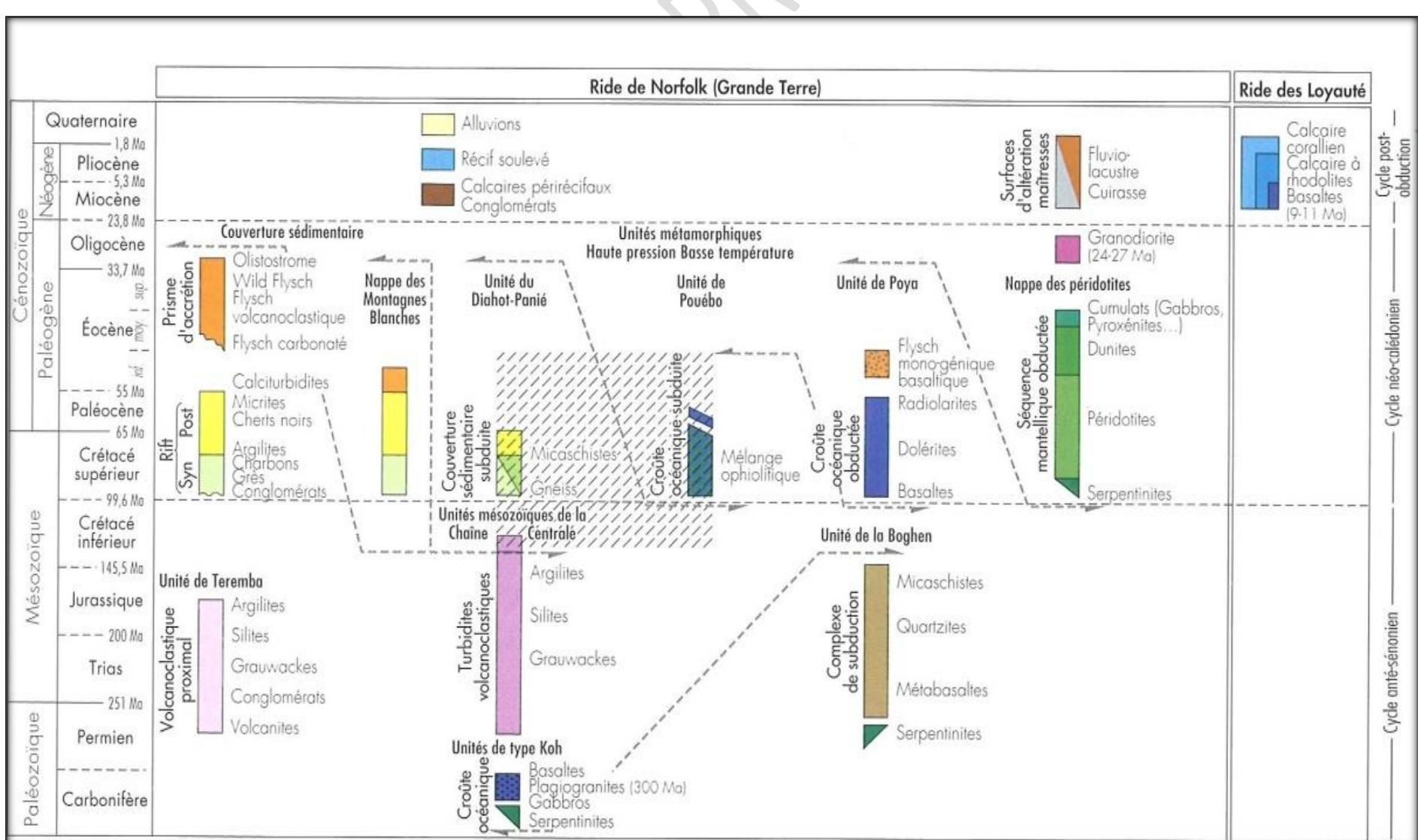
En effet, depuis longtemps, la commune de Poya a une vocation minière importante. Cela s'explique par la composition de son sol, très riche en nickel sur des zones importantes. La carte géologique suivante illustre bien cet état de fait.

On peut y voir des grandes zones de couches de péridotites (en vert) qui sont à l'origine des gisements de nickel. L'altération supergène (phénomène superficiel) de ses roches a en effet conduit au fil des ans à créer des couches de sol latéritiques qui sont riches en nickel. Ces gisements présentent deux types de minerais : les roches gerniérites (ou saprolites) et les roches latérites (ou limonites). Les premières ont une teneur en nickel plus importantes et sont exploitées depuis longtemps. Les secondes, de teneur plus faible, sont exploitées seulement depuis une vingtaine d'années, grâce à un nouveau procédé d'extraction du nickel, qui a permis à Poya de reprendre son activité minière.

Carte 11 : L'unité géologique de Poya



Légende de l'Unité géologique de Poya :

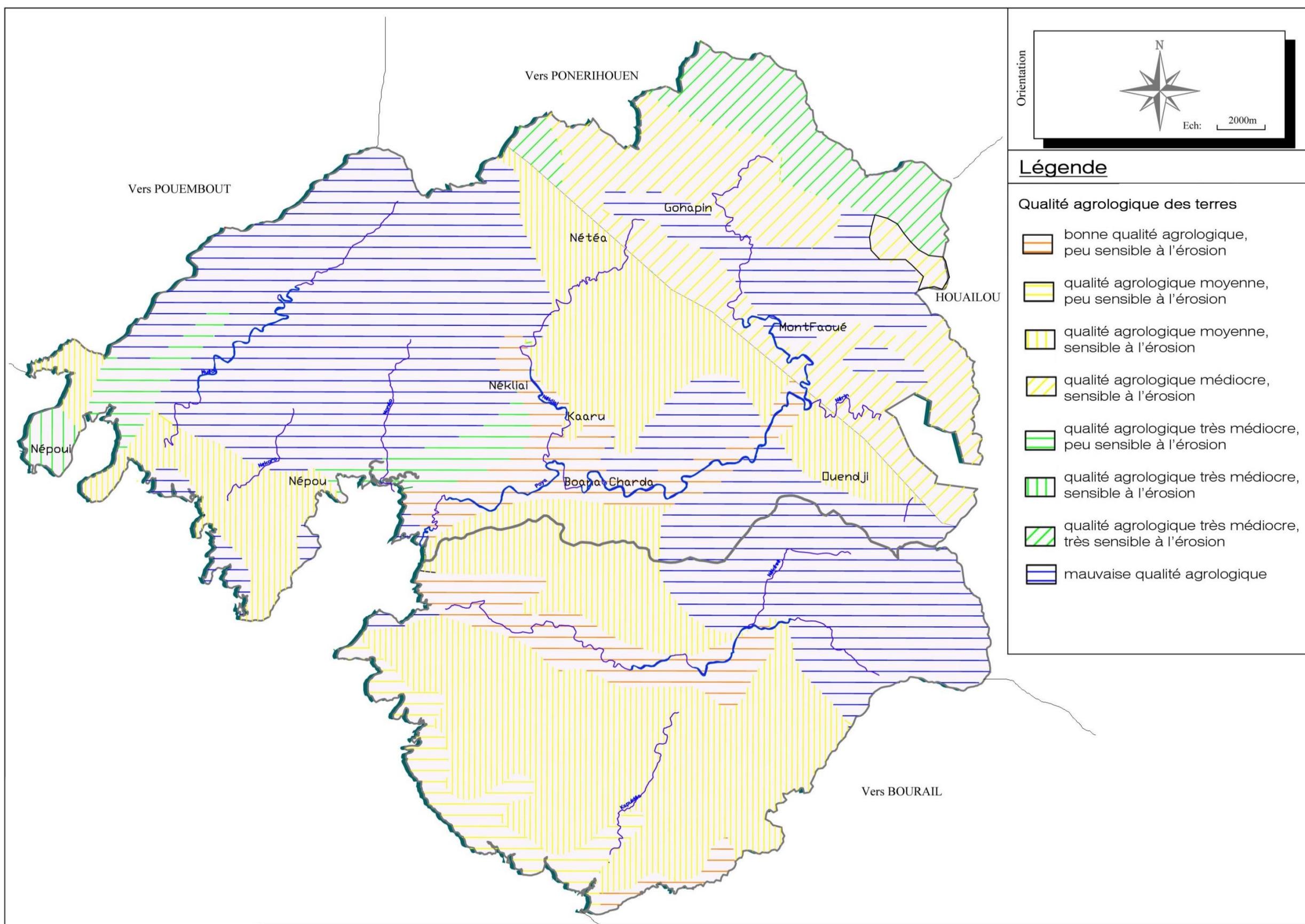


Source : Atlas de la Nouvelle-Calédonie, IRD, 2012

Au niveau agricole, en synthétisant, nous pouvons définir que la commune de Poya comprend quatre types de sols différents qui déterminent les aptitudes culturelles des sols :

- **Les terres de bonne qualité agrologique** (classe 1), aptes à tous les types de cultures, qui sont rares sur le territoire. Ces terres, profondes et peu sensibles à l'érosion, sont d'origine alluviale et se localisent le long des vallées principales (vallée de la Poya, de la Nékliaï au sortir du massif de Boulinda, et de la vallée de la Moindah).
- **Les terres de qualité agrologique moyenne** (classe 2), qui sont importantes sur la commune et explique sa vocation agricole. Il en existe deux types :
 - La première catégorie est peu sensible à l'érosion : il s'agit de « terres lourdes, moyennement profondes, à hydrométrie temporaire des plaines alluviales anciennes ». A Poya, on ne les trouve que le long d'une mince bande littorale allant de la baie Porwy à la limite Sud de la commune. On peut les utiliser pour la culture des céréales ou le pâturage artificiel.
 - La deuxième catégorie, majoritaire, rassemble des terres profondes et plus sensibles à l'érosion, qui composent la plus grande part de la savane côtière, de la frange littorale au pied du Boulinda, et des collines situées au Nord-est de la plaine de Poya et des massifs péridotites. Leur extension est limitée dans la partie nord-est de la commune par une ligne de faille quasiment rectiligne, orientée du Sud-est au Nord-Ouest, passant au pied des massifs miniers. Les réserves de Nétéa, Ouendji et Népou sont localisées pour la moitié ou les trois quarts de leur superficie sur des sols de ce type. On ne peut cultiver des céréales ou des plantes maraîchères, mais elles sont aptes au pâturage amélioré, aux plantations forestières et aux cultures vivrières traditionnelles.
- **Les terres de qualité agrologique médiocre.** Celles présentent dans la commune sont «très sensibles à l'érosion » et composent une part importante du Nord-Ouest de la commune, au-delà de la ligne de faille dont on a parlé plus haut. Ce sont des terres acides, de profondeur variable, caractéristique du relief disséqué de la chaîne centrale. Elles composent la plus grande part du périmètre de Gohapin, et une faible part de Nétéa et Nékliaï. Elles sont aptes aux plantations forestières, aux pâturages naturels enrichis en légumineuses et aux cultures vivrières traditionnelles
- **Les terres de qualité agrologique très médiocre** à aptitudes restreintes sont plus limitées. A Poya, elles affectent une partie de la chaîne centrale, la vallée et la presqu'île de Muéo, ainsi qu'une mince bande longeant le massif de Boulinda dans sa partie Sud-est.
- **Les terres de mauvaise qualité agrologique** sont relativement importantes sur la commune de Poya. Elles s'étendent principalement sur les reliefs de la commune, très présents en province Nord et à l'Est de la partie située en province Sud. Ce sont des sols très mauvais pour les cultures, car ils présentent une ou plusieurs caractéristiques qui sont très défavorables à la culture (comme une très forte pente, une composition trop salée, etc.) Il est conseillé de les maintenir tant que possible à l'état de végétation naturelle.

Carte 12 : Les aptitudes culturales des sols de Poya



Source : DITTT/IRD, 2006

IV.1.1.3 Un climat tropical

La Nouvelle Calédonie est située au sud de la zone intertropicale (entre 20 et 23 degrés de latitude sud), dans un secteur soumis à de fréquentes dépressions cycloniques.

A Poya, le climat est celui de la côte ouest : saison fraîche et humide d'avril à août, sèche d'août à novembre, chaude et humide de décembre à avril.

Selon la station météorologique de l'Aoupinié pour la période de 2003 à 2012, la température varie entre 13,5° en saison fraîche et 24,6° en saison chaude. Les précipitations moyennes annuelles sont de l'ordre de 2401,5 millimètres d'eau. La hauteur maximale quotidienne a été atteinte le 10 mai 2004 pour une hauteur d'eau de 263,6 millimètres.

Les précipitations sont caractérisées par un maximum au mois de mars (hauteur moyenne mensuelle de 497,3 millimètres) et un minimum au mois de juillet (hauteur moyenne mensuelle de 97,7 millimètres).

Pour la station météorologique basée à Poya, sur la période de 2003 à 2010, la température moyenne varie entre 19°C en saison fraîche et 28°C pour la saison chaude. La température moyenne annuelle est de l'ordre de 24°C.

Les précipitations moyennes à l'année correspondent à 1097,8 millimètres d'eau. La hauteur maximale quotidienne a été atteinte le 24 mars 2009 pour une hauteur d'eau de 169,6 millimètres entre 2003 et 2010.

Les précipitations sont caractérisées par un maximum au mois de mars (hauteur moyenne mensuelle de 211,6 millimètres) et un minimum au mois d'octobre (hauteur moyenne mensuelle de 35,8 millimètres).

On notera qu'entre la station de l'Aoupinié et la station de Poya, les retombées pluviométriques sont largement supérieures au bassin versant de Poya.

D'autre part, la période humide est comprise entre les mois de décembre et d'avril. Il s'agit de la saison cyclonique au cours de laquelle les précipitations peuvent être très abondantes.

On soulignera ainsi les fluctuations très importantes dans le régime des apports météorologiques d'une année sur l'autre, à la suite d'événements cycloniques ou dépressionnaires.

Lors de la dernière dépression tropicale « Fréda » des 1^{ers} et 2 janvier 2013, des précipitations quotidiennes de respectivement 65 millimètres et 99 millimètres ont été enregistrées. Au total 164 millimètres, c'est plus que la moyenne mensuelle (122,9 mm) enregistré en 48 heures.

Ces conditions climatiques (fortes précipitations et chaleur importante) induisent une série de risques naturels importants sur le territoire communal : érosion importante pouvant entraîner des risques de glissement de terrain et risques d'inondation en période de fortes pluies.

IV.1.1.4 L'hydrographie

Les rivières Poya et Moindah issues respectivement de la chaîne centrale et du Mé Maoya drainent la partie est de Poya et prennent un tracé méandriforme en s'étalant dans les grandes plaines où elles s'encaissent dans leurs propres alluvions. Ces plaines se raccordent aux marais côtiers installés dans le delta commun aux deux rivières. Les rivières Muéo et Népoui, également issus de la chaîne centrale traversent le massif du Boulinda dans lequel elles sont vraisemblablement surimposées. Les plaines alluviales et leurs cours inférieurs sont moins développés que dans les cas des rivières précédentes mais leurs embouchures sont également deltaïques.

Le réseau hydrographique de la commune est dominé par la rivière Poya. En suivant la côte du nord au sud on trouve successivement les embouchures de :

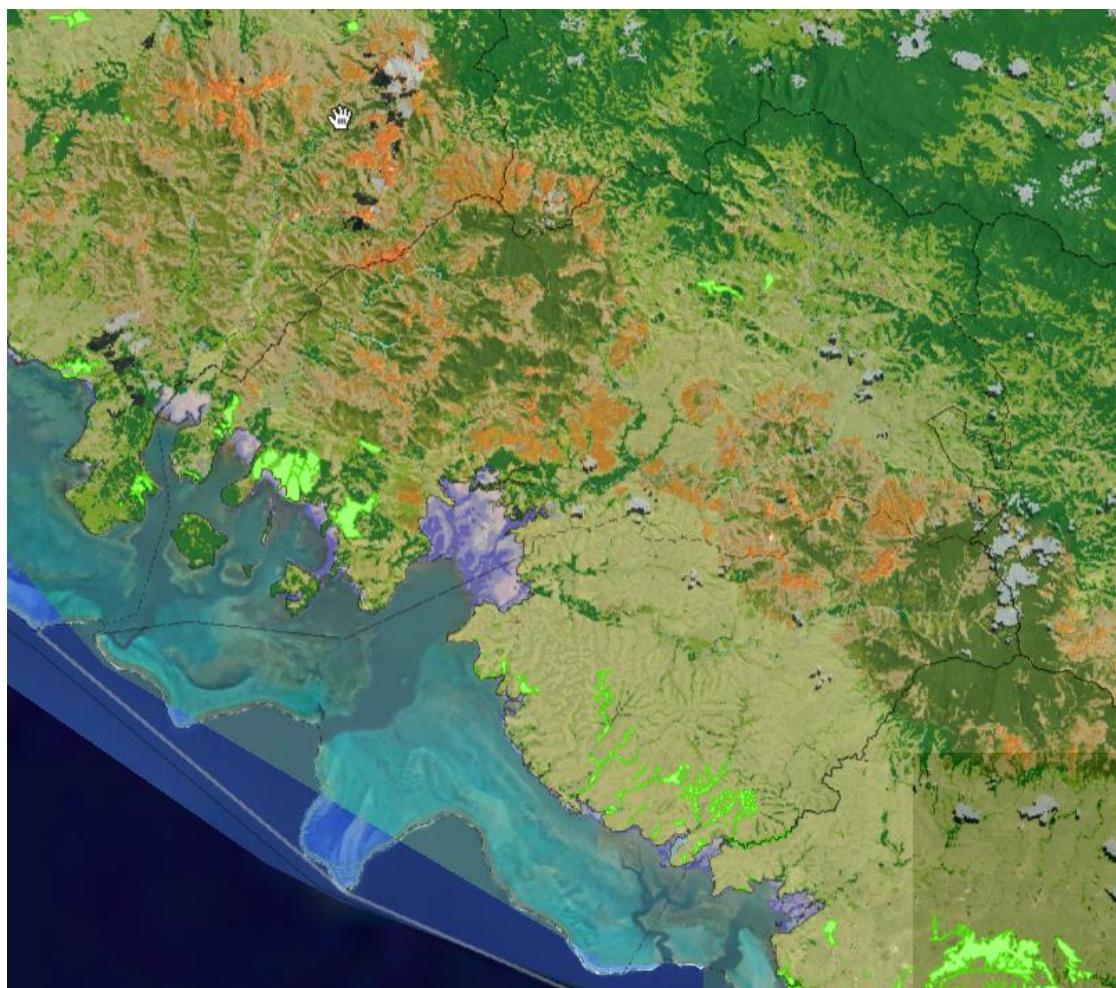
- la Muéo,
- la Nékliaï,
- la Nékoro,
- la Poya,
- la Moindah.

IV.1.2 Une protection des milieux naturels indispensables

IV.1.2.1 Des espaces naturels fragiles

La carte de répartition du sol nous permet d'identifier des espaces naturels importants à préserver, notamment des zones fragiles et une surface considérable de forêt sèche et de mangrove.

Carte 13 : Des sols de nature très différente



LEGENDE :

Source : Géorep ,2016

Eaux et Mangroves	Forêts sèches
Eau douce	Forêt sèche
Eau marine	
Tanne	
Mangrove clairsemée	
Mangrove dense	
Zones habitées	
Zone d'habitation	
Zones cultivées, labours	
Végétation sur substrat volcano-sédimentaire	
Sol nu sur substrat volcano-sédimentaire	
Végétation éparses sur substrat volcano-sédimentaire	
Savane	
Végétation arbustive sur substrat volcano-sédimentaire (fourrés, broussailles)	
Forêt sur substrat volcano-sédimentaire	
Végétation sur substrat ultramafique (végétation des sols "miniers")	
Sol nu sur substrat ultramafique	
Végétation éparses sur substrat ultramafique	
Maquis ligno-herbacé	
Maquis dense paraforestier	
Forêt sur substrat ultramafique	

Les zones de forêt sèche (en vert clair) requièrent des mesures adaptées pour leur protection en raison de leur biodiversité, leur rareté et leur fragilité. En effet, il ne subsiste aujourd’hui que 120km² soit environ 2% de la superficie originelle estimée, s’étendant le long du littoral de la côte ouest. C’est le milieu naturel le plus menacé à l’échelle mondiale et en Nouvelle-Calédonie.

Cette forêt sclérophylle sert d’abri à une faune très diversifiée d’insectes, de mollusques (comme le bulime), de reptiles et d’oiseaux. Le taux d’endémisme des espèces végétales est très élevé (57%). La principale zone de forêt sèche sur la commune de Poya se situe au niveau de Népoui, tandis que les autres zones de forêt sèche sont constituées en franges éparses le long de la côte sud de la commune.

Toutes ces zones nécessitent d’être protégées de l’urbanisation, des défrichements et des feux. Certains propriétaires l’ont bien compris et s’associent aujourd’hui volontairement au programme de conservation de forêts sèches établi par le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Calédonie (CEN). Ceci afin de préserver et de restaurer certaines reliques de forêts sèches présentent sur la commune de Poya.

La carte ci-dessus permet de voir le détail des zones de forêts sèches de la partie Sud de la commune.

Par ailleurs, une large zone de mangrove dense, (carte occupation ci-dessus), au niveau du village, est également à préserver pour sa qualité environnementale, sa fragilité et son rôle de protection d’espèces marines et de filtration des eaux. En effet, la mangrove est un des écosystèmes les plus productifs au monde, point de départ de nombreuses chaînes alimentaires, et un milieu tampon entre la terre et la mer. La mangrove mérite d’être reconnue pour ses rôles écologique et économique dont la protection des côtes contre l’érosion marine, la source de nourriture pour les êtres vivants du lagon, la fertilisation des eaux côtières du lagon, la protection de la faune et le filtrage naturel pour les déchets organiques.

On notera également qu’il existe certaines aires terrestres protégées sur la commune, comme la réserve spéciale de faune d’Aoupinié. La réserve englobe une partie du bassin des rivières Néounin, Monéo et Goipin.

Il existe enfin une importante zone marine protégée qui fait partie de la zone tampon maritime de la Zone Côtière Ouest.

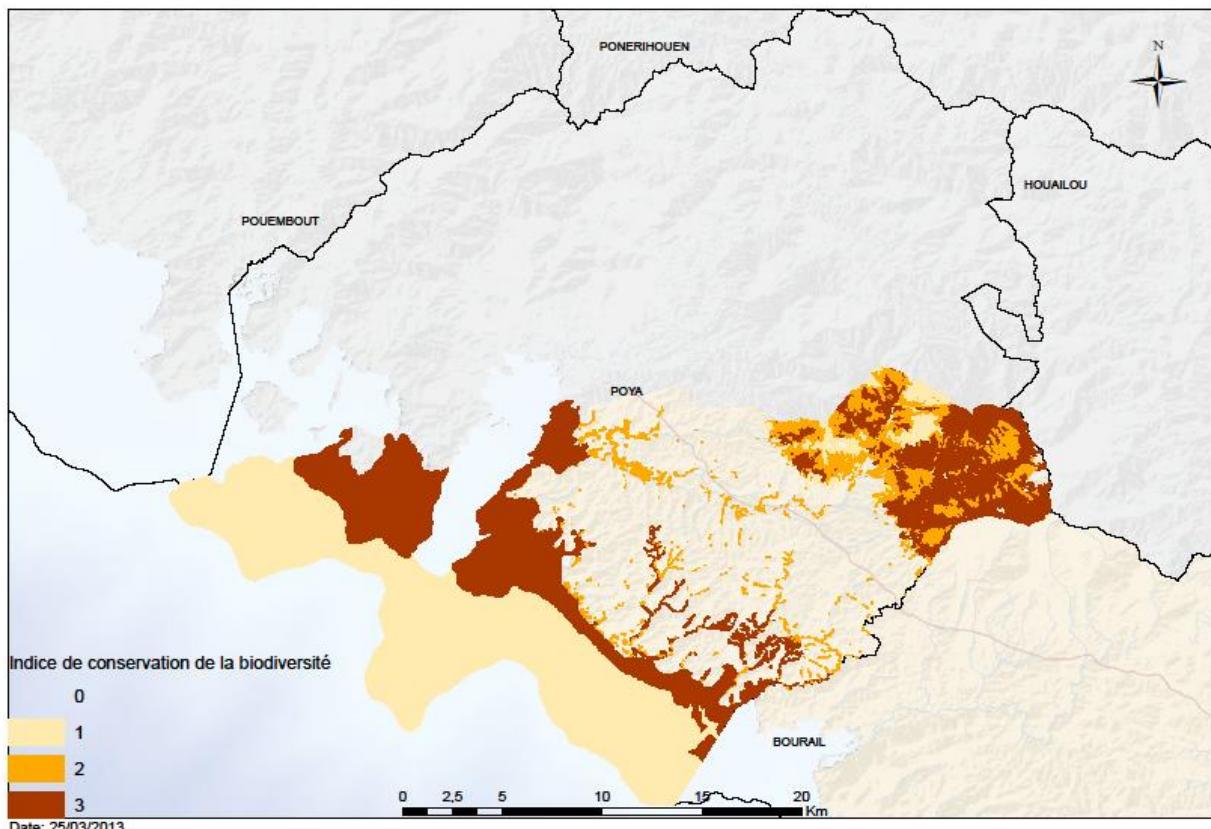
IV.1.2.2 Une biodiversité à protéger

Une étude de la biodiversité a été menée sur la partie Sud de la commune. Cette dernière permet d’identifier les différents milieux naturels selon leur degré de biodiversité en considérant l’importance de leur conservation (espèces présentes, qualité des milieux et potentiel d’évolution). Ci-dessous le classement des milieux selon leur degré de biodiversité :

- Les milieux classés en indice faible (Indice 0) sont les milieux sans priorité de conservation, comme par exemple les plantations ou les vergers, les savanes.
- Les milieux classés en indice moyen (Indice 1) sont des milieux de faible importance pour la conservation de la biodiversité. Ils abritent des espèces introduites ou communes. Ils peuvent également représenter des milieux naturels fortement dégradés, comme par exemple les maquis miniers ouverts.
- Les milieux classés en indice fort (Indice 2) sont des milieux d’intérêt important pour la conservation de la biodiversité. Ils abritent en majorité des espèces endémiques, dont certaines peuvent être rares. Ce type de milieu naturel peut être partiellement dégradé mais conserve un potentiel d’évolution positive.
- Les milieux classés en indice très fort (Indice 3) sont des milieux naturels essentiels à la préservation de la biodiversité. Ils représentent souvent des milieux peu dégradés par les pressions anthropiques, des milieux rares ou originaux, abritant un grand

nombre d'espèces, des espèces rares, vulnérables ou emblématiques dont certaines peuvent être en danger critique d'extinction.

Carte 14 : L'indice de conservation de la biodiversité



Source : DENV PS, 2013

Poya Sud compte de nombreux milieux classés en indice fort et très fort (Indice 2 et 3). Il s'agit des espaces de forêt sèche, de mangrove, d'une partie du récif, de la forêt sempervirente et du maquis minier. Les autres espaces naturels sont classés en indice faible (Indice 0) et ne présentent pas de priorité de conservation de leur biodiversité.

IV.1.2.3 La protection des forêts sèches

Comme expliqué plus haut, la forêt sèche est un milieu particulièrement fragile et menacé non seulement à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, mais également à l'échelle mondiale. C'est pourquoi des propositions de protection et de réhabilitation de ces forêts sont étudiées et proposées.

D'une part, le code de l'environnement de la Province Sud édité en avril 2016, a classé les forêts sèches en écosystème d'intérêt patrimonial protégé dans le but de garantir la sauvegarde de ce patrimoine naturel menacé. Ce classement implique que « tout programme ou projet de travaux, d'installations, d'ouvrages ou d'aménagements susceptible d'avoir un impact environnemental significatif sur un écosystème d'intérêt patrimonial »² est soumis à une autorisation délivrée par l'Assemblée de province.

D'autre part, le Conservatoire d'Espèces Naturelles de Nouvelle-Calédonie (CEN) notamment de valoriser et de préserver les espaces naturels de Nouvelle-Calédonie, et en particulier les forêts sèches définit deux niveaux de protection des forêts sèches en 2016.

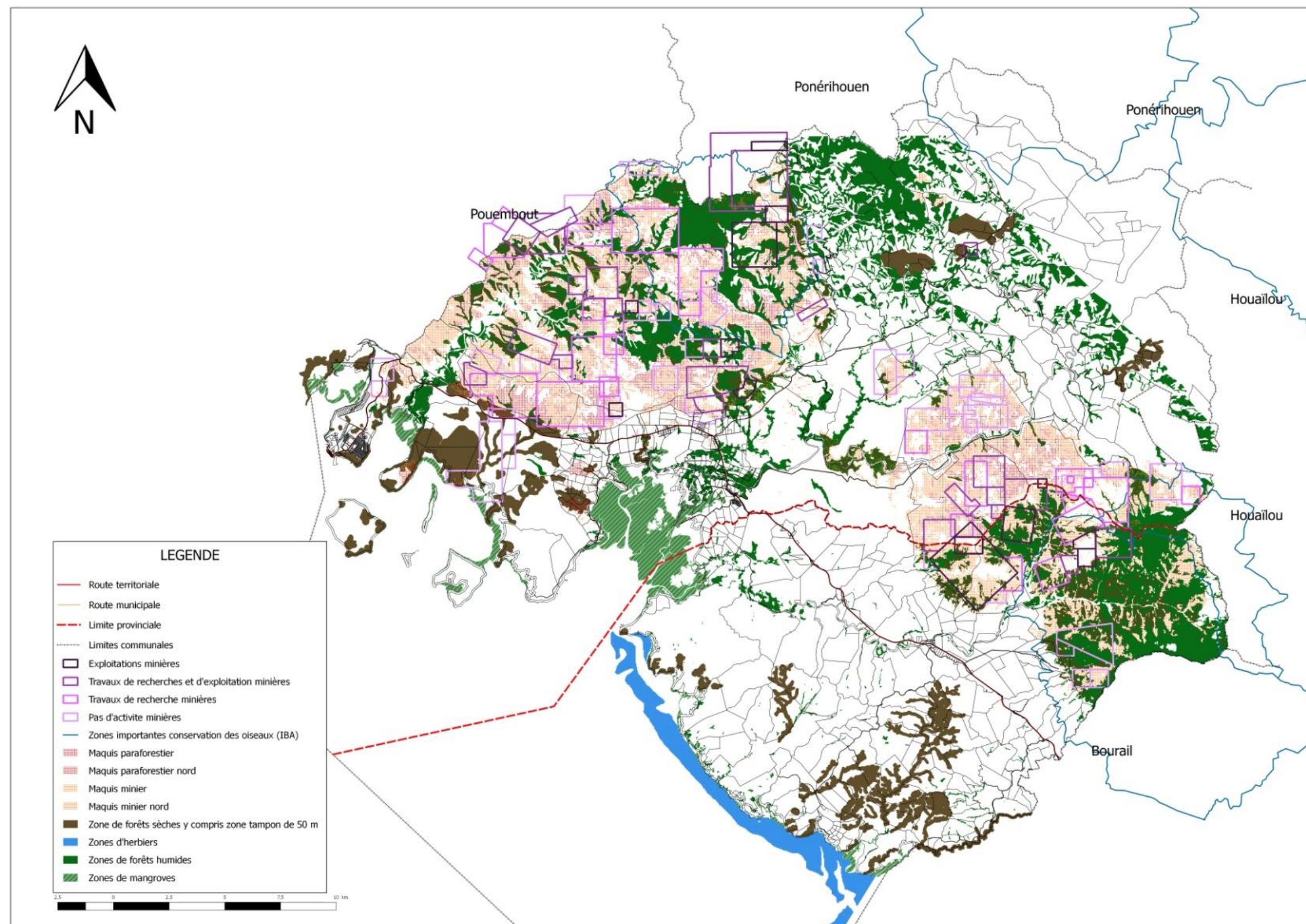
- Le premier niveau, le zonage forêts sèche proprement dit, vise à préserver les reliquats de forêts sèches existantes, via une cartographie de ceux-ci. Il comprend les forêts sèches répertoriées et une zone de vigilance de 50m autour de celles-ci. Il s'agit de l'objectif minimal absolu auquel se sont engagées les collectivités partenaires du pôle « forêts sèches » du CEN. A l'échelle de Poya, en tant que dernier refuge situé entre les deux sites de Pindaï et de Nékoro, le site de forêt sèche de Népoui représente la dernière chance d'établir des connectivités écologiques avec les deux autres, seul gage de viabilité à long terme de l'ensemble paysager.

C'est cette zone qui servira de base pour la création des zones NPfs (zones naturelles protégées de forêts sèches).

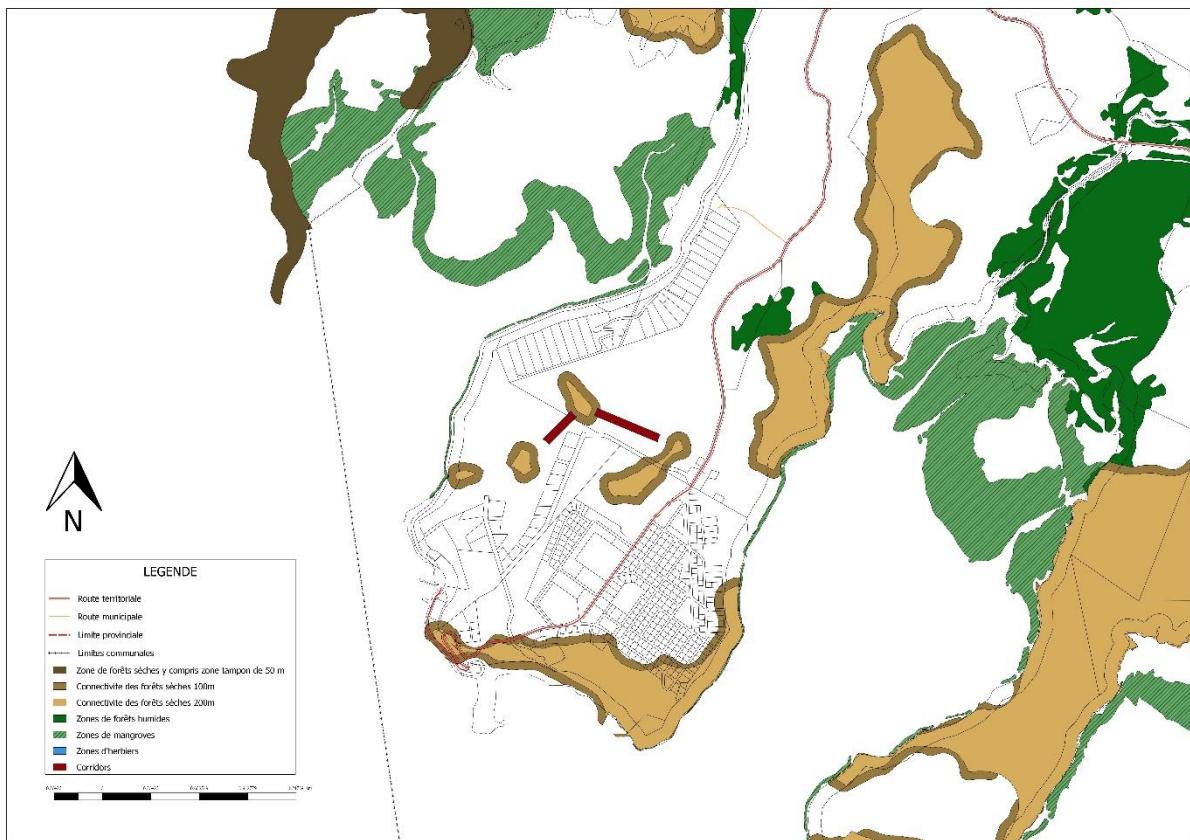
- Le second niveau de protection, dit zonage connectivité courte distance, correspond à une analyse qui met en évidence les connectivités courtes distances (100 et 200m) entre les îlots de forêts sèches existants. Le but de ce second niveau est de permettre à long terme la possible expansion de la forêt et par là, d'augmenter sa résilience et de favoriser sa conservation.

² Code de l'environnement de la province Sud, 2^{ème} édition, avril 2016

Carte 15 : Les enjeux environnementaux de Poya



Source DENV PS, DIMENC, GEOREP, DDEE PN – réalisée DESIGN, décembre 2016

Carte 16 : La proposition de protection des forêts sèches de la presqu'île de Népoui

Source : DDEE, province Nord – réalisée DESIGN décembre 2016

Outre ces périmètres de protection, il convient d'attirer l'attention sur le danger des feux de forêts qui représente un réel danger à Poya concernant la protection des forêts sèches. Il paraît utile de coupler à ces propositions de préservation une prévention au niveau incendie.

IV.1.2.4 La mesure principale pour la protection du patrimoine écologique : La mise en place d'aires Marines Protégées

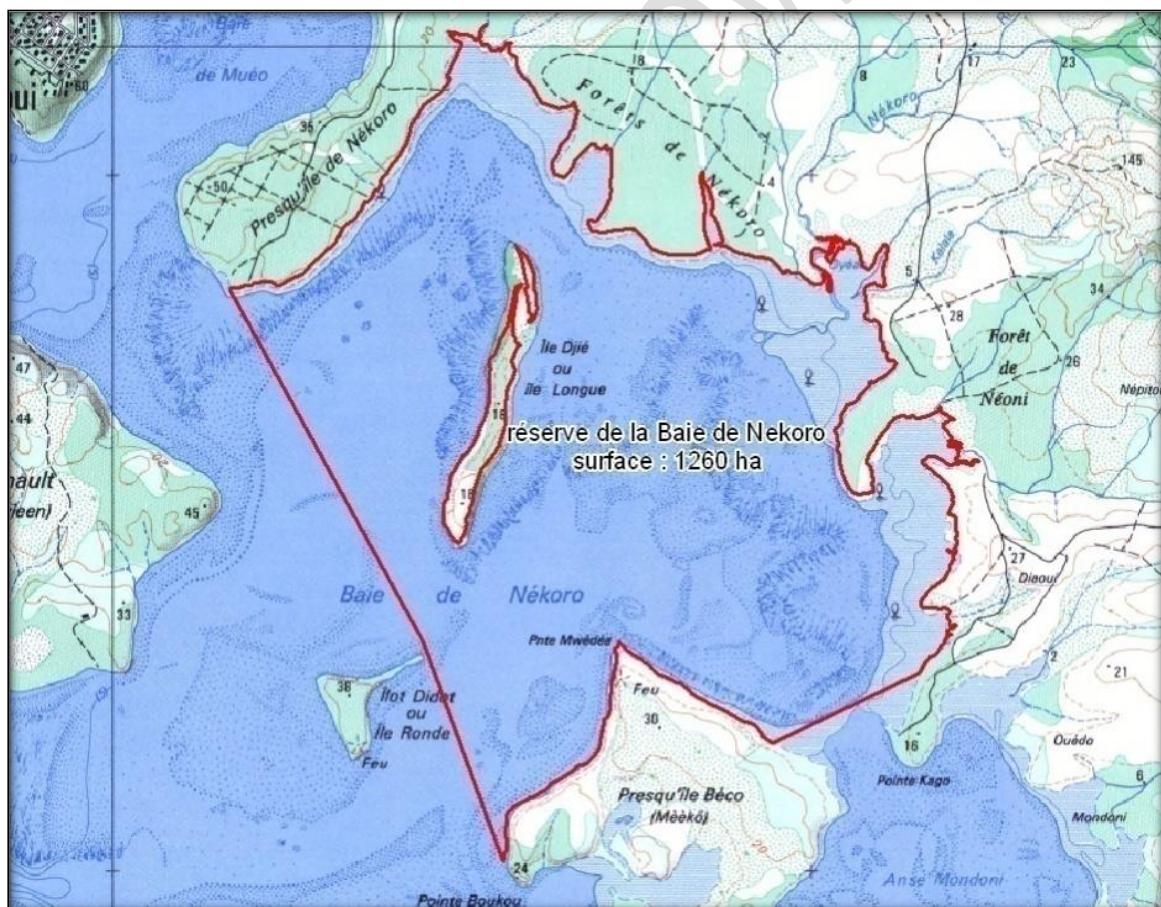
- **Qu'est-ce qu'une aire terrestre et marine protégée?**

Les Aires Terrestres et Marines Protégées sont accessibles au public mais réglementées afin d'en préserver la faune et la flore. Il y est notamment interdit³:

- de chasser, pêcher, collecter ou prélever tout élément ou parties de faune, flore, minéraux, fossiles,
- de déranger les animaux,
- d'y introduire toutes espèces animales ou végétales,
- de nourrir les animaux terrestres ou marins,
- de déverser ou rejeter des déchets ou des produits toxiques,
- de faire des feux en dehors des espaces prévus à cet effet.

Poya compte une importante aire marine protégée, la réserve spéciale marine de la baie de Nékoro, d'une superficie de 1 260 hectares. Les mesures de protections sont fixées par le code de l'environnement de la province Nord.

Carte 17 : La réserve spéciale marine de la baie de Nékoro



Source : DDEE, province Nord

³Source : guide du lagon et des marées 2010

La carte ci-après reprend le périmètre de la ZCO, inscrite au patrimoine mondial de l'Humanité et des zones tampons marine et terrestre qui font l'objet d'une attention et de mesures particulières visant à garantir la protection et la sauvegarde du bien classé. On constate bien que Poya est concernée par zone tampon marine et que la réserve spéciale marine de la baie de Nékoro fait partie de cette zone.

Carte 18 : Le parc de la zone côtière ouest



Source : Rapport Site 2 : Zone Côtier Ouest - Ministère de l'écologie et du Développement durable - Ministère de l'Outre-mer - Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - province Sud - province Nord - province des Ile Loyauté

Le classement d'une partie du territoire Calédonien au patrimoine mondial vient de la volonté de préserver l'incroyable biodiversité marine de l'archipel (plus de 9372 espèces identifiées) Ainsi, depuis 2008, 1,57 million d'hectares du pays est classé. L'inscription au Patrimoine Mondial de l'Humanité n'est pas une mise en réserve et les activités actuellement pratiquées peuvent être maintenues (pêche, tourisme...), à partir du moment où elles ne représentent pas une menace pour la valeur universelle exceptionnelle du bien. La zone classée est entourée de 1,3 million d'hectares de zone tampon. Celle-ci a en particulier pour objectif la maîtrise de l'érosion et la réduction des causes de pollutions pouvant dégrader le bien.

Pour y parvenir, les autorités pourront participer à la mise en œuvre de nouveaux règlements sur la pêche et la performance environnementale ainsi que des règlements sur l'impact sur l'environnement des activités minières dans les zones tampons.

IV.2 UN PATRIMOINE URBAIN ET CULTUREL

IV.2.1 Les bâtiments historiques à Poya

Certains sites d'intérêt historique de la commune sont inscrits à l'inventaire, sans toutefois être classés en 2016. Il s'agit de :

- la gendarmerie de Muéo
- le château de Muéo
- l'église de Gohapin

IV.2.2 Les Grottes d'Adio

Les grottes d'Adio sont inscrites en tant que site classé au regard du patrimoine environnemental.

Situées près des tribus de Montfaoué et de Gohapin, il s'agit de la plus longue cavité connue à ce jour en Nouvelle-Calédonie (6 000m de long). La galerie principale mesure environ 10m de diamètre et suit le cours de la rivière sur environ 3 km. Divers affluents souterrains rejoignent le cours principal dans la grotte.

Les grottes recèlent des cristallisations extrêmement fragiles comme la fleur de gypse.

Photo 1 : Les grottes d'Adio



Source : [sites.20minutes-blogs.fr/calédonie.chez-alice.fr](http://sites.20minutes-blogs.fr/cal%C3%A9donie.chez-alice.fr)

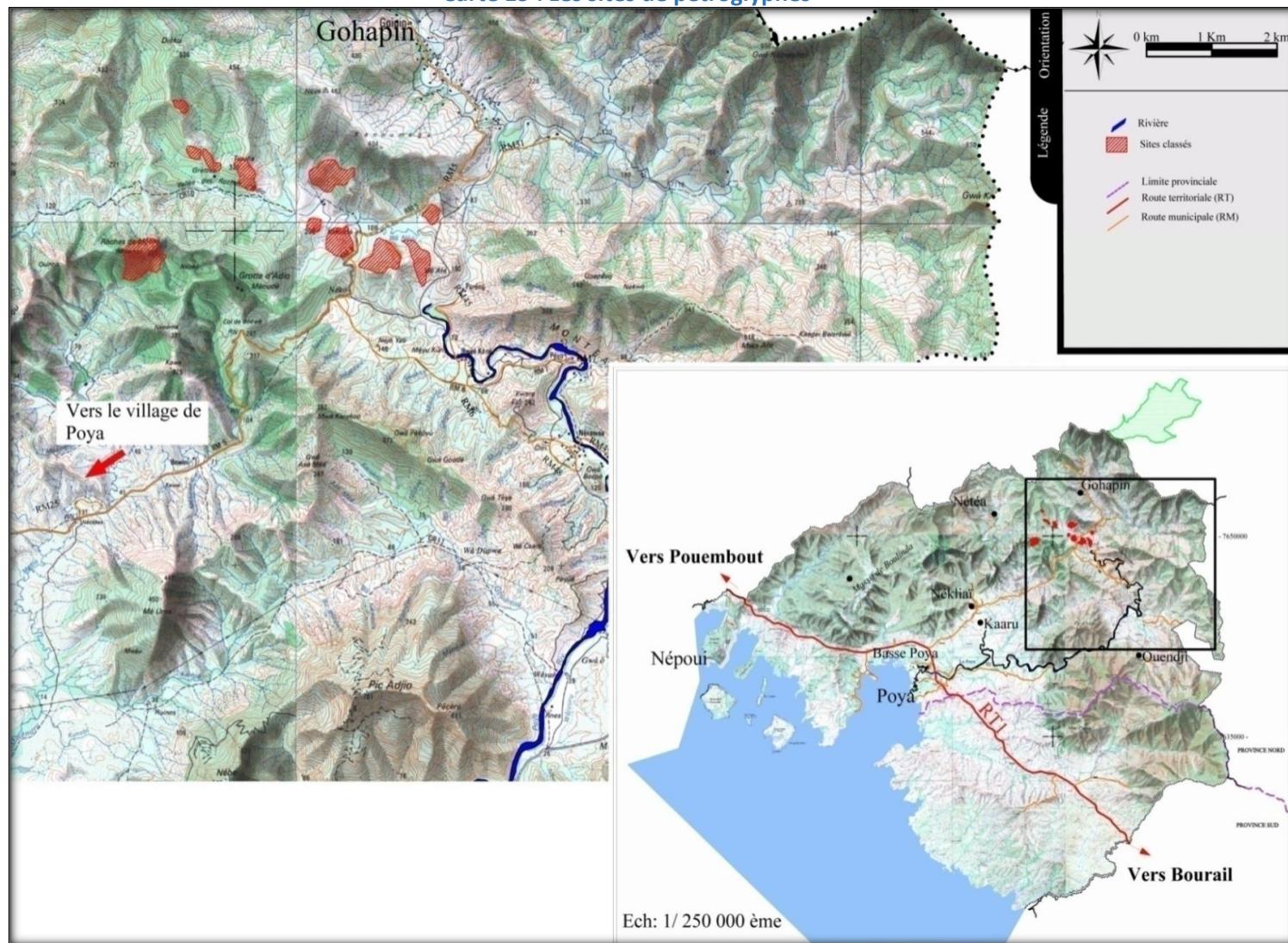
IV.2.3 Les sites de pétroglyphes

Les pétroglyphes présents sur le territoire communal se situent notamment à Montfaoué et à Gohapin. Ils portent les noms de Neko, Kakoubo, Nepeema, Naou, Sereseau, Nékraoua...

Certains sites « pétroglyphiques » sont classés par arrêté n° 73-104/CG du 19 février 1973 relatif à la protection des sites et monuments naturels.

Comme sur l'île de Pâques ou aux Marquises (de culture polynésienne), les premiers habitants de la Nouvelle Calédonie ont laissé des traces sur la pierre. Plus de 350 sites de gravures rupestres ont été dénombrés dans l'archipel, rassemblant plus de 6000 motifs géométriques : cercles, spirales, croix entourées d'une ligne continue, etc. Certains évoquent des silhouettes humaines ou animales. Tous sont réalisés par piquetage ou par incision directe sur le rocher. Leur interprétation demeure mystérieuse, et leur datation au carbone 14 est impossible puisqu'ils ne comportent aucun élément de matière organique.

Carte 19 : Les sites de pétroglyphes



Source : mairie de Poya, 2006

IV.3 L'ANALYSE DES RISQUES NATURELS

▪ Qu'est-ce qu'un alea ?

Un alea est la probabilité qu'un événement naturel violent se produise. L'évaluation de l'alea ne préjuge en rien des dégâts éventuels ou des conséquences économiques possibles. C'est pourquoi, avant d'effectuer le zonage du PUD, il est indispensable d'évaluer les aléas qui pourraient se transformer en risques après anthropisation. Il convient une fois ces aléas définis, de quantifier l'acceptabilité du risque et de prévoir des conditions sécuritaires à l'aménagement.

▪ Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque majeur est la conséquence d'un alea d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, et occasionner des dégâts importants. En effet, des inondations catastrophiques auront peu d'incidence dans une région déserte, alors qu'une crue modeste représentera un risque élevé dans une zone fortement urbanisée.

L'urbanisation croissante a augmenté :

- les risques de glissements de terrains liés à l'instabilité des sols, aux eaux pluviales, aux affouillements pour la construction d'ouvrages et la mise en place de réseaux,
- les risques d'inondations liés à un accroissement des surfaces imperméabilisées, aux actions anthropiques.

IV.3.1 Les risques d'inondation : Une réalité constatée

▪ Les origines de l'inondation

Les inondations constituent avec la sécheresse, un fléau majeur qui frappe, d'une manière générale, la Nouvelle-Calédonie. En effet, s'y trouvent concentrés les causes climatiques, morphologiques et humaines qui déterminent ou aggravent ce phénomène. C'est ainsi que des épisodes pluvieux importants ou exceptionnels sur des bassins versants de grandes tailles provoquent régulièrement le débordement des cours d'eau dans les plaines qui les bordent (plaines qui reçoivent elles-mêmes d'abondantes précipitations). Les inondations sont donc un phénomène lié à des événements climatiques particuliers combinés à une configuration morphologique de plaines alluviales comme c'est le cas dans la plaine de Poya.

Les inondations peuvent survenir lors du passage d'un cyclone, mais aussi lors de pluies d'orage, ou bien suite à une rupture brutale d'un embâcle sur une rivière. Il existe également des phénomènes de submersion des terres par la mer sous l'effet de la dépression atmosphérique.

▪ Les risques d'inondations

En temps normal, la rivière s'écoule dans son lit mineur. Pour les petites crues, l'inondation s'étend dans le lit moyen et submerge les terres bordant la rivière. Lors des grandes crues, la rivière occupe la totalité de son lit majeur. Lorsque le sol est saturé d'eau, la nappe affleure et inonde les terrains bas.

La carte ci-dessous, nous montre l'ampleur des zones inondables sur la commune de Poya. On constate que la zone inondable se situe principalement dans la plaine de Poya à proximité du village, de la basse Poya, et de la tribu de Nékiaï. Près du village, elle limite les possibilités d'urbanisation vers le nord.

Les zones densément peuplées de la commune comme Népoui ou le nouveau lotissement FSH au niveau du village ou la majorité des tribus ne sont pas concernées par ce risque. On notera toutefois que la voie d'accès à la tribu de Gohapin (à l'embranchement de deux rivières) est également soumise aux inondations, tout comme d'autres voies de dessertes secondaires.

Les zones inondables reconnues de la commune se situent exclusivement dans la partie Nord et il n'existe pas en province Nord de réglementation encadrant la constructibilité en zone inondable. Cependant, les inondations constituent un risque majeur pour le territoire communal et doivent être pris en compte dans le choix des nouvelles zones résidentielles ou d'équipements afin d'éviter l'urbanisation en zone inondable. En effet, construire dans cette zone revient à s'exposer directement au risque d'inondation, même avec la réalisation de digue ou de remblais.

- **L'influence des facteurs anthropiques**

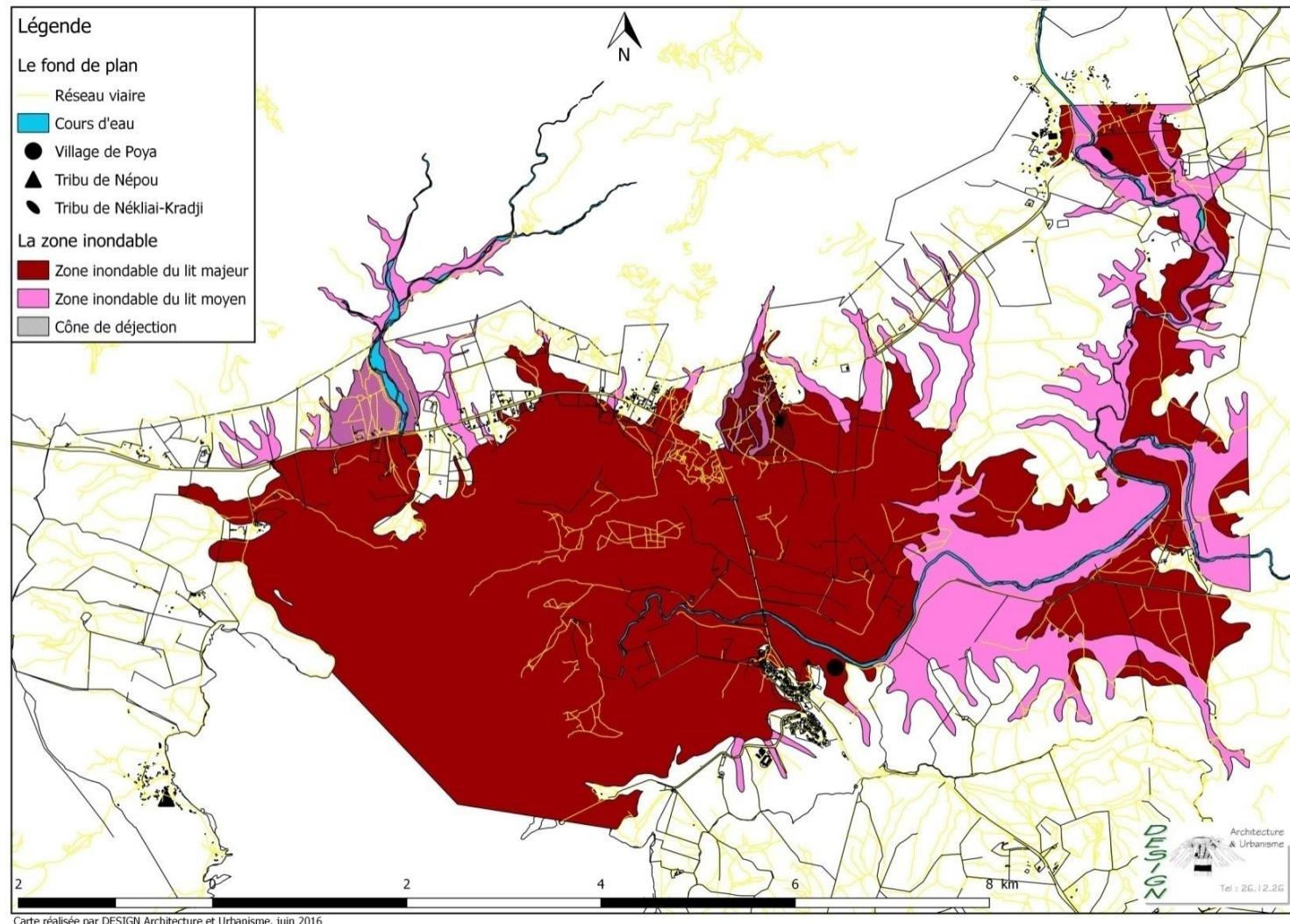
Les facteurs anthropiques constituent des éléments aggravants et ont un rôle fondamental dans la formation et l'augmentation des débits des cours d'eau et donc aggravent le risque d'inondation.

- L'urbanisation et l'implantation d'activités dans des zones inondables constituent la première cause d'aggravation du phénomène (diminution des champs d'expansion des crues) et induisent généralement un déplacement de la zone inondable qui peut alors toucher des zones jusqu'ici épargnées (risque non négligeable à Poya où les zones urbaines côtoient la zone inondable).
- L'édification de digues ou de remblais aggrave également le risque d'inondation des zones urbanisées.
- Toute modification de l'occupation du sol (déboisement, suppression des haies, pratiques agricoles, imperméabilisation) empêchant le laminage des crues et la pénétration des eaux, favorise une augmentation du ruissellement, un écoulement plus rapide et une concentration des eaux.

En raison de pressions économiques, sociales, foncières, les cours d'eau de Poya comportent souvent déjà sur leurs berges la présence d'aménagements augmentant, de ce fait, la vulnérabilité des personnes, des biens et de l'environnement.

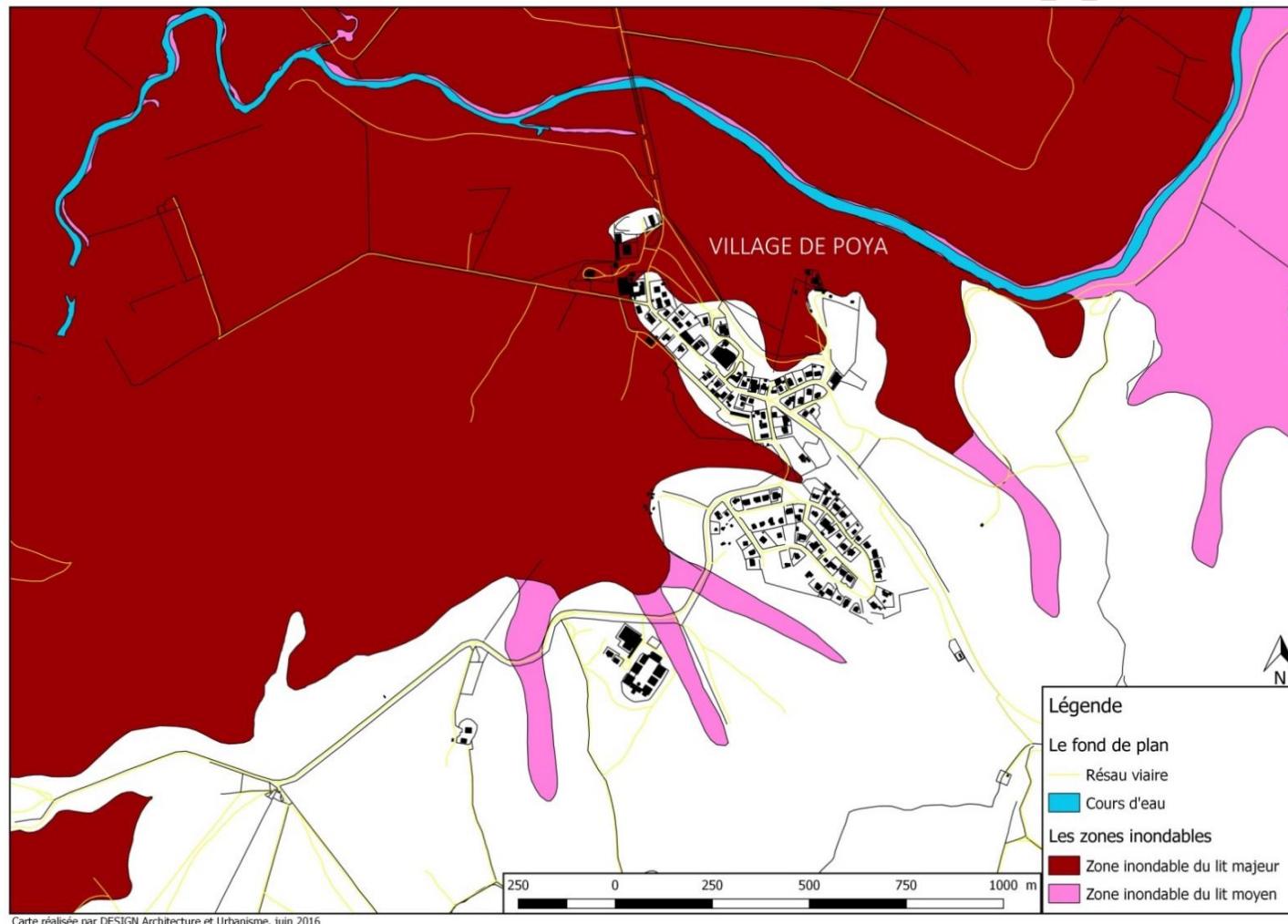
Le risque d'inondations est donc une contrainte importante en matière d'urbanisation du territoire qui va déterminer notamment les zones de développement du village (possibilités de développement vers le sud), de la Basse Poya (développement possible au nord de la RT1) et de la tribu de Néklaï.

Carte 20 : Les zones inondables sur le village de Poya



Source: Province Nord 2016, mise à jour DESIGN 2016

Carte 21 : Zoom des zones inondables sur le village de Poya



Source: Province Nord 2016, mise à jour DESIGN 2016

IV.3.2 Les risques de glissement de terrain

▪ L'origine du risque de glissement de terrain

L'ensemble de la Nouvelle-Calédonie est soumise au risque des mouvements de terrain. En effet plusieurs facteurs sont propices à l'apparition de tels événements : une intense altération des roches en climat tropical, de fortes pentes, des événements pluvieux cycloniques qui préparent et déclenchent des phénomènes d'instabilité. Ces facteurs de risques sont également aggravés par des activités humaines comme les feux de brousse ou les exploitations minières.

Dans le cadre de programmes d'inventaires et de cartographie menés conjointement par la DIMENC et le BRGM entre 1998 et 2005, une cartographie d'aide à l'aménagement a été réalisée sur les communes de Voh, Koné, Pouembout et Poya.

Cette étude reprend notamment le recensement des zones d'aléas naturels géologiques et l'inventaire des sites dégradés par l'activité minière (potentiel source d'aggravation des risques d'aléas naturels géologiques) sur certains massifs de ces quatre communes.

Malheureusement, l'étude qui porte le recensement des zones d'aléas géologiques ne comprennent pas la commune de Poya (massif du Boulinda et massif Me Maoya.)

« Cependant, cette étude a permis de montrer que les aléas les plus dangereux se concentrent à la périphérie des massifs de périclites en raison de leurs forts reliefs et de la composition spécifique de leurs matériaux. »⁴

Nous avons plus haut pu constater que de telles roches sont très présentes à Poya, notamment dans le massif de Me Maoya. En l'absence d'une étude détaillée, on restera attentif au potentiel à risque de tels massifs, et notamment au facteur risque dû à l'occupation humaine.

On sait par ailleurs que les anciens sites miniers constituent un risque important que la commune a pris en compte en s'attachant à la réhabilitation des mines Tao 5, Albinos et de Basse Poya pour le massif de la Ouendji (passant dans un premier temps par une gestion des eaux, et dans un second temps par la re végétalisation du site minier en vue de le stabiliser).

En 2006, sur commande du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, un inventaire des sites dégradés par l'activité minière sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie a été confié à la Direction des Technologies et des Services de l'Information (DTSI, ex-SMAI).

Cet atlas fait état de 1,1 % de surface de zones dégradées par l'activité minière sur la commune de Poya mais ne définit pas la typologie et n'établit aucun lien avec le risque de glissement de terrain...

⁴Maurizot, 2007, Cartographie d'aide à l'aménagement dans la zone Voh – Koné – Pouembout - Poya

IV.3.3 L'amiante environnemental

▪ Qu'est-ce que l'amiante environnemental et quels sont ses risques ?

L'amiante est une substance minérale présente sous forme de fibres microscopiques qui lorsqu'elles sont en suspension dans l'air et absorbées par l'homme sont à l'origine de pathologies mortelles.

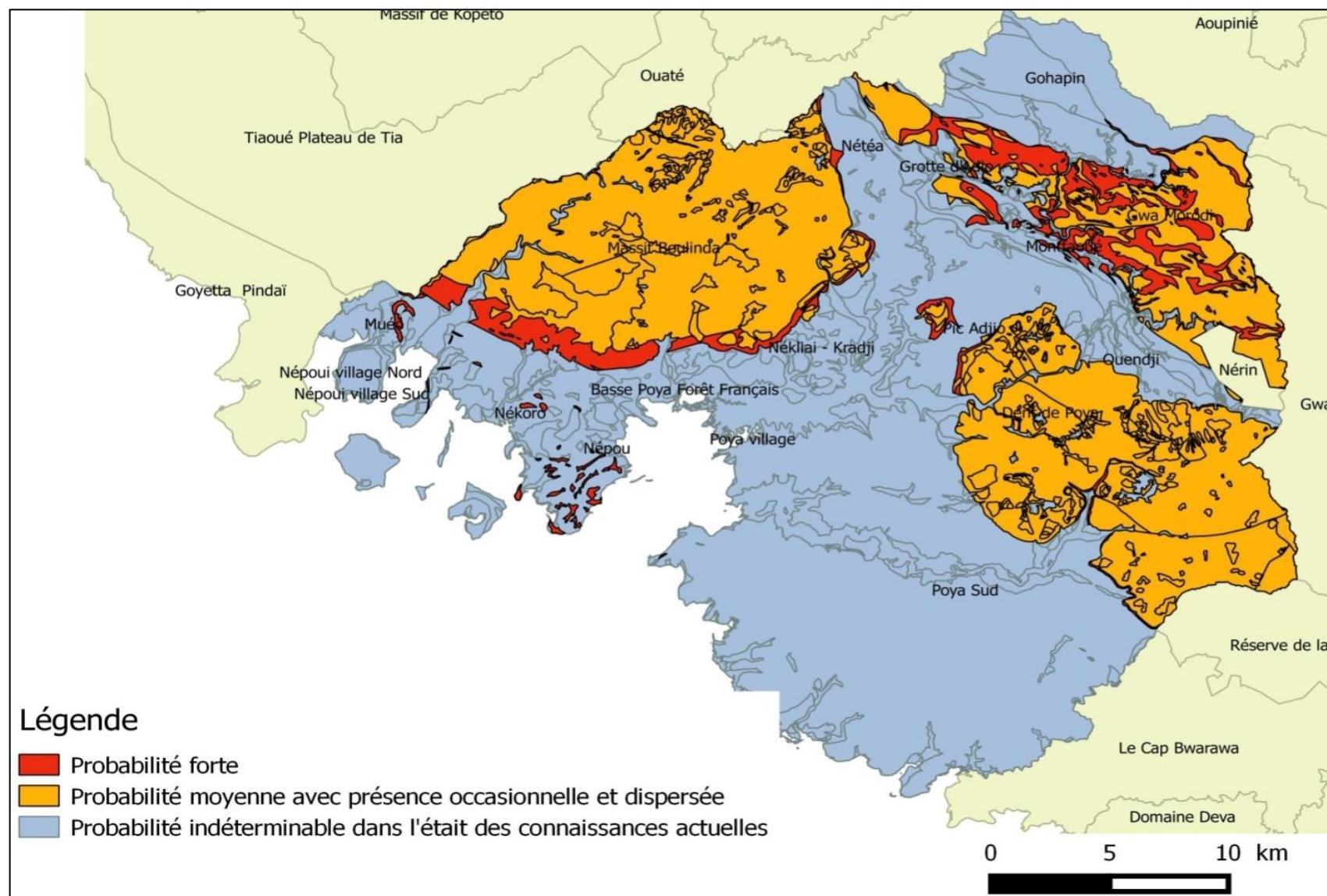
La Nouvelle-Calédonie a la particularité de posséder de l'amiante à l'état naturel dans certaines de ses roches. Lorsque les roches concernées sont manipulées par l'homme (terrassements, extraction, etc.) ou soumises à des phénomènes naturels d'érosion tels que le vent, les particules d'amiante contenues dans ses roches sont libérées et présentent un risque.

La commune de Poya est impactée par des zones à risques d'amiante environnemental, et ce à des probabilités variables. Ainsi, on retrouve une vaste étendue à la probabilité indéterminable qui fait l'objet de différentes études. La présence de zones de probabilité moyenne avec présence occasionnée et dispersée est importante mais se localise essentiellement dans les massifs. Il existe également des zones à probabilité forte, essentiellement localisé dans la moitié nord de la commune.

Dans ces zones à risques il s'avère donc indispensable de prendre certaines précautions avant tous travaux (terrassement, construction, ...) ou toutes activités susceptibles de bouger de la terre et de mettre à nu ces roches (agriculture, etc.). Il est nécessaire de :

- Consulter le service géologique de la Nouvelle-Calédonie,
- Evaluer les risques et prévoir des mesures de protection le cas échéant, qui comprennent notamment :
 - La mise en place des protections individuelles selon l'intensité du risque (masques),
 - L'humidification préalable du sol par arrosage avant de le travailler afin d'éviter l'envol de poussières,
 - Le changement fréquent des vêtements de travail,
 - Des techniques de déblais recouverts et confinés sur place ; une zone de stockage appropriée doit être identifiée et cartographiée,
 - La restriction au minimum de la surface de la zone terrassée et des volumes de matériaux excavés,
 - La revégétalisation (gazon, herbacées, plants...) de la surface du site après travaux et la surveillance du bon état de la couverture mise en place.

Carte 22 : Les zones à risque d'amiante sur la région de Poya

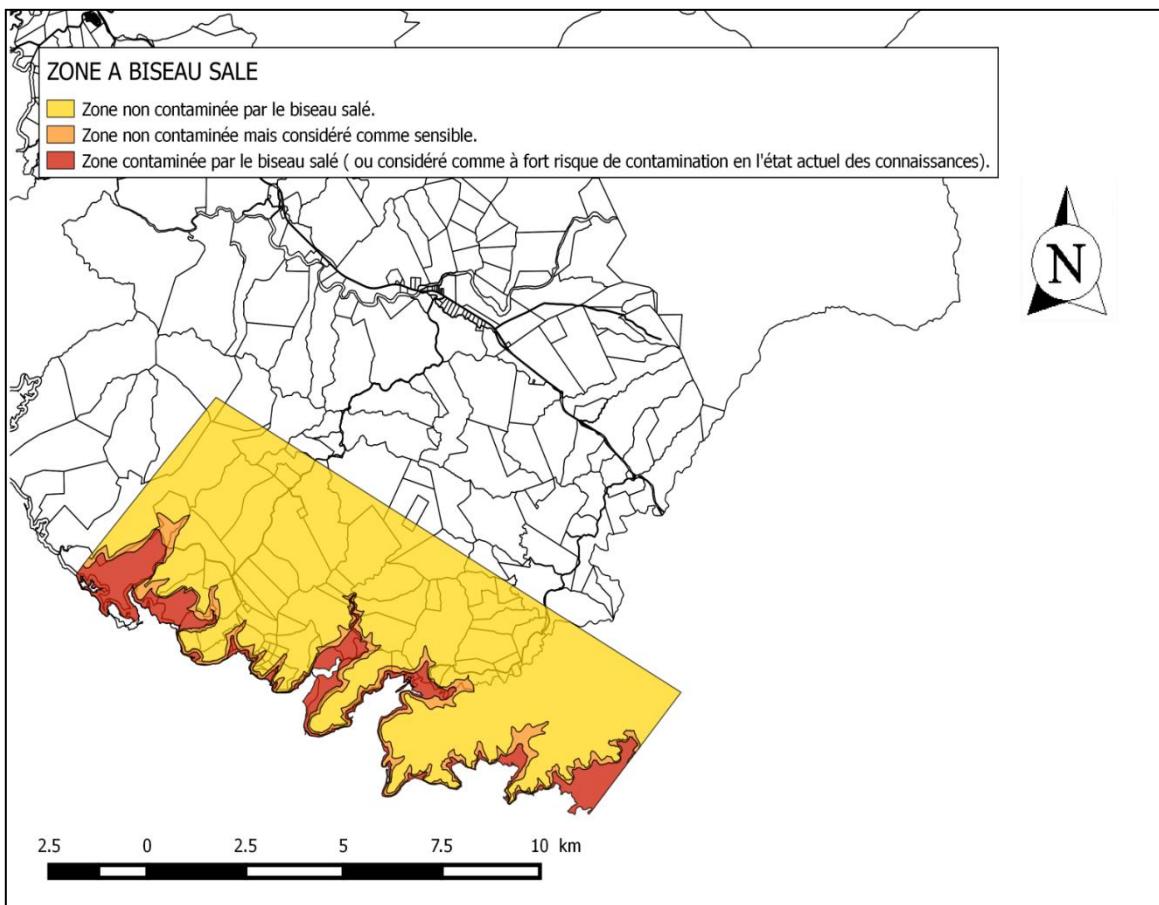


Source : données reçues de la DIMENC, et carte réalisée par DESIGN, 2016

IV.3.4 Le biseau salé

Sur la carte ci-dessous illustre la présence du biseau salé sur la commune. Ce risque est essentiellement situé près de la façade maritime et est à prendre en compte pour le positionnement de nouveaux forages. En effet, il est interdit de forer dans une zone contaminée par le biseau salé ou à fort risque de contamination (zone rouge sur la carte).

Carte 23 : Le risque de biseau salé sur la commune de Poya



Source : DDR, mise à jour DESIGN, 2016

IV.3.1 Davantage de risques naturels

Le Dossier sur les Risques Majeurs (DRM) de 2016 précise également d'autres risques naturels sur la commune et l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, tels les tsunamis et les séismes bien qu'il n'existe pas d'étude spécifique concernant ces risques sur la commune.

Les Tsunamis et les séismes sont des phénomènes rares. S'il est généralement possible d'en observer les signes avant-coureurs, il est cependant difficile d'en prévoir les répercussions au niveau du territoire, et d'ainsi élaborer des moyens d'actions efficaces via l'aménagement du territoire pour se prémunir contre ces risques. Cependant, on peut noter que les inondations ou les glissements de terrains peuvent être des conséquences de ces phénomènes. On notera également qu'il n'existe pour l'instant aucune réglementation parasismique en Nouvelle-Calédonie.

CE QU'IL FAUT RETENIR...**ETAT DES LIEUX DU PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL ET URBAIN ET ANALYSE DES RISQUES****LE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL :**

- **Un relief très marqué dans la chaîne** avec de nombreuses pentes supérieures à 30% **et une vaste plaine.**
- **Une qualité des sols** relativement **moyenne ou bonne principalement en province Sud et à proximité des rivières.**
- **Un potentiel minier** du fait de la géologie particulière des **massifs du Kopéto** et de celui de **Me Maoya.**
- **Un patrimoine environnemental diversifié et riche à préserver,** avec une grande zone de **mangrove, des forets sèches** faisant l'objet d'un projet de protection particulière, une **résserve de Faune, des aires marines protégée et un lagon faisant partie de la zone tampon maritime de la ZCO inscrite au patrimoine mondial de l'Humanité.**
- Des **forets sèches faisant l'objet d'un projet de protection particulière** (code de l'environnement PS) et d'un plan de conservation coordonné par le CEN regroupant l'ensemble des collectivités de Nouvelle-Calédonie, les organismes de recherche, des acteurs associatifs avec la collaboration de certains propriétaires.

UN PATRIMOINE URBAIN ET CULTUREL :

- **Trois bâtiments inscrits** à l'inventaire.
- La présence de nombreux **sites de Pétroglyphes** dans le nord de la commune.

ANALYSE DES RISQUES :

- **Les inondations : un risque majeur** pour la commune, notamment dû à la présence de zones habitées en zones inondables.
- **Les feux de brousse : un risque important,** notamment pour les zones de forêt sèche.
- **Les glissements de terrain : un risque mal évalué** mais potentiel.
- **L'amiante environnemental : un risque bien présent** qui induit des précautions à prendre lors de travaux ou de la mise en place d'activités dans ces zones.

V. ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

V.1 LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

V.1.1 Poya - une commune en croissance

Au dernier recensement de 2014, la population de la commune de Poya était de 3 036 habitants simple compte et 3 541 habitants doubles compte, ce qui fait d'elle une commune de troisième rang de la Nouvelle-Calédonie. Il faut noter que sa population est en augmentation à l'image de sa commune voisine : Bourail.

Pour la suite de l'analyse, nous nous réfèrerons au simple compte de la commune qui est le nombre pris en compte par l'ISEE dans toutes ses analyses comparatives.

Le tableau suivant présente l'évolution de la population de la commune de Poya, des communes limitrophes, de la province Nord et de la province Sud sur la période 1969-2014. Les effectifs de population sont issus des recensements de la population effectués par l'ISEE.

Tableau 2 : L'évolution de la population de la commune de Poya, des communes voisines, de la province Nord, de la province Sud et de la Nouvelle-Calédonie entre 1969 et 2014

	1969	1976	1983	1989	1996	2004	2009	2014	Evolution 1969-2014
Poya	1 281	2 915	1 961	1 862	2 522	2 600	2 648	3 036	137%
Ponérihouen	1 948	2 065	1 932	2 326	2 691	2 726	2 384	2 370	22 %
Pouembout	587	734	692	854	1 189	1 471	2 078	2 591	341 %
Houaïlou	3 475	3 853	3 995	3 671	4 332	4 537	3 945	4 240	22 %
Bourail	2 433	3 149	3 410	4 122	4 364	4 779	4 999	5 444	124 %
province Sud	61 150	86 694	98 548	111 735	134 546	164 235	183 007	199 983	227 %
province Nord	27 181	32 021	31 310	34 526	41 413	44 474	45 137	50 487	86 %
Nouvelle-Calédonie	100 579	133 233	145 368	164 173	196 836	230 789	245 580	268 767	167 %

Source: ISEE RGP, 2014

Avec 1755 habitants supplémentaires en 2014 par rapport à 1969, la population communale a plus que doublé et connaît une évolution comparable à celle de Bourail (137% ou une augmentation d'environ 1% par an). La commune de Poya a cependant connu une progression démographique irrégulière :

- importante diminution de sa population entre 1976 et 1983 (perte de plus de la moitié de la population),
- très forte croissance de sa population entre 1989 et 1996 (une augmentation de 35 % en 7 ans, soit moyenne de + 4,6 % par an).
- Depuis 1996, la croissance de la population ralentit mais reste positive (soit environ 0.04% par an en moyenne entre 1996 et 2009).
- Une reprise de croissance depuis 2009 (environ 2.8% par an).
- Sur l'ensemble de la période 1996 à 2014, qui correspond à la reprise de croissance démographique de la commune, la croissance moyenne par an s'élève à environ 1%.

V.1.2 Une population séparée entre plusieurs pôles d'habitations

En 2014, les pôles majeurs d'habitat sont Népoui avec plus d'un tiers de la population communale, 35,7%, Poya village avec 15,5% et Gohapin avec 14,9%. Le total de ces trois pôles correspond à plus de la moitié de la population de Poya. Ils regroupent les équipements de la commune.

Pourtant, on peut considérer une certaine dispersion de la population en de multiples pôles d'habitat : 8 pôles d'habitat identifiés au recensement de 2014 dénombrent plus de 100 habitants, dont 5 pôles de 200 habitants ou plus. On constate que plus de 40% de la population communale vit en tribu. Une étude séparée spécifique concernant l'aménagement des terres coutumières paraît donc opportune et nécessaire afin de travailler en complémentarité du présent PUD.

Tableau 3 : La répartition démographique de la commune de Poya

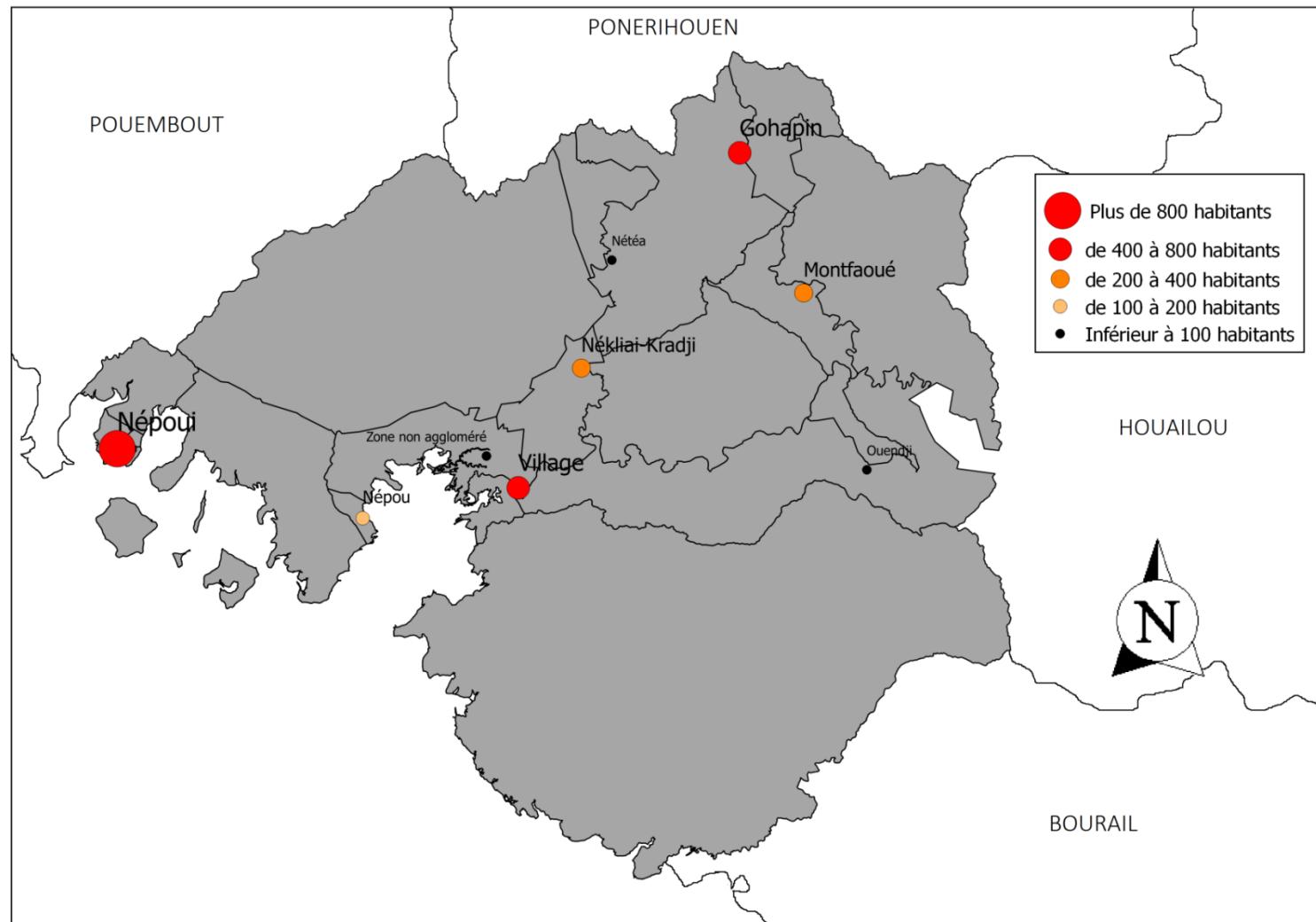
	Population	Pourcentage
Népoui	1083	36%
Poya village - Basse Poya	471	16%
Gohapin	451	15%
Montfaoué	247	8%
Poya sud	230	8%
Nékliai- Kradji	222	7%
Népou	144	5%
Ouendji	59	2%
Nétéa	38	1%
Zones non agglomérés	91	3%
Total	3 036	100%

Source : ISEE RGP, 2014

De manière générale, l'habitat est assez dispersé, ce qui pose des problèmes de mitage sur la commune (cf. carte ci-après) c'est-à-dire, d'étalement et de dispersion de l'habitat. Ce phénomène de mitage est à l'origine de plusieurs inconvénients :

- Il induit un coût certain pour la collectivité dans le cadre de l'extension de ses réseaux.
- Il est consommateur d'espace dont la vocation pourrait rester agricole ou naturel.
- Il suppose une augmentation des déplacements privés qui ne peuvent être assumés par la collectivité.

Carte 24 : La répartition de la population de Poya dans les principales zones urbaines et d'habitat



Source : ISEE RGP, 2014

V.1.3 Une population jeune

La population de Poya est caractérisée par la part importante des moins de 20 ans : 34,3%. Le nombre d'habitants ayant entre 20 et 59 ans représente 46,7% du total ce qui fait une quantité importante de personnes en âge de travailler. Les plus de 60 ans, quant à eux, comptent pour 11,3%. L'âge moyen est de 29,3 ans. La population est donc jeune et correspond au reste de la Nouvelle-Calédonie (30 ans) et de la province Sud (31 ans).

Tableau 4 : La répartition de la population de Poya

	0 à 9 ans	10 à 19 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 69 ans	70 à 79 ans	80 ans et +	Total
Nombre	526	504	461	457	455	283	203	106	41	3 036
Part	17,3	16,6	15,2	15,1	15,0	9,3	6,7	3,5	1,4	100%

Source: ISEE RGP, 2014

V.1.4 Une majorité de ménages de taille moyenne

Nous pouvons constater que la taille des ménages (entre 1 et 4 personnes) est sensiblement identique à celle des provinces. Il s'agit donc très probablement d'une tendance structurelle.

Tableau 5 : La taille des ménages de Poya

Taille du ménage (personnes)	1	2	3	4	5	6	7	8 et 9	10 à 14	15 et +	Total
Poya											
Nombre de ménages	196	201	162	153	105	45	36	20	7	2	927
Pourcentage de ménage	21,1%	21,7 %	17,5%	16,5%	11,3%	4,9%	3,9 %	2,2%	0,8 %	0,2 %	100%
province Nord											
Nombre de ménages	2 767	2 873	2 530	2 404	1 566	867	551	470	216	14	14 258
Pourcentage de ménage	19,4%	20,2%	17,7%	16,9%	11,0%	6,1%	3,9%	3,3%	1,5 %	0,1 %	100%
Province Sud											
Nombre de ménages	14 057	18 290	12 663	10 506	5 154	2 447	1 316	1 064	526	71	66 094
Pourcentage de ménages	21,3%	27,7%	19,2%	15,9%	7,8%	3,7%	2,0%	1,6%	0,8 %	0,1 %	100%

Source : ISEE RGP, 2014

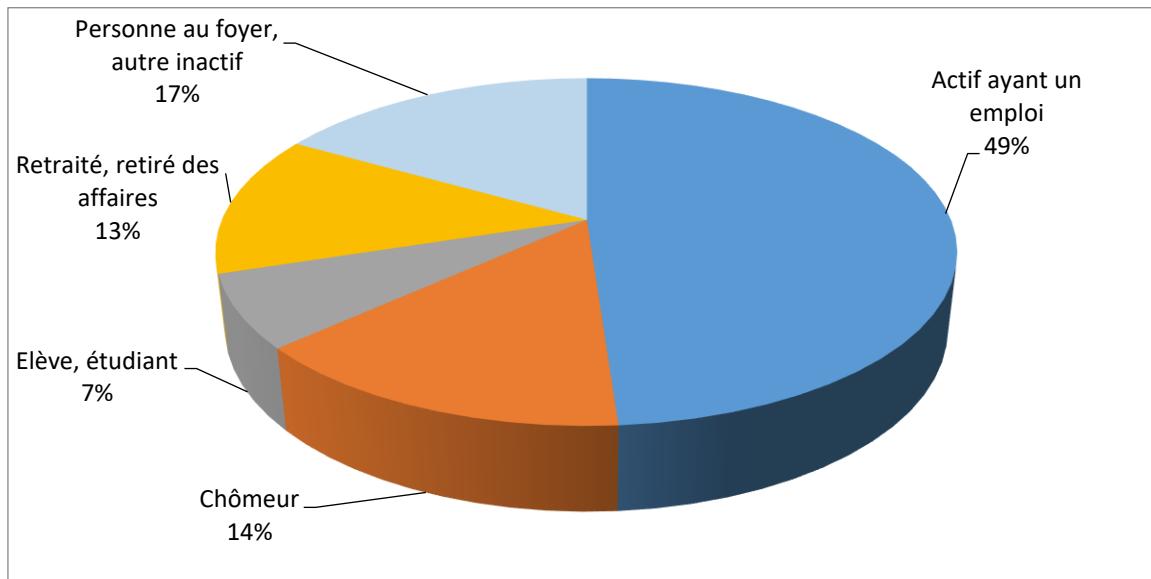
La taille moyenne des ménages en 2014 est de 3.28 personnes par ménage (4.26 en 1996 – étude SIC - Quidnovi). Ce qui montre une diminution de la concentration des foyers et de ce fait, une augmentation du nombre de logements nécessaires pour une même population, ainsi qu'une diminution de la taille de ceux-ci.

V.2 L'EMPLOI

V.2.1 Une répartition selon la situation d'activité semblable au reste du territoire

La répartition de la population de Poya selon son activité connaît, de manière générale, les mêmes caractéristiques que la population de la province Nord, avec un taux d'actifs avoisinant les 49%. On peut noter une part plus importante de chômeurs que le reste du territoire calédonien et notamment de la province Sud.

Graphique 2 : La population selon la situation d'activité à Poya en 2014

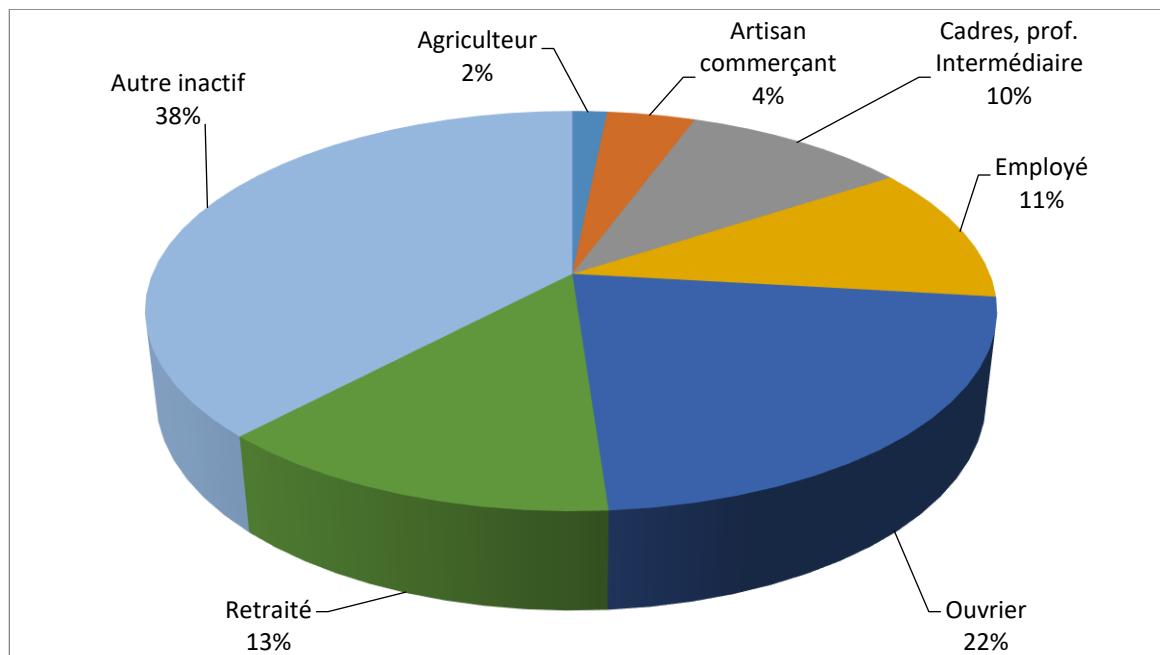


Source : ISEE RGP, 2014

V.2.2 Les professions

La population active de Poya est composée en grande partie d'inactifs (personnes au foyer ou dont l'activité n'est pas intégrée à l'économie). C'est ensuite la catégorie des ouvriers qui est la mieux représentée (22%) puis celle des employés (11.5 %). On note que la catégorie des cadres et professions intermédiaires vient juste derrière en 2014, avec une nette progression depuis 2009 (6.5% en 2009). Le nombre de personnes inactives a pour sa part légèrement diminué entre 2014 et 2009 (38% en 2014 contre 42.7% en 2009).

Graphique 3 : La répartition de la population active résidant à Poya par profession en 2014



Source : ISEE RGP, 2014

V.2.3 Une population qui réside et travaille à Poya

Tableau 6 : La commune de travail des actifs résidant à Poya en 2014

Réside et travaille dans la même commune			Réside et travaille dans deux communes différentes		Total	
	Unité	%	Unité	%	Unité	%
2009	671	78,5%	184	21,5%	855	100%
2014	784	72%	303	28%	1087	100%

Source: ISEE RGP, 2014

Selon les données de 2014, la majorité des actifs ayant un emploi exerce celui-ci dans leur commune de résidence (72%). Cette caractéristique s'explique en grande partie par la position de la mine dans la commune. On constate cependant qu'en 2014, la part d'actifs qui travaillent sur une commune différente a augmentée par rapport à 2009, ce qui illustre l'accroissement de l'attractivité économique des communes environnantes pour les habitants de Poya.

V.3 L'HABITAT

V.3.1 Un habitat majoritairement compose de maisons individuelles en résidences principales

En 2014, plus de 80% des logements de la commune sont des résidences principales. Les logements secondaires comptent pour 9% et les logements occasionnels 7%,

Si le nombre de résidences principales a augmenté depuis 2004, ce sont les logements occasionnels (passant de 4 en 2004 à 80 en 2014) et les résidences secondaires (de 4 en 2004 à 109 en 2014) jusqu'alors pratiquement inexistantes, qui connaissent le taux d'accroissement le plus spectaculaire. Ce qui montre une évolution certaine dans la manière dont les habitants occupent le territoire de la commune.

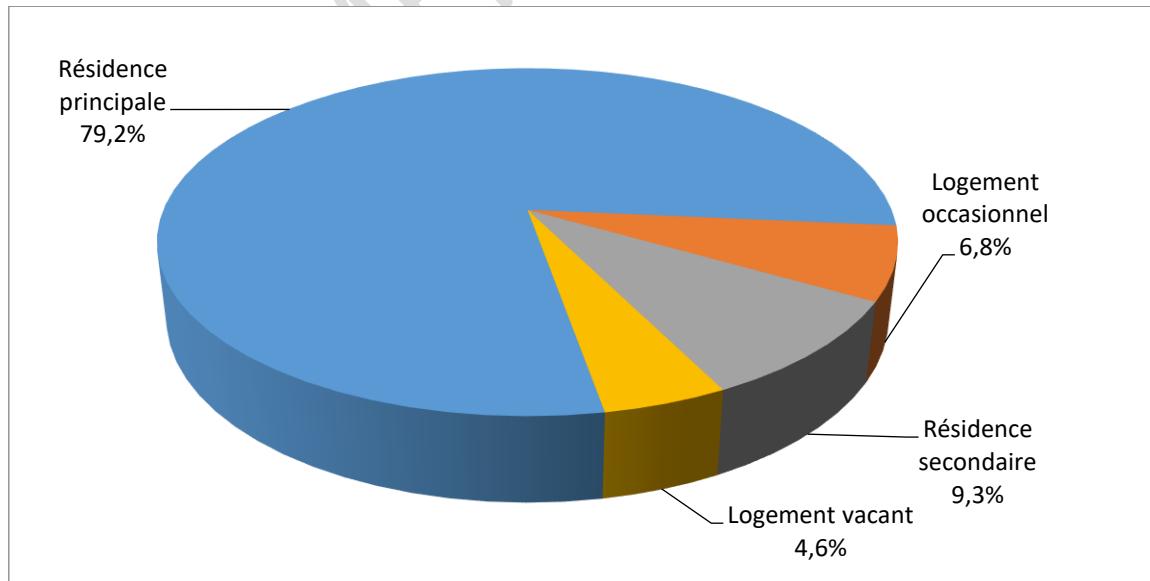
Ces constats laissent à supposer une attractivité du territoire communal. Les raisons en sont diverses : l'activité professionnelle, ou encore les déplacements saisonniers.

Tableau 7 : Les catégories des logements de Poya en 2004, 2009 et 2014

Nombre	Résidence principale	Logement occasionnel	Résidence secondaire	Logement vacant	Total
en 2004	717	4	4	30	755
en 2009	770	29	50	48	897
en 2014	927	80	109	54	1 170

Source: ISEE RGP, 2014

Graphique 4 : La répartition des catégories de logements de Poya en 2014

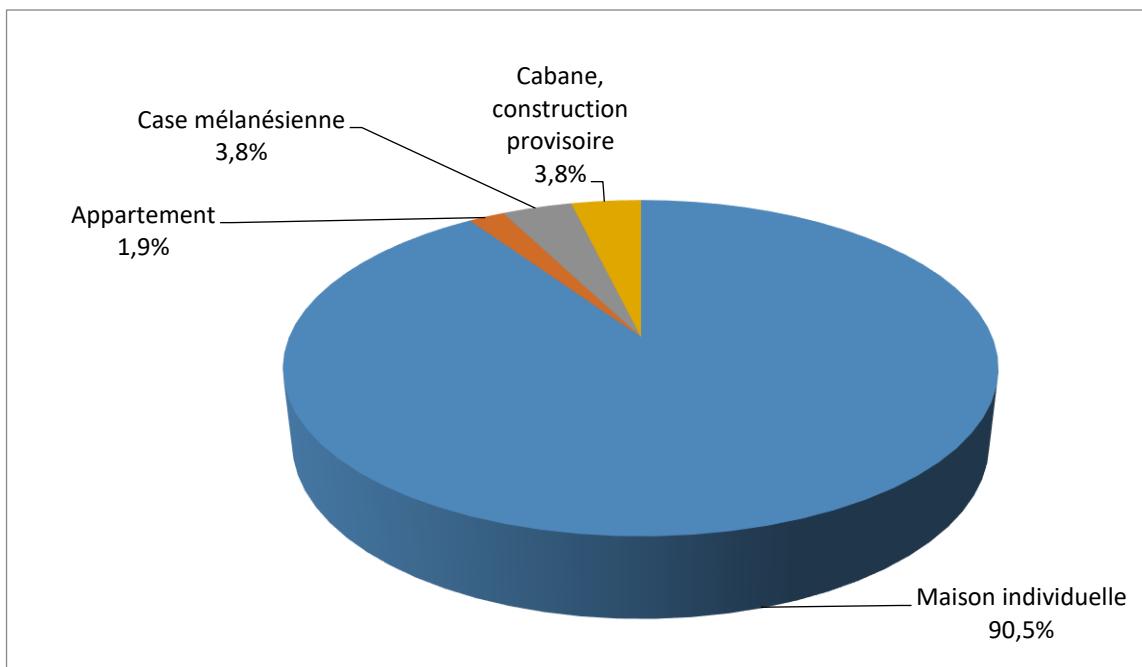


Source : ISEE RGP, 2014

Sur 927 résidences principales en 2014, la grande majorité (90%) est des maisons individuelles (839), le reste des habitations se distribuant entre appartements, cases mélénésiennes,

cabanes et constructions provisoires. La taille moyenne des ménages était de 2,9 individus. Il y a eu 88 maisons supplémentaires entre 2005 et 2009.

Graphique 5 : La répartition des constructions à Poya selon leur type en 2014

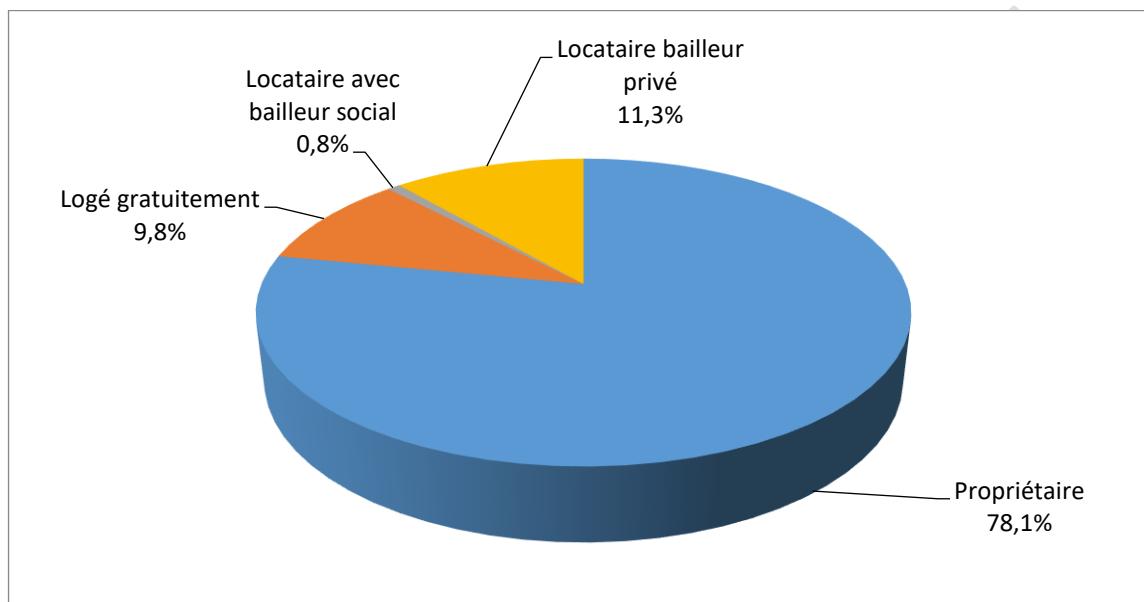


Source : ISEE RGP, 2014

V.3.2 Des résidences principales, généralement modernes et occupées par leur propriétaire.

En 2014, la grande majorité des ménages sur Poya sont propriétaires (78,1%), soit 724 propriétaires sur 927 résidences principales. On recense également 112 locataires, le double par rapport à 2009 (59), dont seulement 6 sont locataires sociaux. Enfin, 91 ménages sont logés gratuitement sur la commune, également presque le double par rapport à 2009 (54 à l'époque).

Graphique 6 : La répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du ménage en 2014 à Poya



Source : ISEE RGP, 2014

En 2014, les résidences principales sont aux trois quarts équipées de façon moderne et sont ainsi reliées au réseau général d'alimentation en eau et électricité. 7,2 % des résidences sont alimentées par groupe électrogène et 6,4 % ont un point d'eau provenant de puits ou de citernes.

V.3.3 Un rythme de construction en baisse et dominé par les projets sociaux⁵

De 1960 à 1975, la commune de Poya a connu un rythme d'urbanisation intense (avec 24 logements en moyenne construits par an et ce pendant 15 ans). Trente-neuf pourcent des logements de Poya ont ainsi été achevés avant 1976. On peut situer la création de ce parc d'importance au début des années 70, avec la « création » de Népoui. En effet, cette zone de 90 hectares, vierge de toute installation humaine en 1969, subit un rythme de construction effréné (250 logements seront construits en un temps record) afin d'accueillir des familles venant de tout le pays voire de Polynésie ou de Wallis et Futuna.

Entre les années 1990 et 2000, le rythme de construction décroît sur la commune.

Entre 2000 et 2012, le nombre de logements a de nouveau augmenté significativement et les habitations construites durant cette période représentent aujourd'hui plus de 40% de l'ensemble des constructions de la commune. Cependant, la majorité de ces nouvelles constructions ont vues le jour entre 2000 et 2004 et le nombre de construction par an les années suivantes s'est vu réduit de moitié.

⁵Source : DAF, provinces nord et sud.

L'évolution des projets de constructions recensés entre 2002 et 2012 montrent également qu'une majorité des logements construits sont des projets sociaux (environ 80% des projets).

C'est également ce que pointe l'étude réalisée par la SIC (QN 246 – aménagement de Poya, par l'institut QUIDNOVI – 2015) qui indique que la majorité des demandes concernent des logements sociaux. Les raisons seraient le coût élevé du logement par rapport aux revenus moyens des travailleurs sur la commune et le taux de chômage important.

Tableau 8 : Les constructions de Poya selon leur année d'achèvement en 2014

Année	Avant 1990	1990 à 1999	2000 à 2004	2005 à 2009	De 2010 ou après	Total
Nombre	446	100	179	91	111	927

Source: ISEE RGP, 2014

Depuis 2014, de nombreux lots se sont construits sur la partie Sud de Poya. La construction de ces logements suppose une attractivité pour la commune. D'ailleurs le recensement de la population de 2014 témoigne d'une forte croissance sur le territoire communal.

V.3.4 Des demandes de logements de plus petite taille

L'étude de la SIC (QUIDNOVI) met en évidence un besoin de logements sur la commune en 2015 dû à l'augmentation de la population et des logements occasionnels (probablement lié à l'activité sur VKP et les difficultés de s'y loger). L'étude pointe aussi une possibilité de demande de logements occasionnels à proximité du village pour les travailleurs venant des tribus.

Elle met également en évidence la surpopulation dans les logements de petites tailles, avec une moyenne de 3.1 personnes par logement dans des logements de moins de 40m² (soit généralement des F1). La demande la plus importante concerne des logements de type F3.

V.3.5 Projection des besoins en logements pour les années à venir.

Nous avons vu que sur l'ensemble de la dernière période d'évolution démographique de la commune, la croissance de la population correspondait à environ 1% par an (de 1996 à 2014). Cependant, nous avons aussi noté que sur les dernières années (2009 à 2014), le taux de croissance était significativement plus élevé, soit une moyenne de 2.8% par an.

Dans le tableau ci-dessus, nous avons estimé l'évolution de la population suivant les deux chiffres retenus ci-dessus.

Tableau 9 : La projection de l'évolution de la population de POYA 2014-2035

	2014	2020	2025	2030	2035	2040
Evolution population avec un taux d'accroissement de +1% par an	3 036	3 223	3 387	3 560	3 741	3 932
Evolution population avec un taux d'accroissement de +2.8% par an	3 036	3 583	4 113	4 722	5 422	6 224

Source : Design, 2016

Tableau 10 : La projection du nombre supplémentaire d'habitants à POYA par rapport à 2014

	2020	2025	2030	2035	2040
Habitants supplémentaires avec un taux d'accroissement de +1% par an	+187	+351	+524	+705	+896
Habitants supplémentaires avec un taux d'accroissement de +2.8% par an	+547	+1 077	+1 686	+2 386	+3 188

Source : Design, 2016

Ainsi, sur une période de 26 ans (2014 -2040) l'augmentation de la population est estimée de l'ordre de plus 896 habitants pour un taux de croissance de 1% par an et plus de 3 188 habitants pour un taux de croissance de 2,8% par an.

Si on divise ces chiffres par le nombre de personnes en moyenne par ménage en 2014 (3.28), cela nous permet d'extrapolé des besoins en logements pour les années à venir :

- Environ 57 logements d'ici 2020, 160 logements d'ici 2030 et 273 logements d'ici 2040 pour une croissance de 1% par an. Ce qui correspondrait un besoin d'environ 10 logements supplémentaires par an.
- Environ 167 logements d'ici 2020, 514 logements d'ici 2030 et 972 logements d'ici 2040 pour une croissance de 2.8% par an. Ce qui correspondrait un besoin d'environ 30logements supplémentaires par an.

La demande en logement se situera probablement entre ces deux chiffres, compte tenu des particularités de la commune :

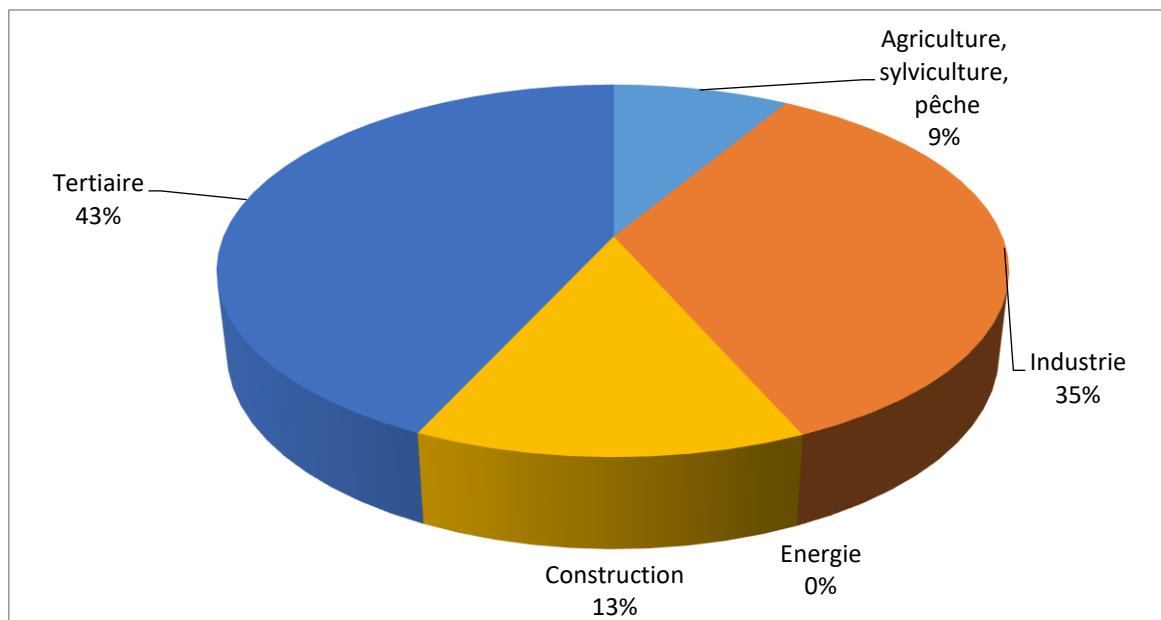
- évolution démographique inconstante de la commune,
- tendance au resserrement des ménages (et donc de davantage de logements pour une même population),
- croissance démographique importante des dernières années qui génère une population jeune importante sur la commune en 2014 (presque 50% de la population a entre 0 et 30 ans et nombreux sont les jeunes bientôt en âge de s'installer).
- grands pôles économiques à proximité pouvant attirer une partie de la population et entraîner une migration de la population hors de la commune.

V.4 LES ACTIVITES ECONOMIQUES

V.4.1 Des secteurs d'activités diversifiés et dominés par le tertiaire...

L'activité économique à Poya est fortement liée au secteur tertiaire qui représente plus de 43% des emplois de Poya, et reste ainsi le plus important fournisseur d'emploi sur la commune en 2014. On constate cependant que le secteur est en baisse (49% des emplois en 2009) alors que le secteur industriel fournit davantage de travail qu'auparavant (22% des emplois en 2009).

Graphique 7 : La répartition des emplois par secteurs économiques à Poya en 2014



Source : ISEE RGP, 2014

Le tertiaire est la principale source d'emploi à Poya (49,4%), elle est notamment représentée par l'administration publique et le service aux entreprises.

Dans le secteur tertiaire, il faut aussi noter l'importance de services collectifs, sociaux et personnels (142 établissements) et celle de l'immobilier, la location et les services aux entreprises (109 établissements). On peut également noter la présence de seulement 5 établissements de l'administration publique.

L'autre ressource d'emploi après le tertiaire est le secteur secondaire (41 % des emplois, il s'agit essentiellement de l'industrie de biens intermédiaires (20% des emplois) et de la construction (17% des emplois).

Des secteurs importants sont l'industrie des biens intermédiaires, l'énergie et le transport (tertiaire) ; trois secteurs étroitement liés à la mine, au centre de Népoui et à la centrale Enercal.

Tableau 11 : La répartition des emplois selon les secteurs d'activités à Poya en 2009

Activité	Nombre	Part
Agriculture, sylviculture, pêche	81	9,5%
TOTAL SECTEUR PRIMAIRE	81	9,5%
Industries agricoles et alimentaires	11	1,3%
Industrie des biens de consommation	0	0,0%
Industrie automobile	0	0,0%
Industries des biens d'équipement	2	0,2%
Industries des biens intermédiaires	171	20,0%
Energie	21	2,5%
Construction	147	17,2%
TOTAL SECTEUR SECONDAIRE	352	41,2%
Commerce	65	7,6%
Transports	48	5,6%
Activités financières	4	0,5%
Activités immobilières	2	0,2%
Services aux entreprises	89	10,4%
Services aux particuliers	21	2,5%
Éducation, santé, action sociale	51	6,0%
Administration	142	16,6%
TOTAL SECTEUR TERTIAIRE	422	49,4%
Total	855	100,0%

Source : ISEE 2009

V.4.2 Le tissu artisanal de Poya

Les données disponibles sur l'emploi dans les entreprises artisanales datent du 31 mai 2015

Tableau 12 : La répartition des activités par secteur

Activité	Nombre
SECTEUR DU BATIMENT	60
SECTEUR DE L'ALIMENTATION	11
SECTEUR DE LA PRODUCTION	16
SECTEUR DES SERVICES	36
Total	123

Source : CMA, 2016

En 2015, avec 123 établissements recensés sur Poya, la commune connaît une des densités artisanales les plus faibles de la zone, bien inférieure à celle de Pouembout par exemple, et légèrement en deçà de la moyenne du territoire.

La densité artisanale de Poya reste néanmoins haute en comparaison de celle observée en province Nord, attestant du poids de l'artisanat dans la commune.

Depuis 2010, le nombre d'établissements a progressé de 14% sur Poya, une croissance inférieure à celle observées sur la zone VKPP (+ 28%) mais qui se démarque toute de même fortement des tendances observées en province Nord et plus globalement à l'échelle de la Nouvelle Calédonie où l'on observe une hausse respective des effectifs de 7% et 9%.

Le secteur de l'alimentation reste relativement stable sur la période, avec la perte d'un établissement. Le secteur du bâtiment semble résister comme l'atteste la stabilité du nombre d'établissements actifs sur la commune ; néanmoins, le dynamisme des créations a marqué un coup d'arrêt qui peut s'expliquer à la fois par le recul du recours aux sous-traitant et par une maturation du secteur dans la commune. Les secteurs des services et de la production connaissent une croissance plus significative avec une augmentation respective de 6 à 10 établissements. A noter que la croissance du secteur de la production est significativement plus élevée sur Poya que sur le reste de la zone VKPP.

- **Une forte progression du nombre de sociétés sur la commune**

Le nombre de sociétés a été multiplié par 2 sur la commune, représentant désormais 24% des établissements en 2016 contre 14% en 2010.

- **Une tendance au rajeunissement des établissements**

Globalement, les entreprises de Poya semblent plus pérennes que sur l'ensemble de la zone. En effet, 52% des entreprises ont plus de 5 ans contre 37% sur la zone VKPP et s'aligne avec la moyenne observée en Nouvelle Calédonie (49%).

Au 1^{er} janvier 2016, on observe néanmoins une tendance au rajeunissement des établissements avec 48% des entreprises artisanales ayant moins de 5 ans contre 42% en 2010.

- **Focus sur l'artisanat de proximité**

L'artisanat de proximité se caractérise par la satisfaction des besoins essentiels de la population et la personnalisation des services rendus. Il est un acteur de la vie locale des communes et, par son activité, dynamise l'économie et l'emploi et participe à la fixation de la population.

- **Chefs d'entreprise : une part élevée des plus de 50 ans**

L'âge des chefs d'entreprises de la commune est plus élevé que la zone VKPP et plus largement sur la Nouvelle Calédonie, avec notamment une proportion des plus de 50 ans particulièrement élevée (46% contre 33 et 37.5% sur VKPP et en Nouvelle Calédonie). Depuis 2010, on observe néanmoins, une tendance au rajeunissement des chefs d'entreprises, en particulier des moins de 40 ans (24% contre 12% en 2010).

Si 91% des chefs d'entreprises habitent la commune, les artisans du bâtiment notamment, sont amenés à se déplacer régulièrement car leur zone d'activité peut dépasser la commune.

Tableau 13 : L'emploi dans l'artisanat sur la commune de Poya

Nombre d'entreprises artisanales de Poya ayant au moins un salarié	19
Nombre de salariés exerçant dans une entreprise artisanale de Poya	123 dont 1 apprenti (CAP maintenance)
Nombre moyen de salariés par entreprise	6
Ratio nombre d'actifs par habitant	1 actif artisanal pour 12 habitants

Source : CMA, 2016

Avec 15% des entreprises qui emploient des salariés, l'artisanat joue un rôle moteur dans l'économie de Poya qui compte un taux d'inactifs avoisinant les 20%. Près d'un habitant sur 12 est un actif de l'artisanat, attestant une fois de plus de l'importance de l'artisanat dans l'activité de la commune.

V.4.3 ...et les activités minières.

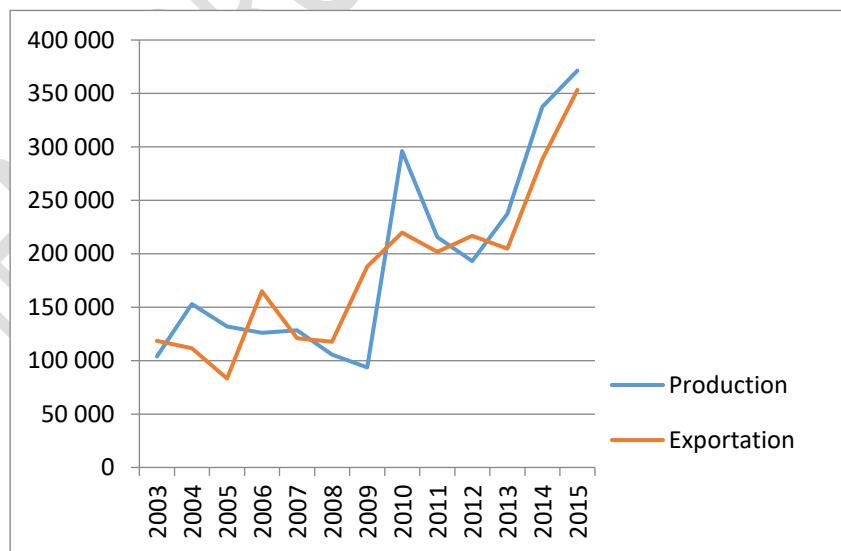
V.4.3.1 Un secteur de production en hausse

La part largement prépondérante du nickel dans le PIB de Poya (près de la moitié des actifs) est essentiellement due à la présence de deux opérateurs importants (SLN et SMSP et leurs sous-traitants) d'une des mines les plus importantes du Pays.

Les chiffres de productions et d'exportations de Poya démontrent une nette augmentation des activités minières depuis 2009. Un pic d'activité est observé en 2010 avec la production de presque 300 000 tonnes de minerais et l'exportation d'environ 220 000 tonnes. Depuis 2010 la production a fortement baissé, pour arriver à un total de production de presque 200 000 tonnes en 2012 tandis que l'exportation s'est maintenue. Sur la globalité de la période, on constate une augmentation de + 100 000 tonnes de minerais produits et exportés dans l'année entre 2003 et 2012.

Tableau 14 : Les productions et exportations minières depuis 2003 (tonnage humide)

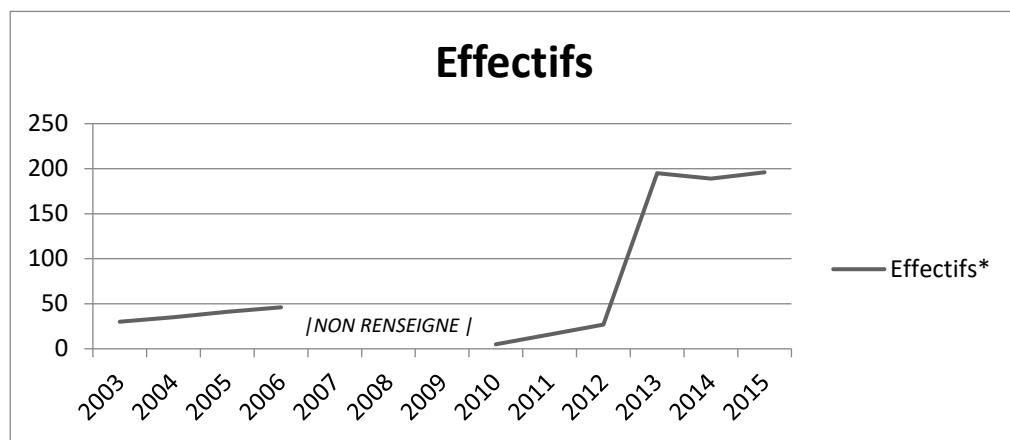
	Production	Exportation
2003	103 708	118 387
2004	153 053	111 676
2005	131 933	83 246
2006	125 910	164 875
2007	128 315	120 829
2008	105 625	117 453
2009	93 591	187 915
2010	296 164	219 760
2011	215 472	201 823
2012	192 975	216 766
2013	237 446	204 790
2014	337 609	288 234
2015	371 445	353 392
total	1 546 745	1 542 730



Source : DIMENC 2016, dernières données disponibles à ce jour.

Ces chiffres se répercutent très largement sur l'emploi de ce secteur qui fortement augmenté depuis 2003. De 30 personnes employées en 2003 dans le secteur minier à Poya, les effectifs étaient en effet de 196 employés en 2015.

L'exploitation SLN du Kopéto offre également un emploi à une centaine de personne via l'intermédiaire du port d'embarquement du minerai de Népoui.

Graphique 8 : L'évolution des effectifs de l'emploi dans le secteur minier depuis 2003

*Sites miniers concernés : Poya, Krapé, Pinpin-SLN et Pinpin NMC

Source : DIMENC 2016

V.4.3.2 Un grand nombre de concessions minières sur la commune

La part importante de l'exploitation minière dans le PIB de Poya s'explique par l'importance du nombre de concessions minières sur la commune. Elle est en effet la troisième commune après Yaté et Thio détenant le plus de titres miniers Néo-calédoniens avec 10.6% de ceux-ci.

La carte suivante présente la situation des concessions minières sur la commune de Poya. Environ 27 512 hectares soit 32,5% du territoire de la commune sont sous l'effet de concessions minières. Elles sont principalement sur les terres domaniales et sont détenues essentiellement par la Société Le Nickel (SLN) et Nickel Mining Company (NMC). Les sociétés Ballande, Montagnat et des indépendants possèdent également quelques concessions.

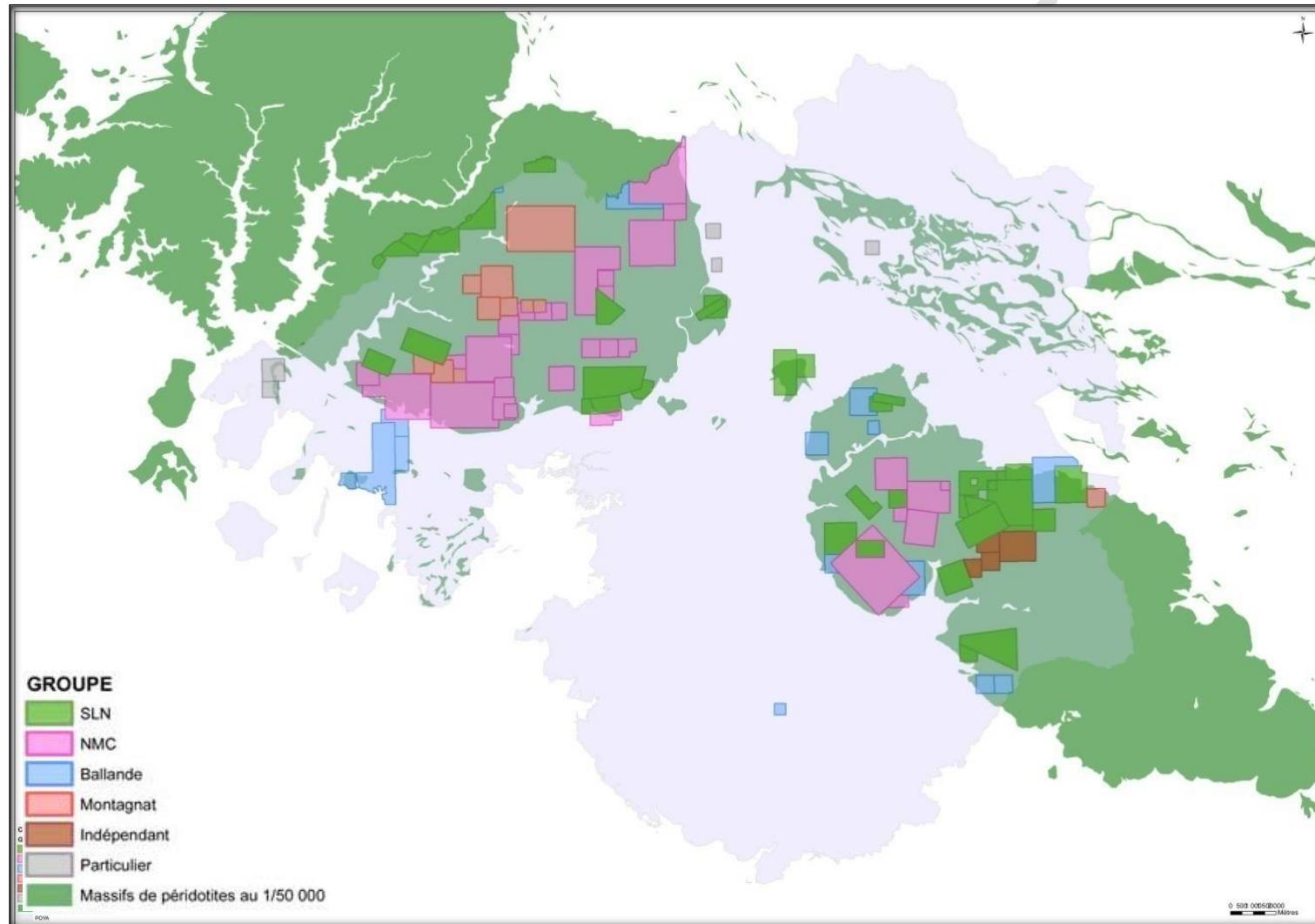
Le code minier, en son article Lp 141-6, prévoit que le titulaire d'un titre minier peut demander à l'assemblée de la province concernée une autorisation d'occupation du sol pour occuper les terrains nécessaires à son activité et aux industries qui s'y rattachent. Cette demande doit être accompagnée de l'accord des propriétaires, à défaut une procédure spécifique est prévue.

Il est important de noter que le droit minier favorise les intérêts de la Nouvelle Calédonie, par rapport aux intérêts des particuliers. Par conséquent, tout terrain qui fait l'objet d'une concession minière peut être gelé pour l'urbanisation ou toute autre activité que l'exploitation minière.

Ce principe donne également le droit (cf. loi du pays) d'exploiter des mines en zones naturelles, quoique dans le respect des dispositions des codes de l'environnement des provinces, l'article Lp. 111-5 du code minier stipulant notamment que la réglementation minière s'applique sans préjudice des réglementations prises par les provinces conformément à leurs compétences en ce qui concerne leurs territoires

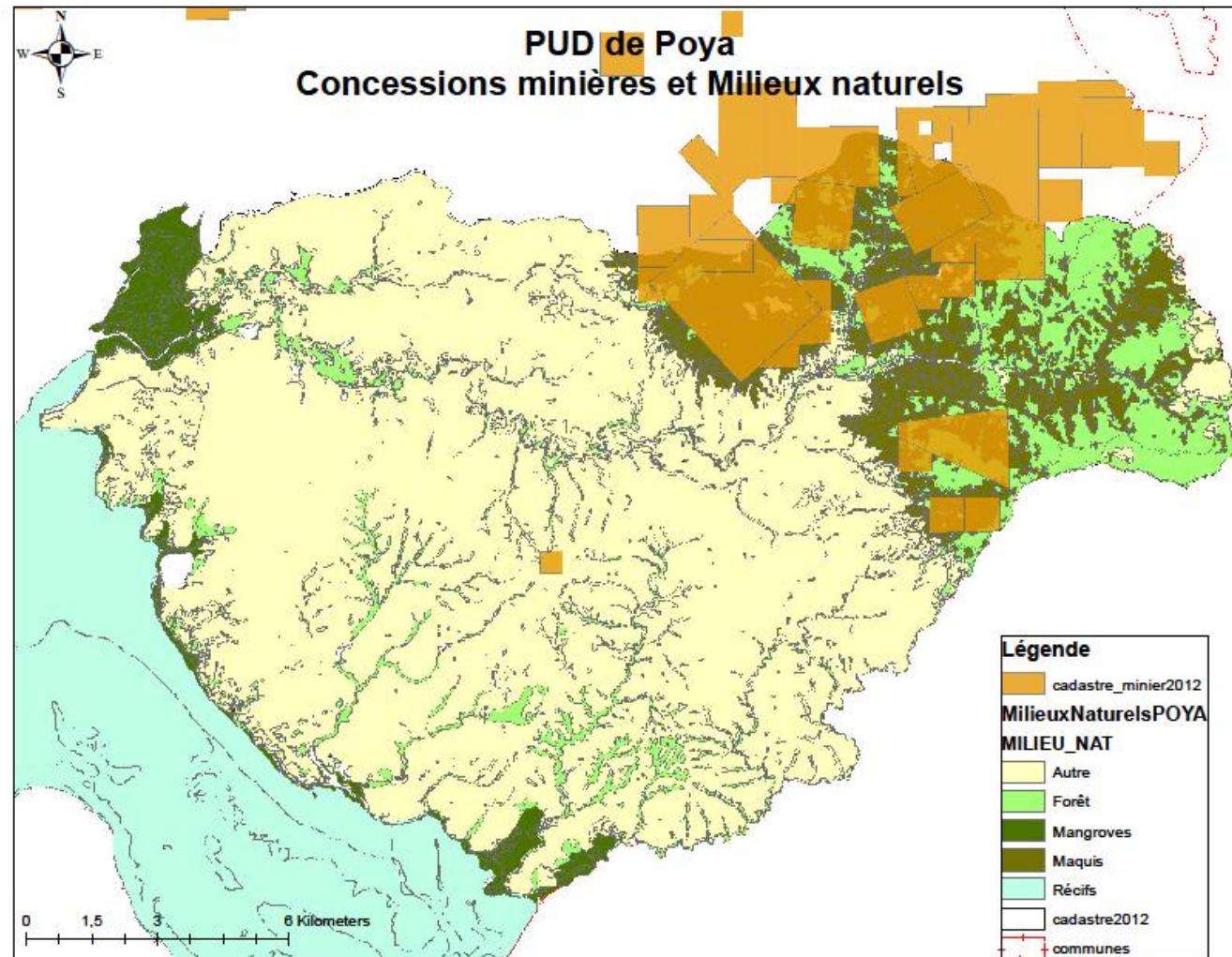
On peut d'ailleurs constater, en province Sud en tout cas, que de nombreux titres miniers se situent au sein même des milieux naturels, dont certains constituent des écosystèmes d'intérêt patrimonial protégés par le code de l'environnement en province sud. En raison d'une incompatibilité entre activités minières et protection de l'environnement, ces éléments seront à prendre en considération pour la réalisation d'un zonage cohérent du PUD.

Carte 25 : Les emprises des concessions minières sur la commune de Poya



Source : DIMENC, 2016

Carte 26 : Les concessions minières et milieux naturels en province Sud.



Source : Direction de l'Environnement de la province Sud, 2015



I – Rapport de présentation POYA (PS) - Page 69 sur 126
Approuvé le xx/xx/xx par la délibération n°xx-xxxx/APS

V.4.3.3 Des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Une installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est une installation ayant une activité à caractère principalement industriel (ou agricole), présentant des dangers ou inconvénients pour l'environnement et/ou pour les tiers (personnes, biens), notamment les activités minières.

Depuis 1985, les ICPE font l'objet d'une règlementation instaurée par une délibération territoriale. Elles relèvent des compétences provinciales depuis la création de ces collectivités en 1989 et sont règlementée en 2016 par le code de l'environnement de la province Sud et le code de l'environnement de la province Nord.

L'objectif est de prévenir et de réduire les risques de pollution et de destruction de l'environnement, ainsi que les nuisances qu'elles peuvent engendrer.

Le tableau ci-dessous détaille les ICPE présentes sur le territoire de la commune de Poya.

Tableau 15 : Les installations classées pour la protection de l'environnement sur Poya en 2013

NOM COMMERCIAL	NOM EXPLOITANT	CLASSEMENT GENERAL	ACTIVITE PRINCIPALE
Les Sablières de Népoui	Les Sablières de Népoui	Déclaration	Matériaux, minéraux, métaux
ENERCAL	ENERCAL SA	Haut Risque Chronique	Installation de combustion
SLN	Société LE NICKEL-SLN SA	Déclaration	Explosifs
SLN	Société LE NICKEL-SLN SA	Déclaration	Matériaux, minéraux, métaux
Ecole Poya	Ecole Poya SARL	Autorisation	Autres (aérodrome, énergies renouvelées)
MOBIL	MOBIL international pétrolier	Cessation d'activité	Substances inflammables
SOGADOC	SOGADOC SA	Autorisation	Substances inflammables
Station Total Poya	William Service Sarl	Déclaration	Station-service
Station Total Népoui	DEDE SERVICES SARL	Déclaration	Station-service
Station Mobil Poya	Somecap SARL	Déclaration	Station-service
BOLLIET A.J	BOLLIET A.J EURL	Déclaration	Station-service
Meureureu-Gowe	Meureureu-Gowe Sarl	Non classé	Entretien mécanique

Source : DIMENC, 2013

A Népoui, les arrêtés des installations classées pour l'environnement concernent la société ENERCAL et la société Anonyme des gaz d'océanie (SOGADOC) qui font toutes deux l'objets de mesures et de contrôles particuliers.

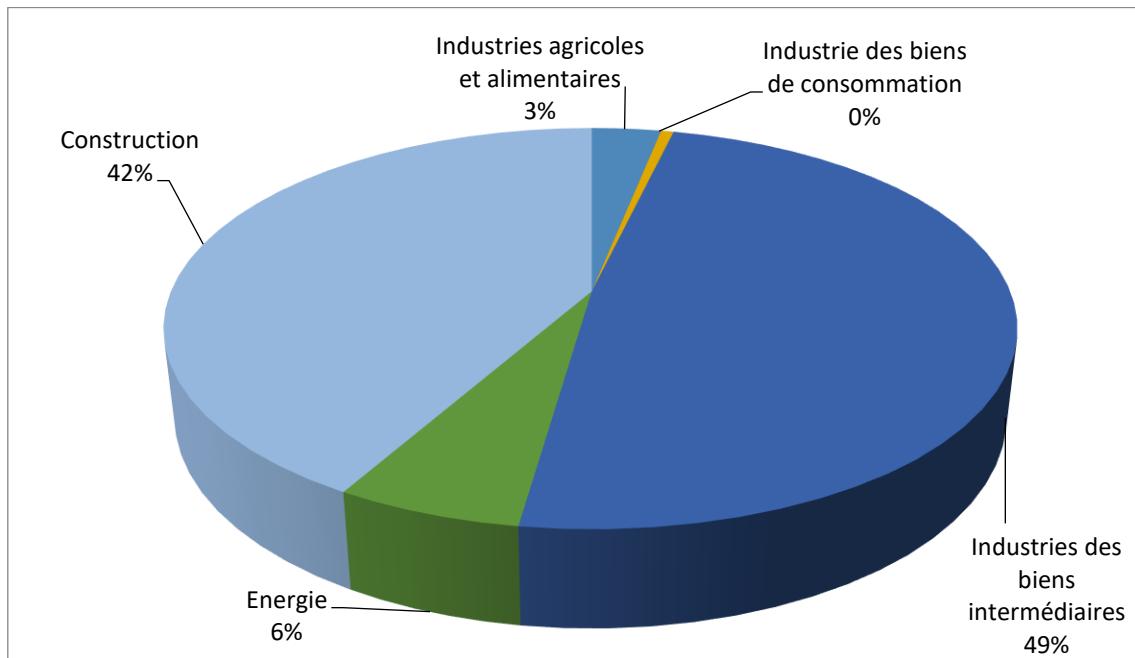
V.4.4 Un secteur secondaire dominé par les industries de biens intermédiaires

Le secteur secondaire offrait, en 2009, 40% des emplois de la commune principalement dans le domaine industriel, et plus précisément dans l'industrie de biens intermédiaires.

Les autres industries sont peu représentées, avec seulement 3% d'industries agricoles et alimentaires et une absence totale d'industrie automobile et de biens de consommation.

On peut constater qu'une grande partie des activités industrielles sont liées à l'exploitation minière.

Graphique 9 : La répartition des activités industrielles en 2009



Source : ISEE RGP, 2009

Le secteur secondaire est également caractérisé en 2009 par l'importance du domaine de la construction qui s'est fortement développé depuis quinze ans. En 2016, on comptait 81 établissements répertoriés dans cette catégorie, représentant 10% du nombre d'établissements sur la commune.

V.4.4.1 Un nombre d'établissements en augmentation et dominé par le secteur privé**Tableau 16 : Les établissements de Poya inscrits au RIDET 2016**

Section	Etablissements au 28 Janvier 2016
Agriculture, sylviculture et pêche	249
Industries extractives	6
Industrie manufacturière	28
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	7
Construction	84
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	29
Transports et entreposage	45
Hébergement et restauration	14
Information et communication	2
Activités financières et d'assurance	5
Activités immobilières	38
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	14
Activités de services administratifs et de soutien	80
Administration publique	4
Enseignement	18
Santé humaine et action sociale	22
Arts, spectacles et activités récréatives	30
Autres activités de services	120
Activités extra-territoriales	0
Total	796

Source: ISEE/RIDET, 2016

Tableau 17 : La répartition des établissements de Poya inscrits au RIDET au 27 janvier 2016

Secteur	Nombre d'établissements
Privé	777
Public	19
Total	796

Source: ISEE/RIDET, 2016

Les données du RIDET permettent de distinguer les catégories dominantes des différents établissements de la commune.

Il est intéressant de noter que c'est le secteur agricole qui déploie le plus d'établissements sur la commune. En deuxième place, ce sont les secteurs de l'immobilier et de la construction et des services collectifs et sociaux qui sont à l'origine d'établissements nombreux.

Les établissements du privé culminent par leur nombre (780) en comparaison des établissements du public (19).

On remarque aussi que le nombre d'établissements a tendance à croître. Ce dynamisme est notamment visible pour les secteurs agricoles, immobilier, de la construction et des services collectifs.

V.4.5 Un secteur primaire dominé par l'agriculture⁶

▪ Un secteur en baisse mais toujours important

Malgré le peu d'actifs employés dans le secteur primaire à Poya (81 actifs) et l'importance du secteur minier, l'agriculture est un secteur considérable, avec notamment une population agricole familiale importante.

Avec l'implantation dans la commune des 215 établissements classés dans la catégorie « agriculture, chasse sylviculture » et complété par 52 établissements de pêche, le secteur primaire représente une part importante de l'activité économique de Poya et ne doit pas être négligé puisqu'il a représenté en 2004 un chiffre d'affaires de 200 millions de francs CFP. Ainsi l'activité agricole est une activité bien représentée à Poya en comparaison avec le reste du territoire calédonien.

En effet, depuis 1991, la population agricole dans l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie est en baisse. En 2012, elle représentait 5,2% de la population contre 9,7% en 2002 et 23% en 1991.

Par rapport à l'ensemble de la moyenne calédonienne, Poya a conservé une population agricole relativement importante puisqu'en 2012, la population agricole de Poya est estimée à 295 personnes sur 2900, soit 10% de la population.

On retrouve également plusieurs exploitations d'élevage, telles la Société d'élevage de Muéo, ou encore le domaine NAGLE.

Enfin, en 2016, la DDR recense deux fermes aquacoles sur Poya en province Sud auxquelles s'ajoute une ferme aquacole située en province Nord (crevettes) :

- Ouanéco avec 3 bassins sur 55 hectares dont 46,3ha exploités
- Cap Goulvain-Moindah à Beaupré, avec 5 bassins sur 86 hectares, dont 50,7ha exploités.
- Pronacri, qui se situe sur l'anse de Mondoni.

▪ Une grande quantité de Surface Agricole Utilisables (SAU)

De 2002 à 2012, la superficie agricole utilisée (S.A.U.) de Poya a également baissé et passe de 20 956 ha à 16 235,30 ha. Malgré cette diminution, le Recensement Général de l'Agriculture de 2012 confirme la position de Poya comme 4ème commune du pays en termes de Surface Agricole Utilisée, après Bourail (34.000), Ouégoa (33.000) et La Foa (25.000).

La SAU est répartie de façon égale entre la partie Nord (10.034 ha) et la partie Sud de la commune (10.044 ha).

▪ Un nombre d'exploitation en hausse

Le nombre d'exploitations total a augmenté entre 2002 et 2012, avec 213 exploitations de plus sur la commune. En revanche, leur superficie a diminué dans la même période, diminution en partie liée à la diminution du nombre d'exploitations professionnelles (qui passent de 45 à seulement 19 en 2012.)

Malgré cela Poya ne vient qu'en 16^{ème} position dans le classement calédonien en termes de nombre d'exploitations. Ce fait est compensé par la surface moyenne des exploitations (179 ha), qui si elle a diminuée depuis 2002, reste cependant importante à l'échelle de la Nouvelle-

⁶Les chiffres utilisés dans ces paragraphes sont pour la plupart issus du Recensement Général de l'Agriculture de 2002, à défaut de données plus récentes

Calédonie (Poya vient en 3^{ème} position pour la taille des exploitations, après Boulouparis: 194 ha/exploitation et Koumac : 190 ha/exploitation).

Tableau 18 : L'évolution des exploitations

	RGA 1991	RGA 2002	RGA 2012
Exploitations professionnelles (nombre)	67	45	19
Autres exploitations (nombre)	110	72	115
Total exploitations (nombre)	177	117	134
SAU (ha)	24 730	20 956	16 235

Source: RGA 1991/RGA2012

- **Un dualisme des activités agricoles entre le nord et le sud**

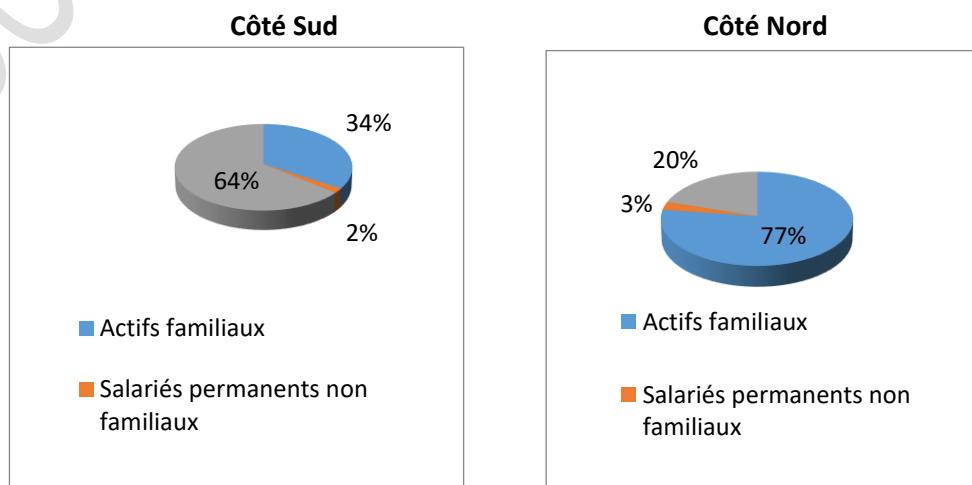
En considérant la globalité du territoire de la commune, les exploitations agricoles qui sont en majorité tournées vers l'agriculture marchande et professionnelle représentent 40,3 % de l'ensemble. Cette même catégorie est de l'ordre de 22,6% pour la province Nord et 18,1 % seulement pour le pays.

Le dualisme agricole de la commune est notable entre la province Nord et la province Sud. Au Sud, (et à l'Ouest) l'agriculture est « riche », européenne, moderne, extensive et productive. On y trouve de grandes exploitations principalement orientées vers l'élevage et les grandes cultures, avec un nombre d'exploitations professionnelles qui tend à augmenter.

Au Nord (et à l'Est) l'agriculture est plus « modeste », mélanésienne, plus intensive et sur de plus petites surfaces, plus végétale aussi, avec une large part aux exploitations non professionnelles et une tendance qui tend à se confirmer (avec une diminution du nombre des exploitations professionnelles de 1991 à 2002).

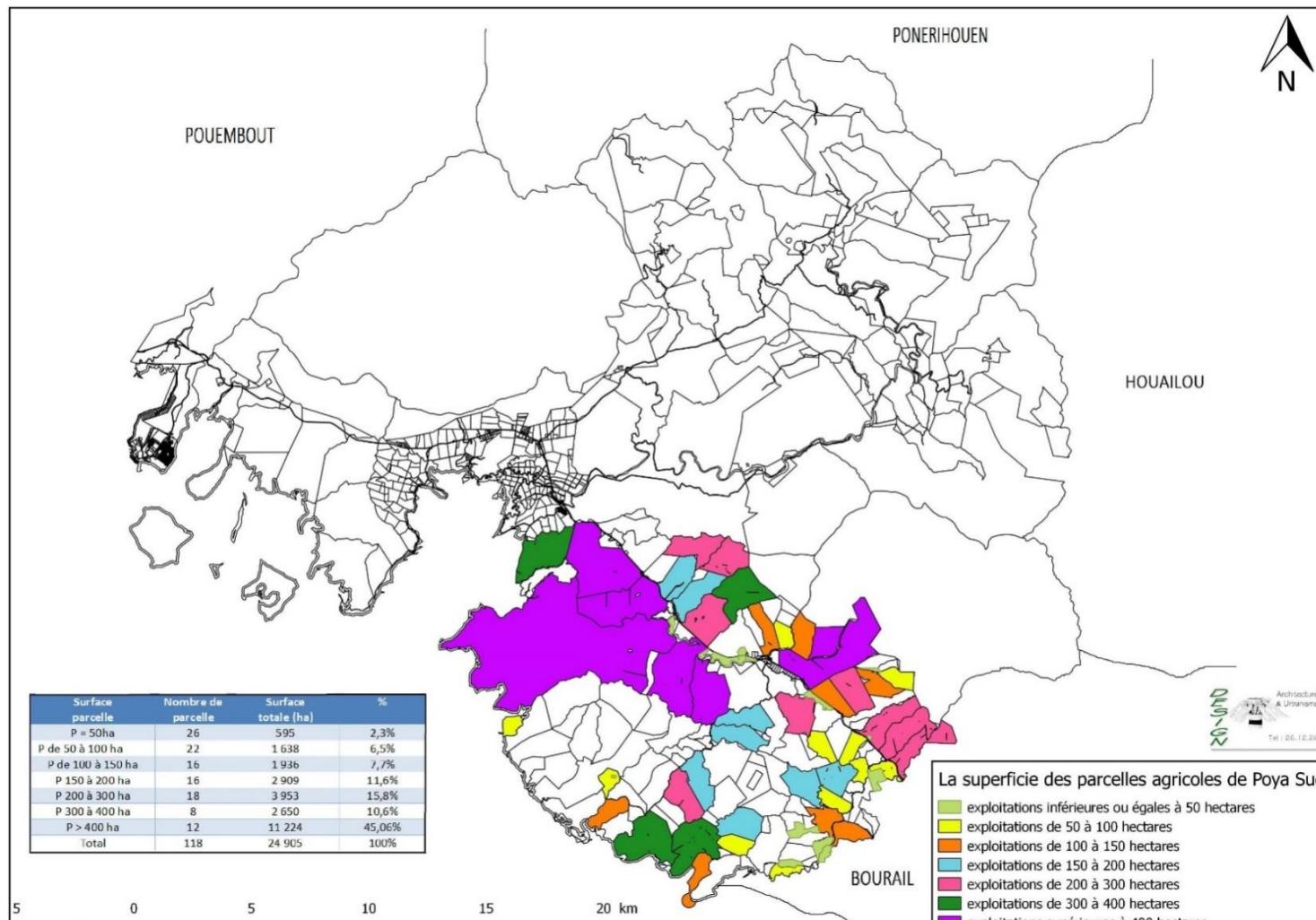
On retrouve cette disparité dans les graphiques ci-après, avec une part très importante d'actifs familiaux dans la population agricole en province Nord, ce qui correspond à une agriculture plus familiale et non professionnelle. Au Sud au contraire, la part des actifs familiaux est plus faible et la main d'œuvre occasionnelle et saisonnière est largement majoritaire, illustrant un fonctionnement de type plus entrepreneurial.

Graphique 10 : Comparaison de la population agricole



Source : RGA, 2012, dernières données disponibles à ce jour.

Carte 27 : La localisation des exploitations agricoles de Poya Sud



Source : DDR, 2013, mise à jour DESIGN 2016

- **L'élevage un domaine bien développé**

La principale spéculation est l'élevage avec 100 millions de francs CFP pour les bovins, et 30 millions pour les Cervidés, dont Poya est devenu le premier producteur (avec Boulouparis).

Notons également la présence, importante et naturelle dans la commune la plus sèche du Pays, de Caprins (exclusivement en province Sud de Poya) qui représentent 11% du cheptel calédonien, et entre 2 et 3 millions de la PAF.



Mme La maire, 2016

Tableau 19 : Le cheptel de la commune

Cheptels	Têtes	Exploitations
Bovins	5 978	69
Porcins	584	20
Ovins	297	5
Caprins	109	4
Equins	253	49
Cervidés	2 016	6
Volailles	1 504	35
Lapins	369	5
Ruches	114	8
TOTAL	11 224	201

Source : RGA, 2012

Les exploitations d'élevage sont bien équipées à Poya, le taux d'équipement en stock yards est important : 65 des 372 exploitations en sont équipées, y compris au Nord.

V.4.6 Les potentiels de développements touristiques

Le secteur touristique est actuellement faible mais présente un potentiel d'attractions considérable. Profitant d'une localisation stratégique de passage grâce à la RT1, il pourrait donc conforter l'importance du secteur tertiaire de la commune.

La présence de la réserve naturelle maritime de Nékorô et la réserve spéciale de Faune de l'Aoupinié va dans le sens du parti pris de la commune de développer l'activité économique du tourisme vert. Les potentialités de la commune en espaces touristiques naturels, en production agricole du terroir, en capacité d'accueil touristique de type « gîte » sont d'autant plus d'éléments en faveur d'un développement touristique vert.

- **Une offre d'hébergement et de restauration essentiellement tourné vers le tourisme local.**

On recense sur la commune des structures d'hébergement, de restauration et de ventes de produits du terroir :

- Auberge le passage, Népoui (hébergement, restauration, bar),
- Snack pizzeria, Népoui (restauration),
- Snack, Népoui (restauration),
- Ferme de séjour, Moindah (table d'hôte, hébergement et vente de produits du terroir),
- Gîte Porin-Néa, chez Reine, Tribu de Nétéea (table d'hôte, hébergement en tribu avec camping),
- Chez Edouard et Geneviève, Tribu de Gohapin (table d'hôte, hébergement en tribu avec camping),
- Chez Astrid Vallée des roches, Gohapin (table d'hôte).

Le marché bimensuel de Poya, est également un élément important du tourisme vert puisqu'il réunit producteurs locaux et consommateurs dans un cadre convivial.

- **Le développement d'une offre d'activité « nature »**

L'offre d'attractions touristiques à Poya/Nékô est également tournée vers le tourisme vert. Parmi ces attractions on compte :

- Les grottes d'Adio, fermées aux visiteurs pour des raisons de sécurité,
- Le plus grand site pétroglyphiques de Nouvelle Calédonie à Montfaoué avec 156 motifs gravés,
- Des sentiers de randonnées, notamment à la tribu de Nékliaï Kradji le long de la rivière dans la forêt de manguiers,
- Des randonnées pédestres, en VTT ou en Kayak proposées par l'association AJIE à la tribu de Montfaoué.

Egalement, plusieurs animations au cours de l'année sont organisées, développant ainsi le tourisme dans la commune.

Les attractions de la commune sont donc nombreuses mais nécessitent une mise en valeur et une amélioration de leur accessibilité.

Par ailleurs, la commune de Bourail au Sud vient de lancer un projet d'envergure en matière de tourisme vert avec la création du pôle touristique de Deva. Il s'agit d'un projet touristique d'importance (8000hectares), alliant développement touristique. Dans le cadre du recrutement pour l'hôtel Sheraton de Deva, le bassin d'emploi du projet a également concerné les communes de Moindou, Poya, Sarraméa, Farino, Houaïlou, Kouaoua, La Foa.

Cela incite donc à réfléchir à une mise en valeur d'un tourisme alternatif avec une offre parallèle à celle de Bourail, qui se focaliserait sur une offre différente en mettant en évidences les particularités et les richesses propres à Poya décrites plus haut (gites à la ferme, pétroglyphes, activités en tribus, etc.)

DOCUMENT PROVISOIRE

ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Les caractéristiques démographiques :

- Une répartition de la population située sur **les pôles majeurs d'habitat** : Népoui (1 083 habitants), Poya Village et Basse Poya (471 habitants), Gohapin (451 habitants).
- Une **croissance de la population importante entre 2009 et 2014 (2.8%)** mais une croissance moyenne irrégulière et de 1% sur l'ensemble de la période 1969-2014.
- Un **équilibre entre population** vivant à l'intérieur et en dehors des tribus (40% de la population habite en tribu.)
- Une population relativement jeune.
- Une **diminution de la taille des ménages** (3.28pers./ménage en moyenne) et une part importante de « petits ménages » (presque 60% entre 1 et 3 personnes).

L'emploi :

- Un **taux de chômage et de personnes au foyer important**, qui conduit à un taux d'activité faible.
- Le **secteur minier : principale source d'emploi**.
- Un **secteur agricole bien représenté** en comparaison avec la Nouvelle-Calédonie en général.
- Des **actifs principalement ouvriers et employés**, alors que les catégories socioprofessionnelles les plus qualifiées sont faiblement représentées.
- Des **actifs qui travaillent pour la grande majorité dans leur commune de résidence**.

L'habitat :

- Une très **large prédominance de maisons individuelles** (presque 80%), de propriétaires occupants (80%) et de **résidences principales** (90%).
- Une **augmentation significative** depuis 2004 des **logements occasionnels** et des **résidences secondaires** jusqu'alors pratiquement inexistantes.
- Un **fort taux d'équipement** des habitations.
- Un **ralentissement du rythme de constructions** ces dernières années.
- Les nouvelles constructions dominées par les **projets sociaux** (80% entre 2002 et 2012).
- Un **besoin en logement** pour les années à venir **important** (entre 10 et 30 logements par an) mais **difficile à estimer précisément** (resserrement des ménages et population jeune contre attraction des pôles environnants et démographie inconstante de la commune).

Les activités économiques :

- Un **secteur artisanal** encore **peu dense, mais notable** en regard de l'artisanat présent en province Nord et qui connaît une **progression importante** depuis 2010 (14% d'activités en plus en 2016).
- Une économie dominée par les secteurs secondaires et tertiaires liés aux activités minières.
- Un **secteur agricole important** (4^e commune de Nouvelle-Calédonie en termes de Surface Agricole Utilisée) mais comprenant peu d'actifs.
- L'évolution de l'agriculture confirme la **vocation d'élevage de la commune**.
- De **grandes divergences d'organisation** de l'agriculture entre la partie Nord et la partie Sud de la commune.
- Un **potentiel de développement touristique** à mettre en valeur, en complément du pôle touristique de Deva.

VI. EQUIPEMENTS

VI.1 LES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET PUBLICS

Du fait de la dispersion de la population sur le territoire communal, les équipements administratifs sont répartis entre les différents pôles majeurs d'habitat.

La plupart des services sont présents sur le village de Poya. On y trouve, la mairie, l'église, la gendarmerie, l'office des postes et des télécommunications, la banque, le dispensaire (assistance sociale et médecin), l'école Marcel Carlier, la BCI, deux magasins (le magasin au Carrefour et magasin Socopo), la case de l'aire coutumière. Le marché s'y tient également tous les 15 jours devant la mairie.

De nombreux services et commerces ont également une antenne dans le centre urbain de Népoui ou dans certaines tribus, comme des antennes de la mairie à Népoui et dans la tribu de Gohapin depuis 2008), des bureaux de postes, des écoles, des équipements sportifs ou médicaux, etc. Cette particularité vient du développement historique de la commune sur différents pôles bien distincts et éloignés les uns des autres qui a conduit à développer des services dans chacun de ses pôles.

Photo 2 : Le village de Poya



Source : Site de la commune de Poya, 2011

La mairie au village regroupe les services :

- de l'état civil,
- du Cap Emploi,
- de la Mission d'Insertion Initiale de la province Nord (MIIPN),
- de la Mission d'Insertion des Jeunes de la province Sud (MIJPS),
- des Ateliers Pédagogiques Personnalisé (APP),
- de l'Office Public Coutumier.

La mairie annexe à Népoui regroupe les services:

- de l'état civil,
- du recensement.

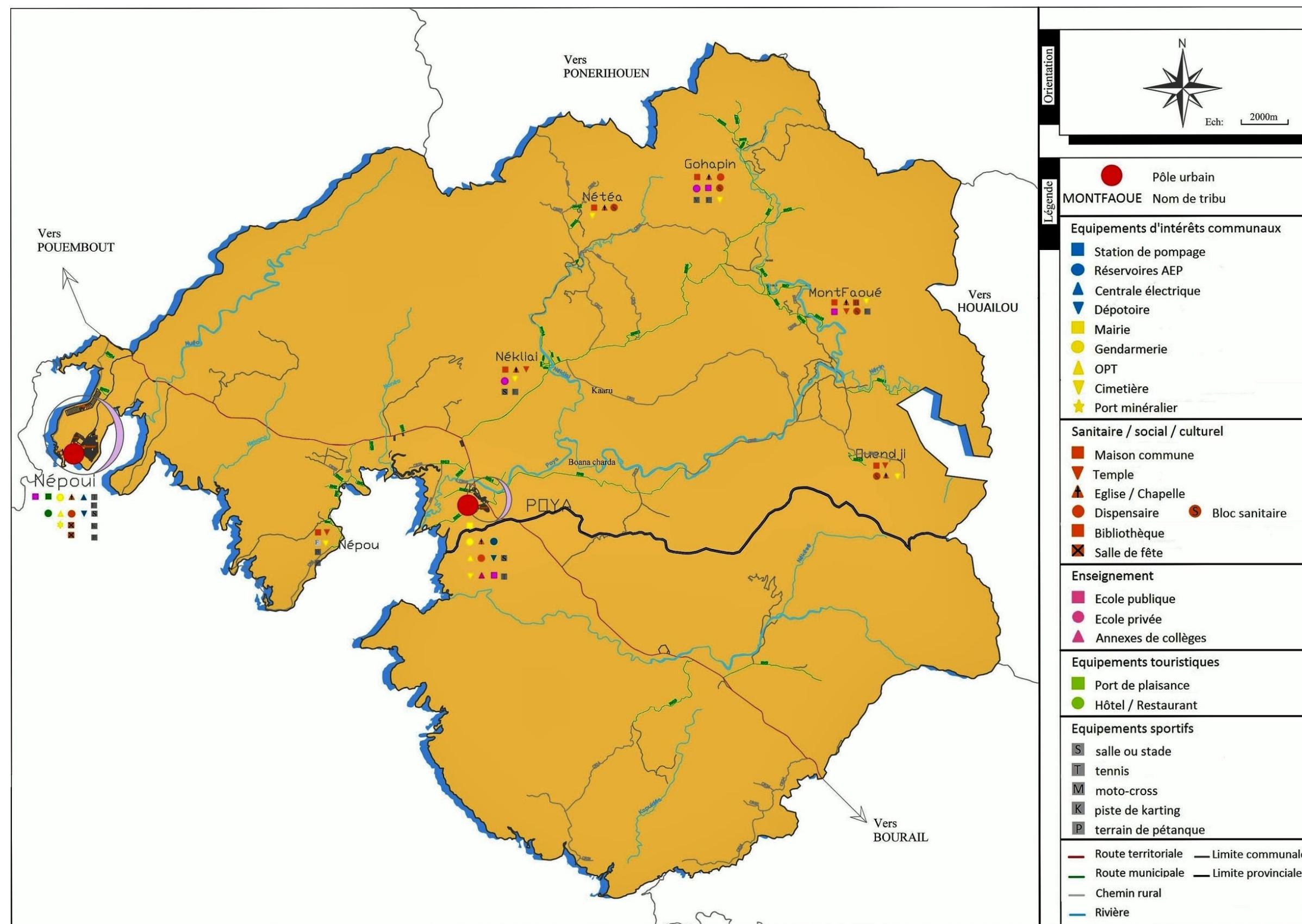
La mairie annexe regroupe également des permanences :

- de comptabilité,
- médicale,
- Cap Emploi,
- de la Mission d'Insertion Initiale de la province Nord (MIIPN).

La mairie annexe de Gohapin (maison commune) comprend :

- un bureau de permanence : Mission Local d'Insertion des Jeunes en province-Nord,
- une Aide médicale,
- le bureau de l'association des femmes,
- le bureau du point lecture.

Carte 28 : Les équipements et infrastructures de la commune



Source, mairie de Poya, 2006, modifiée par DESIGN Architecture et Urbanisme en juin 2016

VI.2 LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

La commune de Poya compte quatre écoles publiques du premier degré (maternelle et primaire), une école privée du premier degré et un collège qui était un Groupement d'Observation Dispersionné (GOD), soit une annexe rattachée au collège de Koné jusqu'en 2010 inclus. Depuis, Poya dispose de son propre collège.

Les deux plus grandes écoles publiques sont situées au Village et à Népoui ce qui permet un équilibrage géographique des équipements. Les trois autres écoles de la commune sont situées en tribu. Un ramassage scolaire est organisé en 24 circuits pour mailler l'intégralité du territoire communal et relier toutes les tribus. Au total ce sont 216 parents qui peuvent confier leurs enfants pour bénéficier de ce service journalier ou hebdomadaire.⁷

Le service des repas pour les écoles communales est assuré par les cantines de chaque école.

Photo 3 : L'école communale de Marcel Carlier de Poya



Source : DESIGN, 2013

⁷Source : Site mairie de Poya

Photo 4 : L'école de la tribu de Gohapin*Source : Mme La maire, 2016***Photo 5 : L'école de Montfaoué***Source : Mme La maire, 2016*

Tableau 20 : Les effectifs scolaires de Poya

			2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2015
1er Degré	PUBLIC	Ecole Antoine Griscelli - maternelle	65	86	67	65	59	58	54	59	69
		Ecole Antoine Griscelli - primaire	102	116	134	148	159	162	132	115	95
		Ecole Gohapin - maternelle (dans le public depuis seulement)	28	31	22	16	21	24	26	19	23
		Ecole Gohapin - primaire	52	15	18	18	18	10	12	17	14
		Ecole Garépa Koéa de Montfoué - maternelle	14	20	17	18	20	15	17	11	12
		Ecole Garépa Koéa de Montfoué - primaire	9	9	6	8	8	8	10	11	8
		Ecole Marcel Carlier - maternelle	45	49	34	45	47	44	39	44	47
		Ecole Marcel Carlier - primaire	74	101	89	89	89	87	99	87	101
	PRIVE	Ecole Sainte Thérèse de Nékliai - maternelle	11	9	12	9	11	9	13	12	16
		Ecole Sainte Thérèse de Nékliai - primaire	37	31	34	33	31	33	35	38	34
2nd Degré	PUBLIC	Collège de Poya (GOD rattaché au collège de Koné jusqu'en 2010 inclus)	52	69	54	68	72	149	180	190	169

Source : Vice Rectorat, 2015

Tous niveaux confondus et sur l'ensemble des établissements, un total de 588 élèves est scolarisé à Poya/Nékö.

Au total sur la commune, ce sont 419 élèves répartis dans le public et le privé scolarisés en 2015 dans l'enseignement du premier degré ce qui démontre une situation satisfaisante de ces établissements. L'enseignement privé concerne l'école de la tribu de Nékliai qui est en évolution pour le niveau maternelle puisqu'elle passe de 12 élèves en 2013 à 16 en 2015. Dans l'enseignement secondaire, la commune de Poya/Nékö dispose d'un collège depuis 2010. Les effectifs du collège après une augmentation constante de 2008 à 2013 sont en baisse pour 2015. Ainsi le collège est passé de 72 élèves en 2010 à 190 élèves en 2013, opérant une augmentation de 163 %. Depuis l'année 2015, nous constatons une diminution de – 11% représentant 21 élèves en moins.

De manière générale, les tendances de diminution et d'augmentation des effectifs sont très différentes pour le premier et le second degré. On note clairement une première tendance de diminution des effectifs dans l'établissement du second degré. Par contre, dans le premier degré, les chiffres varient en fonction des endroits.

En conclusion, aux vues de ces chiffres la situation actuelle en matière d'écoles primaires et secondaires est relativement satisfaisante et suffisante à l'horizon 2020.

CE QU'IL FAUT RETENIR...

EQUIPEMENTS

- Des **services à la population répartis sur les différents pôles d'habitat** (Village, Népouï et tribu) avec une concentration plus importante sur le village.
- Des établissements scolaires répartis sur le territoire communal pour le 1^{er} degré et un collège sur le village de Poya pour le **second degré**.
- Un **ramassage scolaire** organisé.
- Des **établissements scolaires** dont la capacité semble **suffisante jusqu'en 2020**.

VII. RESEAUX

La commune a poursuivi ou engagé durant la mandature d'importants travaux dans le domaine des équipements primaires : la voirie, l'assainissement, l'eau, l'électricité. Enfin, pour l'ensemble des opérations, un financement à plusieurs partenaires: la commune, Le FIP Equipement, l'Etat (contrats de développement), la province Nord. Parfois, d'autres partenaires se rajoutent pour des opérations ciblées, telles la province Sud, la SLN, et d'autres.⁸

VII.1 LE RESEAU VIAIRE⁹

VII.1.1 Les routes territoriale RT1 et RT4

La voie de transit reliant la commune de Poya à Bourail et à Pouembout est une voie territoriale (RT1) d'une longueur sur le territoire communal de 40,31 km. Elle vient d'être remise en état partiellement en 2013.

La voirie territoriale est une voie de transit et de liaison intercommunale à grande circulation. En ce sens, les accès directs particuliers à cette voie doivent être limités et obéir à des contraintes de sécurité ; notamment dans les zones d'habitat ou en agglomération urbaine où la séparation entre la circulation automobile et celle piétonne doit être observée, en particulier par la mise en œuvre de trottoirs. Elle constitue également l'axe principal de desserte rapide pour tous les espaces habités de l'Ouest ainsi que du Nord de la commune.

En 2016, une aire de repos existe au sommet du village, avec un point de vue et des aménagements de pique-nique L'installation d'un lieu de petite restauration y est envisagée.

La voie de transit reliant le secteur de Népoui à la RT1 est la voie territoriale RT4. Les mêmes dispositions devront être prises à ses abords.

VII.1.2 La voirie communale

La voirie classée communale d'une longueur totale de 225,445km se répartit suivant les fonctions suivantes : routes municipales (RM), chemins ruraux (CR) et (VU).

- Les routes municipales (86,25 km) : Elles desservent en général les localités tribus. Ce type de route est le plus répandu en nombre de kilométrage mais aussi le plus utilisé. Ces voies sont celles qui touchent les différents espaces de la commune. Bien qu'elles aient une importance particulière, elles ne présentent pas toutes les qualités de revêtement, notamment dans les tribus où la majorité des routes municipales à l'orée des tribus ne présentent pas de revêtement ; elles sont néanmoins, pour une grande part, praticables en temps sec. Un effort devra être consenti par la mairie pour améliorer l'état des routes municipales.
- Les chemins ruraux (97,732 km) : Ce sont généralement des voies non revêtues aux caractéristiques inférieures aux RM, servant à désenclaver les zones d'activités rurales, économiques ou d'intérêts divers. Les chemins ruraux sont situés hors du cadre urbain du centre du village. Le trafic automobile y est moindre. Un grand nombre de chemins ruraux est d'ailleurs inaccessible ou introuvable. Ces chemins permettent néanmoins des communications privées ou publiques (réseaux communaux).
- Les voies urbaines (41,463 km) : Ces voies permettent le maillage précis des zones les plus urbanisées du territoire communal, elles sont donc situées dans le cadre urbain du village et des centres économiques ou d'habitat les plus développés. Il s'agit des

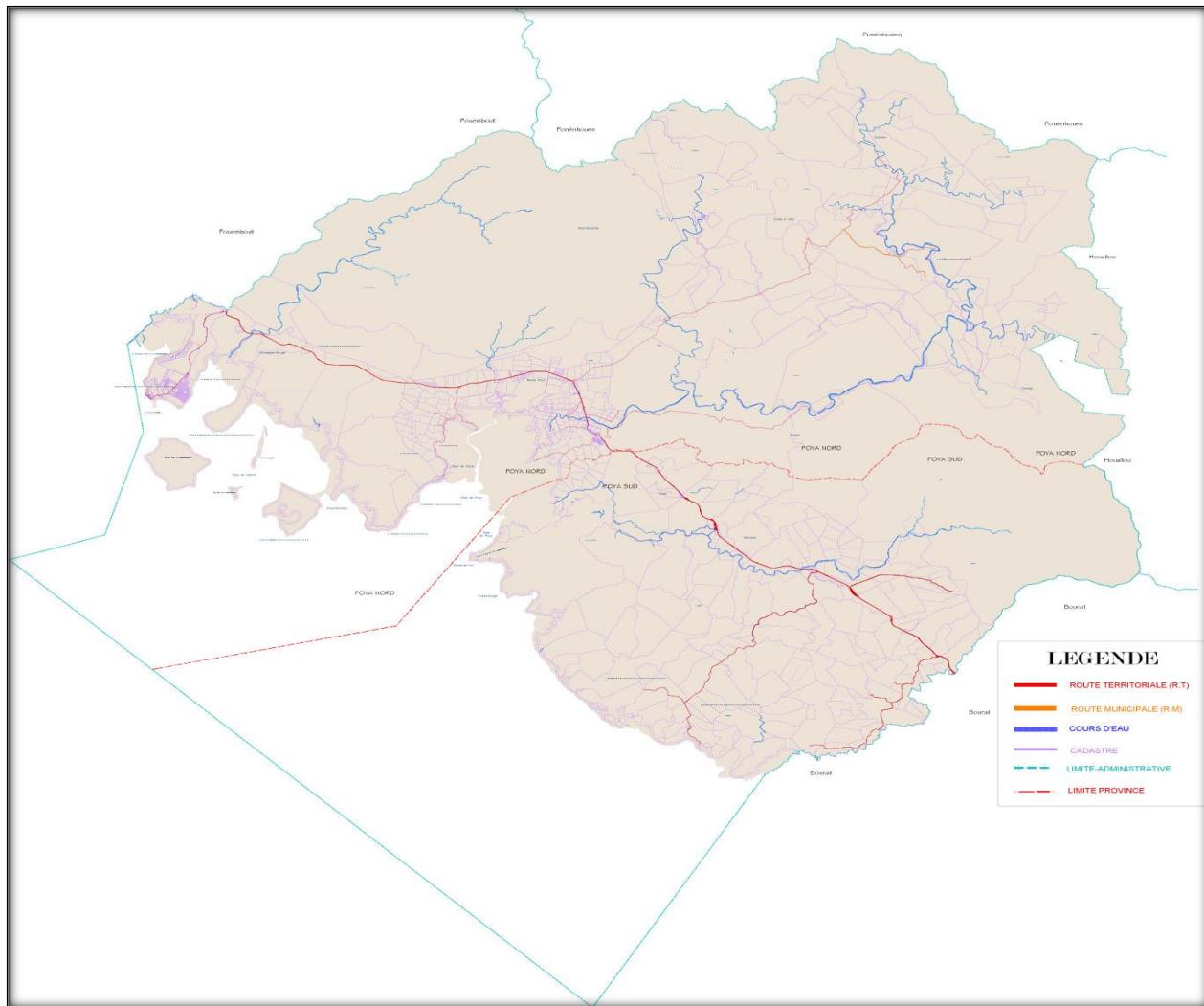
⁸ Le gratuit Nord – N Spécial communes 2013

⁹Source : mairie de Poya, 2006

voies les moins répandues en termes de kilométrage, et moins fréquentées que les RM. Leur gabarit est également inférieur.

En 2013, pour les opérations d'aménagement des voiries communales, il a été investi une somme de quelques 205 000 000 de francs pour notamment les revêtements de la RM5 à Gohapin, de la RM1, de la route de Beaupré, de la RM6 à Montfaoué, des voies du centre urbain et des voies intérieures des tribus.¹⁰

Carte 29 : Le réseau routier de la commune de Poya



Source : DITTT, 2012, Mise à jour DESIGN

¹⁰ Le gratuit Nord – N Spécial communes 2013

VII.2 LES TRANSPORTS EN COMMUN

Dans un souci d'équilibre, de cohésion sociale et dans le but de faciliter le quotidien des habitants, le syndicat mixte de transport interurbain a mis en place, en 2014, un réseau d'autocars interurbain avec une centrale de réservation qui couvre l'ensemble du territoire calédonien.

Ainsi, le RAÏ est un service d'autocars adaptés qui a été mis en place par le Syndicat mixte de transport interurbain (SMTI) sur tout le territoire calédonien. L'un des objectifs du réseau RAÏ est de mettre à disposition des usagers un service compétent qui comprend ponctualité et confort pour faciliter les déplacements, et cela sur l'ensemble du pays.

Tableau 21 : Les horaires des bus interurbains RAÏ passant par Poya

DE NOUMEA VERS POUEBO					
Départ Nouméa (station Moselle)	Ligne de Koumac 1	Ligne de Koumac via Népoui	Ligne de Koné	Ligne de Koumac 2	Ligne de Pouébo
Lundi	09 :16	09 :46	12 :46	14 :46	
Mardi		09 :46	12 :46	14 :46	
Mercredi		09 :46	12 :46	14 :46	11 :16
Jeudi		09 :46	12 :46	14 :46	
Vendredi	14 :46	09 :46 20 :46	12 :46	19 :16	14 :46
Samedi	14 :46	09 :46 10 :16	12 :46		
Dimanche	13 :16	10 :16	18 :16	18 :16	

DE POUEBO VERS NOUMEA					
Arrivée Nouméa (Station Moselle)	Ligne de Koumac via Népoui 1	Ligne de Koumac via Népoui 2	Ligne de Koné	Ligne de Koumac	Ligne de Pouébo
Lundi	07 :06	08 :36	08 :36	14 :04	10 :40
Mardi	07 :06		08 :53	14 :04	
Mercredi	07 :06		08 :53		
Jeudi	07 :06		08 :53		10 :40
Vendredi	07 :06		08 :53		
Samedi	07 :06		08 :53		
Dimanche	14 :21			Koumac 1 : 14 :04 Koumac 2 : 17 :19 Koumac 3 : 18 :19	

Source : tableau réalisé à partir des données horaires du Guichet Unique VKP du réseau des bus interurbains RAÏ

Au niveau communal, la mairie assure le ramassage scolaire des élèves du primaire et du secondaire des différentes zones habitées. Ce transport scolaire est organisé en 24 circuits différents et par l'intermédiaire d'un prestataire de service choisi par appel d'offre pour une période de 3 ans. Il n'existe pas de transport public interne à Poya, les déplacements intra-communaux restent donc limités.

VII.3 LA DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

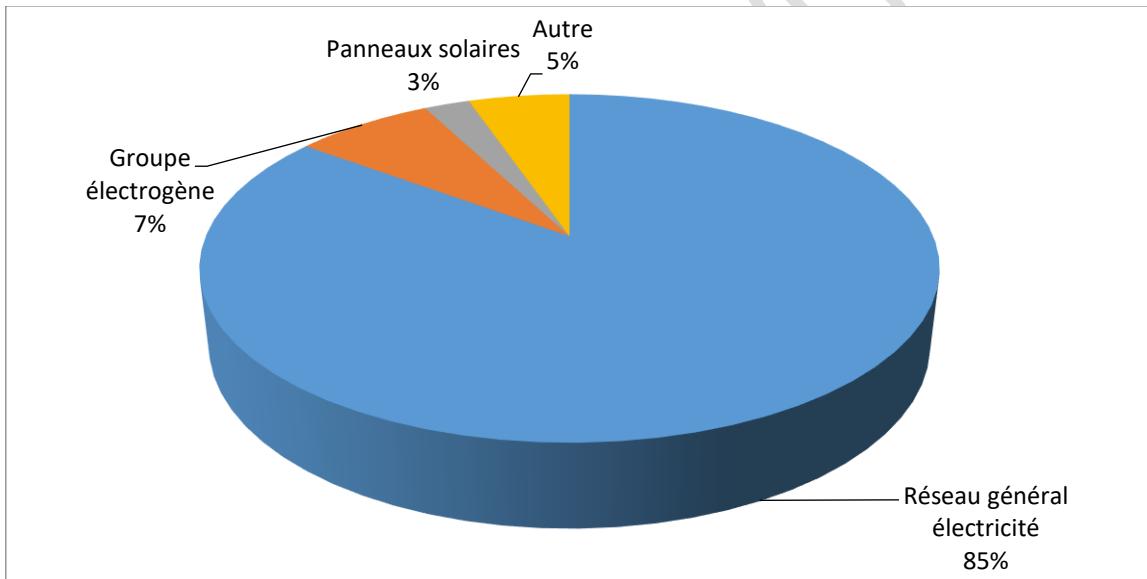
En 2016, la commune est relativement bien équipée. Reste toutefois les habitats ou petits groupes d'habitats dispersés. Désormais, une dizaine d'habitations sont équipées en filaire pour un montant de 79 800 000 francs et 7 sont équipées en solaire pour 18 294 000 francs.

Le réseau électrique est réalisé essentiellement par la centrale de Népoui avec une production de 53 MW. Les centrales thermiques et hydrauliques de la Nouvelle-Calédonie sont toutes reliées entre elles. Il existe deux lignes de transport 150 kV et 33 kV. Les constructions à proximité de ces lignes sont réglementées par des servitudes reprises en annexes.

De ces lignes partent les lignes de distribution HTA qui alimentent le village, Népoui, les tribus, Basse Poya. Des captages solaires par cellule photovoltaïque (financés à 100 % par le FER) sont à noter en province Sud de la commune, et dans les tribus (voir ci-dessous).

Le taux de raccordement au réseau public des résidences principales en 2014 à Poya était satisfaisant (85 %), proche du taux de la province Nord (90 % en 2010) même s'il reste inférieur à celui du pays (95 %) ou de la province Sud (97%).

Graphique 11 : L'alimentation en électricité des résidences principales de Poya en 2014



Source : ISEE, 2014

L'effort remarquable consenti en matière d'électrification du pays remonte au début des années 1980. Il a été prolongé et amplifié par la mise en œuvre des accords de Matignon.

- **Les dernières réalisations concernent notamment**

- Région Nobo : 17 foyers
- Région de la mine Pinpin : 10 foyers
- Extension de ligne à Moindah (propriété Mercier) : 1 foyer (travaux en cours)
- Extension de ligne à Nobo : 3 foyers
- Extension de ligne à Moindah (propriétés Palidini et Pétazig) : 2 foyers
- Tribu de Montfaoué Békoné-Péwu : 7 foyers
- Tribu de Gohapin : 85 %des ménages raccordés
- Electrification en cours en 2016 pour la région Beaupré (photovoltaïque)

VII.4 L'ADDUCTION EN EAU POTABLE¹¹

VII.4.1.1 Des mesures pour la protection des eaux¹²

La municipalité de Poya gère l'Adduction d'Eau Potable (AEP) de la commune en régie. Elle est alimentée par 9 captages ou forages d'AEP dont 2 sont protégés par des Périmètres de Protection des Eaux.

Ces périmètres de protection des eaux (PPE) ont été instaurés par la DAVAR autour des captages et des forages d'eau potable dans un but de préservation de la qualité des eaux. De même, l'intégrité des cours d'eau et leurs abords peuvent être protégés par des règles d'urbanisation spécifiques.

En ce qui concerne le stockage de l'eau, les équipements sont :

- un réservoir à Népoui de 1100 m³
- un réservoir de la tribu de Népou de 300 m³
- un réservoir Basse-Poya de 300 m³
- un réservoir au Collège de Poya de 250 m³
- un réservoir à Moindah de 250 m³
- un réservoir de la tribu Gohapin de 250 m³
- un réservoir à Porenu
- un réservoir à Montfaoué de 42 m³

Des projets ont été réalisés avec la création d'une station de gravité sur Moindah et le renforcement des réseaux à Népoui. La capacité du réseau à l'heure actuelle est suffisante. Pour prévoir et anticiper les besoins futurs, un projet de renforcement des réseaux est en cours d'étude pour les tribus de Gohapin et de Montfaoué. De gros investissements avec notamment la réalisation de travaux pour mettre aux normes l'immense secteur de Nékiaï-Basse-Poya-Népou, avec une participation conséquente de la province Nord.¹³

La charge des dépenses d'infrastructures et celle de la distribution de l'eau sont de compétence communale. Toutefois, les provinces interviennent, par le biais de subventions aux communes, dans le cadre des contrats de développement Province/Etat ou sur leurs budgets propres.

Par ailleurs, la commune de Poya a établi plusieurs périmètres de protection des eaux (cf. carte ci-dessous). Ces périmètres sont des zones dans lesquelles sont interdites et/ou réglementées toutes les activités susceptibles de porter atteinte à la qualité et à la quantité des eaux captées.

Les études pour les PPE de Montfaoué, Porénu et Népoui sont terminées en 2013. Des études pour la création de PPE ont débuté pour les captages de Nékiaï, Ouendji et Nétéa et sont toujours en cours en 2013. Le captage de Moindah était en cours de raccordement au réseau communal d'adduction en eau potable, en 2012.¹⁴

Des captages d'eau sont présents sur l'ensemble de la commune. Comme vu plus haut, la façade maritime est soumise au risque de biseau salé et il est donc important en cas de nouveau forage de vérifier que celui-ci ne tombe pas dans la zone à risque.

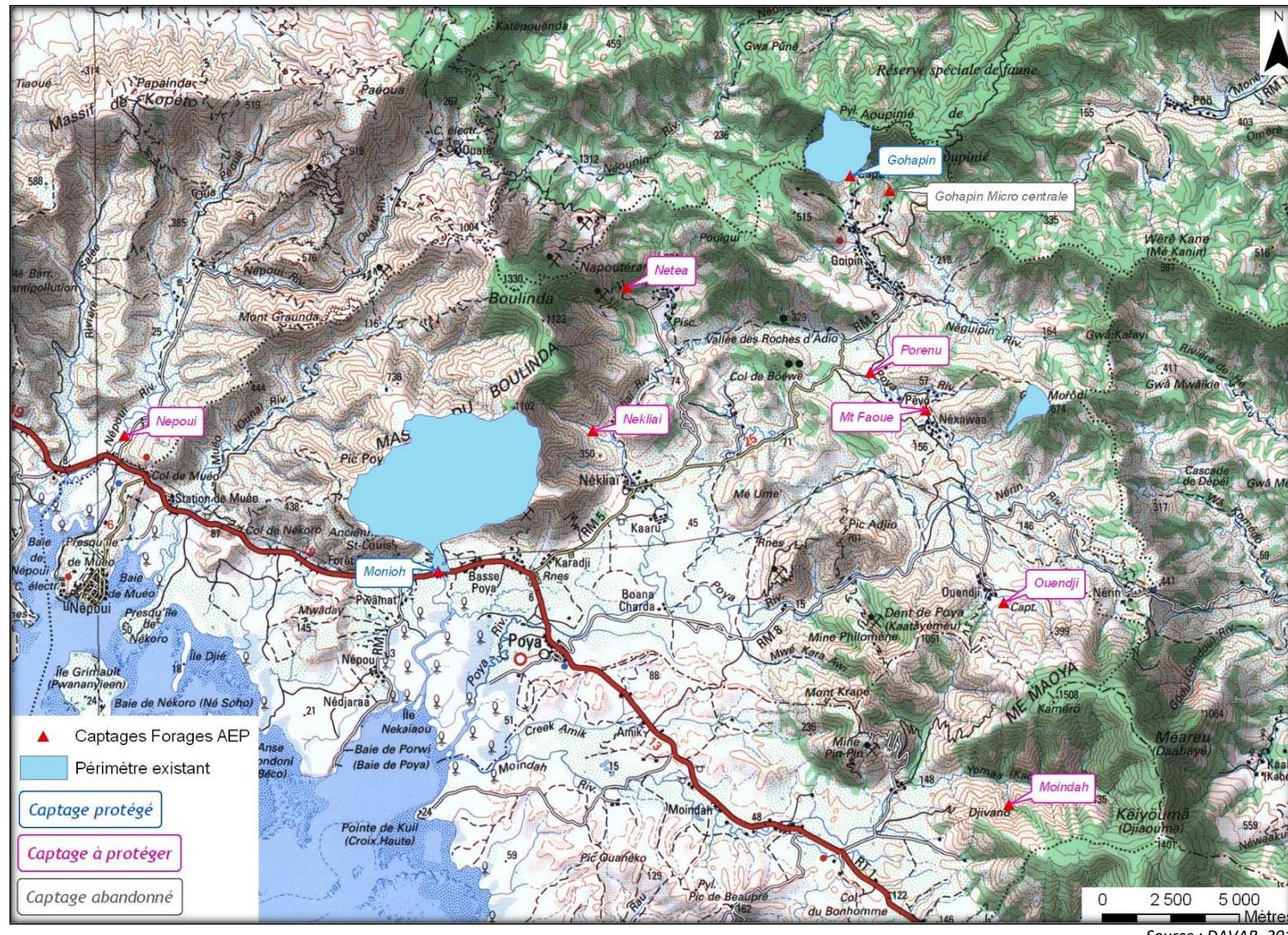
¹¹Source : mairie de Poya, 2006

¹²Source : mairie de Poya, 2006

¹³ Le gratuit Nord – n° spécial communes, 2013

¹⁴Source : DAVAR, 2012

Carte 30 : Les périmètres de protection des eaux et forages à Poya



VII.5 L'ASSAINISSEMENT ET LES DECHETS¹⁵

VII.5.1 L'ASSAINISSEMENT

La commune de Poya ne dispose pas en 2013 de réseau collectif d'assainissement, celui-ci se fait par des systèmes autonomes. Aucun système collectif n'est en projet actuellement car l'habitat est dispersé. Il serait cependant possible de l'envisager dans le futur, notamment pour la presqu'île de Népoui, où le nombre d'habitants croît et les projets d'équipements publics ou industriels se développent et ainsi induisent des besoins à venir considérables.

VII.5.2 LES DECHETS

En 2016, la commune ne dispose pas de centre de tri des déchets mais uniquement de différents dépotoirs. La production d'ordures ménagères et assimilés est de l'ordre de 500 tonnes par an. La collecte des déchets verts est assurée une fois par trimestre. Celle des encombrants n'est pas effective.

Les déchets dangereux ou toxiques ne sont pas triés et sont déposés avec les déchets ménagers dans les deux décharges prévues à cet effet, situées à Basse Poya et à Népoui.

La collecte des déchets ménagers est bi hebdomadaire sur le village, la partie Sud, Népoui et les tribus de Nékliaï et Nétéa. Dans les quatre autres tribus (Gohapin, Montfaoué, Népou, Ouendji) il n'y a pas de ramassage organisé. Elles possèdent leurs propres dépotoirs depuis les années 2000 (3 en 2016). Les déchets y sont mis à feu.

La province Nord, soucieuse de poursuivre sa mise en œuvre d'une politique de développement durable ambitieuse, a décidé de se doter d'un schéma provincial de gestion des déchets.

De même, la province Sud s'est dotée en 2012 d'un schéma de gestion des déchets approuvé par la délibération n°37-2012/APS du 20 novembre 2012.

Le schéma provincial de gestion des déchets est un document d'orientation et de programmation ayant pour objectif de définir un cadre et de coordonner l'ensemble des actions devant être menées par les pouvoirs publics d'une part et les organismes privés d'autre part. Il expose la stratégie provinciale, ses objectifs en matière de recyclage, les conditions dans lesquelles doit être réalisée l'élimination des déchets. Il donne également les informations sur les quantités de déchets, les moyens de traitement, les infrastructures et les perspectives d'évolutions.

Le schéma provincial de gestion des déchets fixe les cinq objectifs suivants :

- 100% des déchets collectés traités dans des installations aux normes et autorisées au titre de la réglementation ICPE.
- 100% de la population collectée ou bénéficiant d'un Point d'apport volontaire ou d'une déchèterie
- Mise en place, au niveau de chaque commune d'une facturation à l'ensemble des usagers pour le service de gestion des déchets. Le type de redevance est au choix des communes.
- Mise en place du tri et de la valorisation des déchets pour les piles, les huiles usagées, les batteries, les VHUs, les pneus, les métaux et les déchets d'équipement électriques et électroniques. Cette mission est réalisée par l'entreprise Trécodec.
- Une réduction de 30% des déchets fermentescibles enfouis par la promotion du compostage individuel et collectif.

¹⁵Source : marie de Poya, 2006

Afin d'utiliser les Installations de stockage de déchets existantes ou en projet dans des conditions optimisées et de limiter le transport des déchets, il est procédé à un découpage géographique du territoire de la province en quatre zones, équilibrées démographiquement, pour un traitement des déchets ménagers dans les quatre ISDND de référence :

- Voh, Koné, Pouembout, Poya (ISDND à créer) 12 333 habitants,
- Koumac, Kaala-Gomen, Poum, Ouégoa, Pouébo, Bélep (ISDND Kaala-Gomen) 12 632 habitants,
- Hienghène, Poindimié, Touho, Ponérihouen (ISDND Touho) 11 848 habitants,
- Canala, Kouaoua, Houaïlou (ISDND Canala) 8631 habitants.

Chaque syndicat intercommunal ou, le cas échéant, chaque commune organise sa propre collecte. Lorsque le porte à porte n'est pas adapté, des points d'apport volontaire sont installés afin d'offrir un service de collecte des déchets à l'ensemble de la population.

Les déchets ménagers et assimilés sont transférés sur le CTT en attente de leur transport par camion sur l'ISDND de référence. Les déchets amenés en déchèterie sont triés et envoyés vers des centres de valorisation. Les déchets faisant l'objet d'une filière réglementée par la REP sont pris en charge par les éco-organismes.

La commune de Poya est favorable à une intercommunalité avec le SIVOM VKP lorsque l'ISD sera finalisé. Cela pourrait également se faire avec la commune de Bourail et un traitement à l'ISD de Gadji Paita, mais les distances en jeu militent pour un rapprochement avec la zone VKP.

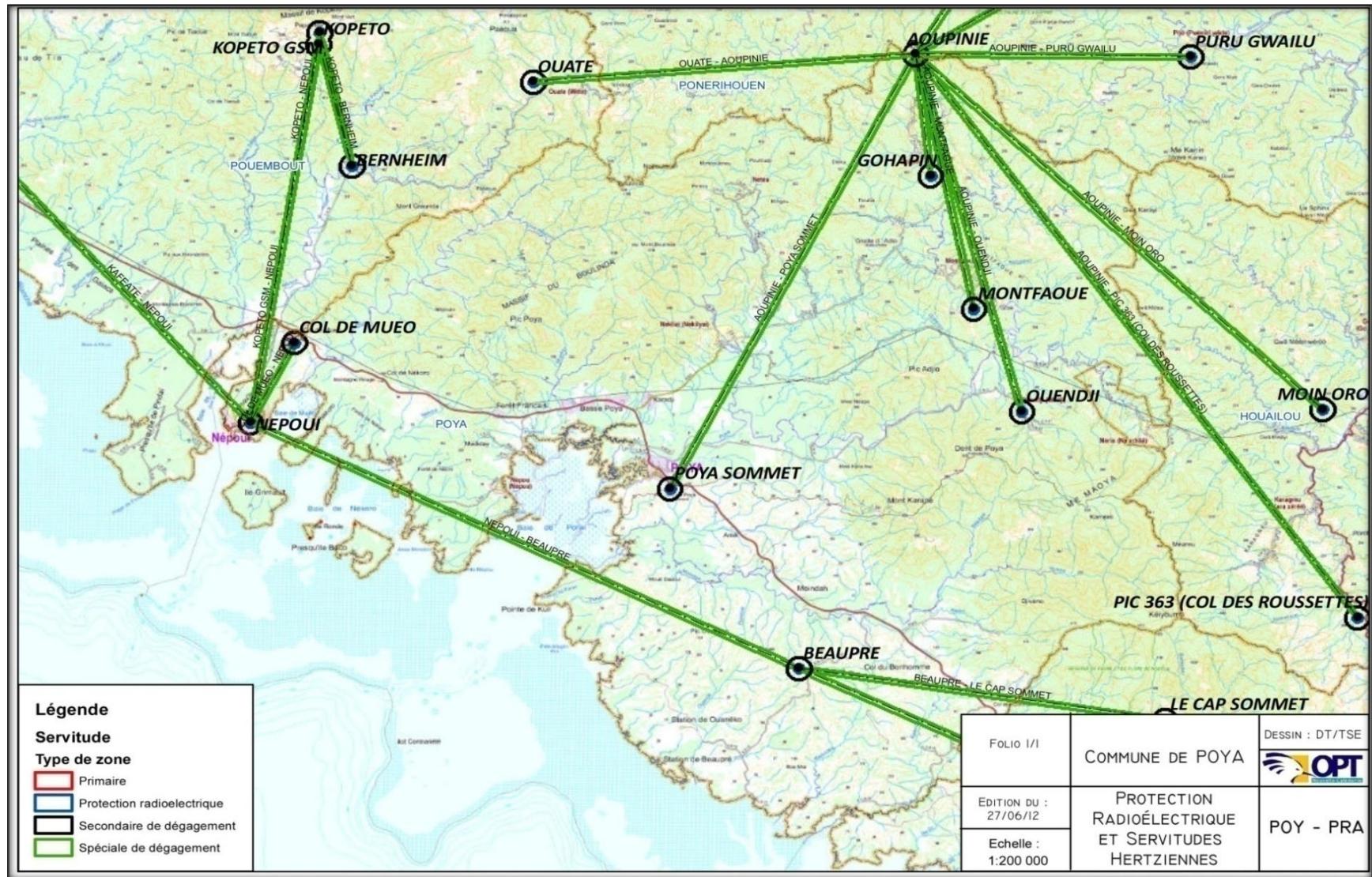
VII.6 LE RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS

Le taux d'équipement est satisfaisant. Le réseau de télécommunication couvre les pôles d'habitat de la commune de Poya.

Des projets de développement de la fibre optique sont en cours : la tribu de Gohapin est déjà desservie par ce réseau et son extension est cours vers Montfaoué.

La Télévision Numérique Terrestre (TNT) est installée dans les centres urbains et dans les tribus de Néklaï-kradji, Montfaoué, Gohapin et Nétéa.

Carte 31 : Le réseau OPT et ses servitudes



Source : OPT, 2012

CE QU'IL FAUT RETENIR...

LES RESEAUX

- Un **réseau viaire satisfaisant** et en cours d'amélioration
- Une **connexion quotidienne** en transports en commun **avec les différentes communes** de la côte Ouest, mais une **absence de transports intra communal**
- Un taux de raccordement au **réseau électrique satisfaisant** (86.2 %)
- Un **renforcement des réseaux d'eau potable de Népoui** réalisé et des périmètres de protection des eaux en projet
- Un **assainissement** réalisé en **systèmes individuels**
- Un **réseau de télécommunication satisfaisant** et des projets de développement de la fibre optique

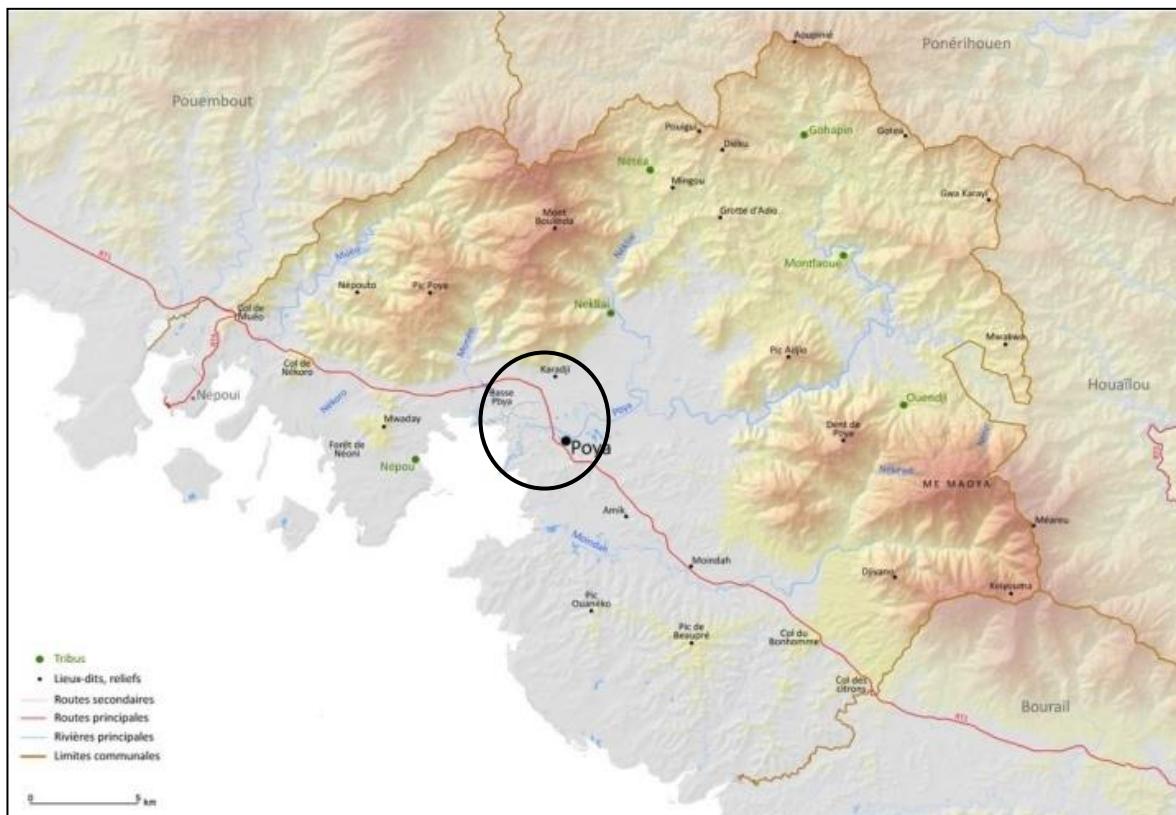
DOCUMENT PROVISOIRE

VIII. ORGANISATION DU TERRITOIRE – UNE COMMUNE DISPERSEE

VIII.1 LE VILLAGE DE POYA ET SA PERIPHERIE

Le village et le secteur de Basse Poya regroupent 471 habitants en 2014 (soit environ 15% de la population de la commune). C'est la deuxième zone la plus peuplée après Népoui et devant Gohapin.

Carte 32 : La situation du village de Poya



Source : Georep2016

■ L'habitat

Centre urbain et de services d'une commune rurale, le village est constitué d'un tissu urbain lâche posé sur un parcellaire en damier d'unité d'environ 5 à 10 ares dans le noyau villageois ancien et de 10 ares à 1 hectare sur le secteur d'urbanisation récente. Le bâti est composé essentiellement de maisons à RDC, de styles architecturaux simples et courants traduisant l'évolution urbaine. Les constructions sont implantées en bordure de la RT1, la mairie par contre a adopté un recul plus important, avec des parcelles relativement étroites, donnant un réel caractère urbain au village. Cependant, la morphologie du village, très linéaire n'est pas propice à la dynamique du village, où il est nécessaire de créer des lieux de rencontre, des espaces « organiques », comme des places, des lieux de centralité.

Le lotissement FSH est en continual développement (des permis de construire sont déposés chaque année et l'évolution de la zone village se fait principalement dans ce secteur). Son architecture est simple : maisons majoritairement de type préfabriqué d'aspect néo-zélandais et s'intégrant bien au paysage naturel environnant. Il marque l'entrée de ville de Poya, tout en conservant un caractère semi urbain.

Poya est un village qui se densifie et se dynamise. Ainsi un groupe d'habitations a été réalisé par la SIC au cœur du village et la commune a en projet la réalisation d'un centre médico-social.

La zone Forêt Français est un secteur totalement à part du village et n'en constitue pas à l'heure actuelle son prolongement. Les habitants sont restés dans ce campement minier après la fermeture de la mine28.

▪ **Les équipements publics et les commerces**

La zone du village se destine à une vocation plurifonctionnelle, qu'aujourd'hui elle n'assume pas totalement :

- Centre de la commune, elle abrite comme vu plus haut l'ensemble des équipements publics nécessaires à la vie communale et au service de l'ensemble des administrés de la commune.
- Les entreprises ou les sièges sont peu représentés dans le centre village et ont élu Népoui comme centre d'activités économiques (au vu du nombre d'entreprises implantées dans l'ancien village minier) : Agrinor, la SMSP au lotissement FSH.
- Les activités touristiques ou de loisirs sont peu présentes (il n'existe pas de restaurant ni d'hôtel actuellement) : seule une aire de repos à l'embranchement de la RT1 en direction de la tribu de Nékbiaï invite les véhicules à s'arrêter.
- La force de la zone villageoise se trouve dans la qualité de structures d'accueil sportives et de ses écoles.

Photo 6 : L'église de Poya



Source : DESIGN, 2013

Le centre médico-social (CMS) actuel étant vétuste et insuffisant pour les besoins de la commune, la province Nord a initié un projet de nouveau CMS. Ce projet est prévu en 4 étapes :

- construction d'un bâtiment provisoire pour l'accueil des activités du CMS actuel et la continuité du service,
- démolition du CMS actuel,
- construction du nouveau CMS sur le site du CMS actuel,
- reconversion du bâtiment provisoire en bureaux administratifs à l'usage de la mairie.

Ainsi, le CMS provisoire de 200 m², situé à côté de la Mairie a-t-il été ouvert au public en octobre 2013. Ce bâtiment accueillera les activités médicales, pendant la durée des travaux de démolition /reconstruction *in situ* du CMS définitif.

Dans le futur, des projets de restauration/cafétéria pourraient également trouver leur place dans le village et permettront ainsi que Poya ne soit pas seulement un village que l'on traverse mais également où l'on s'arrête. En 2016, un projet d'aire de repos au carrefour du Col de Poya a été réalisé depuis quelques temps. Il matérialise la limite provinciale tout en valorisant l'architecture locale.

▪ **Le risque naturel inondation et son impact sur l'urbanisation.**

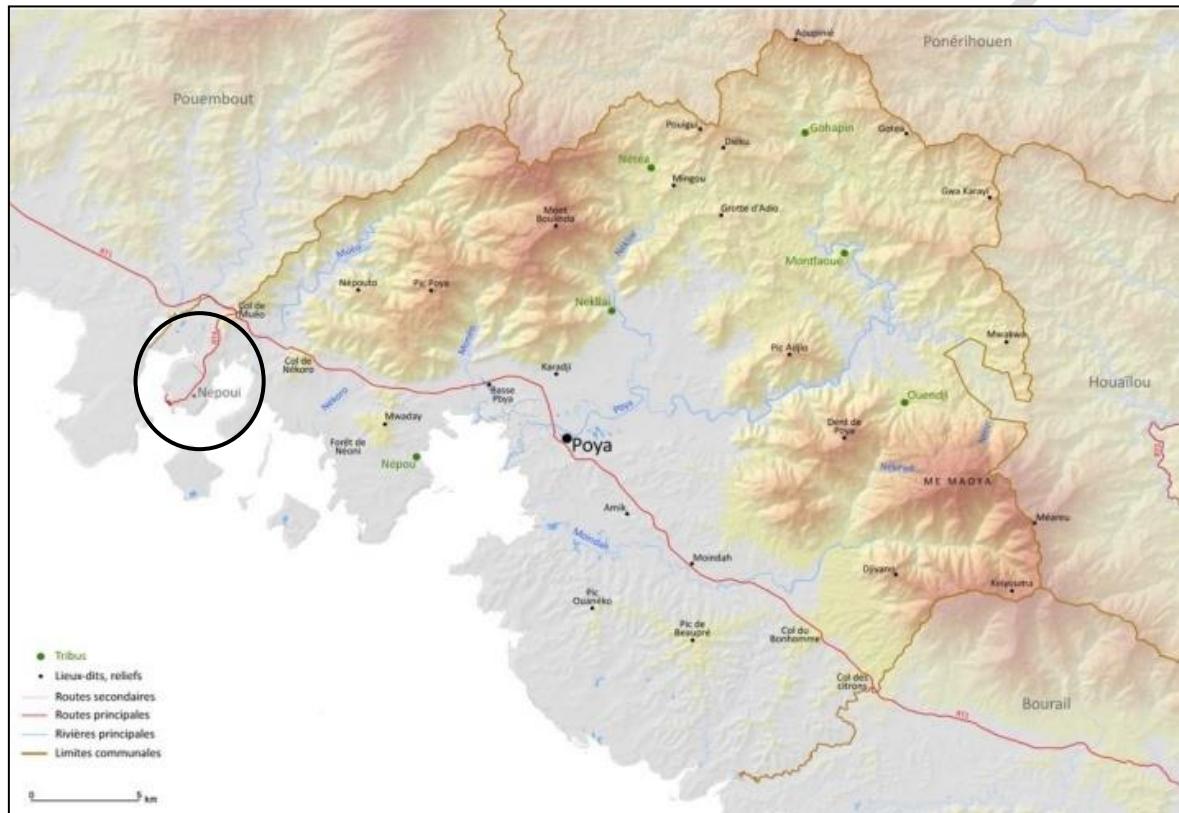
Le risque d'inondation est particulièrement important sur le village qui est traversé par des rivières. Ce risque contraint notamment les possibilités de développement futur et implique une urbanisation plutôt vers le sud du village.

VIII.2 NEPOUI UN CENTRE AUTONOME

Népoui est située à l'entrée nord de la commune de Poya. Il a été créé en 1968 et doit son existence à la proximité de la mine de la SLN de Népoui-Kopéto. Elle forme la limite de la commune avec celle de Pouembout.

Le centre de Népoui (le village de Népoui) est implanté sur la partie extrême de la presqu'île de Muéo. La population de Népoui est estimée en 2014 à 1020 habitants, composée d'une population mosaïque : européens, wallisiens, futuniens, mélanésiens. Népoui constitue un ensemble d'habitats, d'équipements communaux, de services publics et d'installations industrielles.

Carte 33 : La situation de Népoui



Source : Georep2016

L'habitat

Cet ancien centre minier est pris en charge par la commune de Poya depuis 1988, afin de perpétuer son existence. L'habitat de type minier constitue un véritable quartier de petites habitations bien entretenues, mais qui ont plus de 30 ans et sont vieillissantes.

Népoui qui a une population de plus de 1000 habitants et qui ne cesse de recevoir de nouvelles familles, a su prévoir son développement: un lotissement est en effet en projet à l'entrée de Népoui à proximité du lotissement industriel. Cependant, les réseaux actuels arrivent à saturation et ne permettent pas d'accueillir une nouvelle urbanisation importante sur Népoui.

Les équipements publics et les commerces

Népoui est constitué comme un centre urbain et on y retrouve tous les équipements publics nécessaires à la vie de village : Antenne de la mairie, Paroisse catholique, bureau de poste, Ecole Publique A Griscelli, le GOD (classes de la 6ème à la 5ème) de Népoui, services médicaux sociaux (dispensaire, assistante sociale...), terrain de boules. On trouve également un restaurant – auberge (le Passage), un club de plongée, une pharmacie, une station Total, un libre-service, un mini market et la boutique Kalolo.

- **L'environnement**

L'enjeu environnemental est important à Népoui. En effet, des zones de forêts sèches et un lagon classé côtoient directement un centre urbanisé et une zone industrielle. Ces espaces sont des points cruciaux pour la sauvegarde de la biodiversité et de l'environnement et subissent directement la pression du développement urbain et industriel du village.

- **L'activité minière**

Le site de Népoui/Kopéto est exploité depuis plus de 100 ans. Un centre minier SLN important a été établi en 1970, puis mis en sommeil en 1983. Il comportait à l'époque le plus long convoyeur du monde : 13 km de longueur. Le gisement en exploitation est situé au sommet du massif du Kopéto. La mise en exploitation a nécessité l'ouverture de 43 km de routes. La cadence d'exploitation est d'environ 850 000 tonnes par an. Le minerai "tout-venant" subit une première préparation sur le site de la mine sur le massif du Kopéto avec l'élimination des plus gros blocs, puis le débourbage et la préparation granulométrique du minerai à transporter vers la laverie. La descente de la mine vers la laverie se fait par transport hydraulique dans une tuyauterie de 7 km de long. La laverie est située dans la plaine, au pied du Kopéto, à 60 m d'altitude. La production journalière est d'environ 2 300 tonnes. L'évacuation du minerai entre la laverie et le bord de mer est réalisée par roulage avec camions routiers gros porteurs. En bord de mer le minerai est stocké et homogénéisé, puis chargé sur des minéraliers qui en assurent le transport jusqu'à Doniambo.

La mine fait vivre un grand nombre d'habitants, et les activités de Népoui en sont fortement conditionnées, avec par exemple la société MBS spécialisée en terrassement et en extraction minière.

- **Les activités industrielles**

Népoui accueille sur son territoire la centrale thermique Jacques Iékawé, implantée sur un terrain en bord de mer de deux hectares, à proximité du poste de chargement de la mer de la SLN, elle comprend de nombreuses installations. La centrale électrique a relancé le dynamisme économique de Népoui. De même la création par la province Nord d'un lotissement industriel (projet d'accueil d'une cimenterie) et la création du port en eau profonde contribuent à créer une synergie qui attire un grand nombre d'entreprises.

Photo 7 : La centrale électrique de Népoui



Source : DESIGN, 2013

Photo 8 : Le port de la SLN



Source : Mme La maire, 2016

Photo 9 : Le port public

Source : DESIGN, 2013

Photo 10 : Le centre emplisseur de gaz Sogadoc

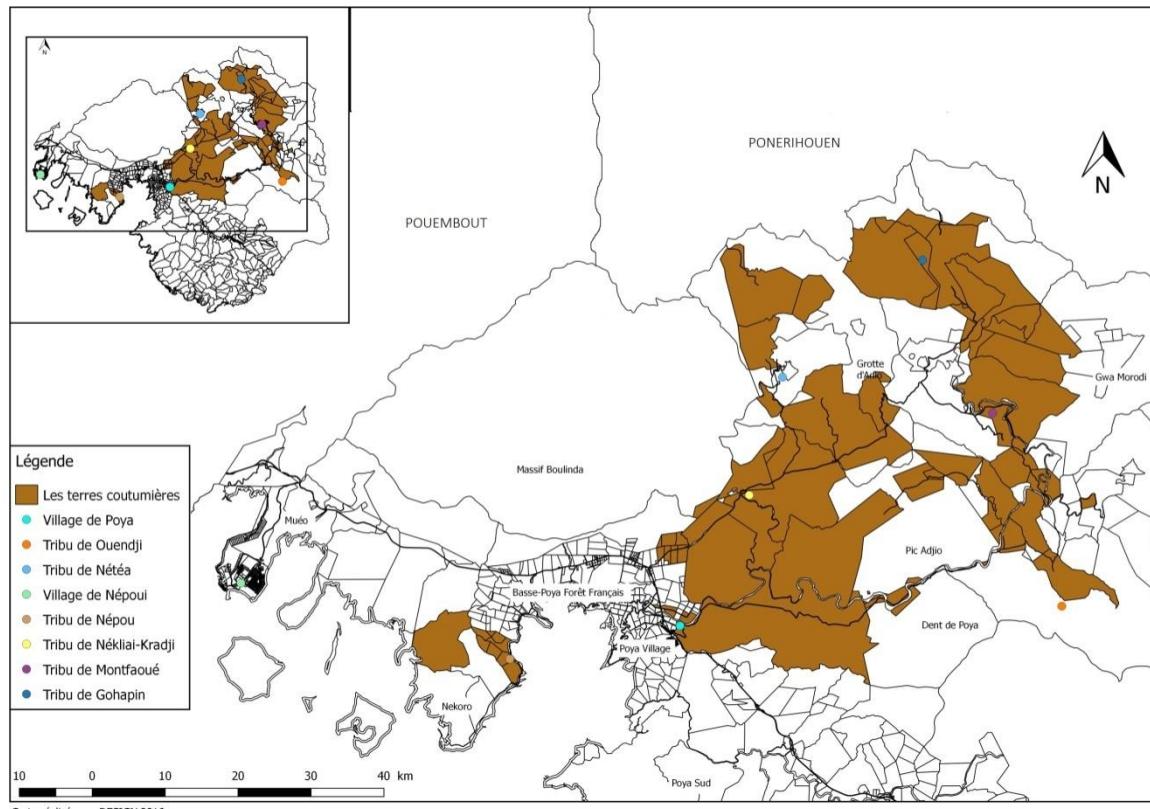
Source : Mme La maire, 2016

VIII.3 LES ZONES D'HABITAT EN TERRES COUTUMIERES : 6 TRIBUS, UN DISTRICT

Les terres coutumières de Poya représentent **17,5% du territoire communal** et 40% de la population de la commune. Les tribus sont situées exclusivement sur la partie de la commune située en province Nord.

La plupart des terres coutumières de Poya se situent dans un relief montagneux ou collinaire : dans bien des cas, la pente empêche toute utilisation agricole du sol. Quand le relief est trop accentué, l'usage pastoral devient lui-même impossible. Les fortes pentes diminuent donc de façon considérable la surface réellement utilisable.

Carte 34 : Les zones de terres coutumières



Source : DITTT, réalisée par DESIGN 2016

Economie mixte tribale

Les kanaks vivants en tribus exercent majoritairement plusieurs activités. Ils pratiquent une économie vivrière informelle basée sur une production autoconsommée et des échanges opérés dans le cadre de solidarités coutumières et familiales. Cette économie vivrière pourvoit pour une large part les besoins vitaux de la communauté. La proportion des besoins satisfaits (environ un tiers) doit être mieux appréhendée par des études plus approfondies.

A côté de cette économie vivrière, se développe une économie formelle, prise en compte dans les statistiques de l'action des outils de développement mis en place pour soutenir les projets marchands de promoteurs kanaks, et basée sur la commercialisation des surplus de la production vivrière. Longtemps accessoire, cette forme d'économie monétaire prend de plus en plus d'importance à mesure qu'elle s'insère dans l'économie moderne et devrait devenir prépondérante dans la vie économique kanake dans les prochaines années. On trouve désormais en tribu des exploitations agricoles de petites tailles qui démontrent une participation active et progressive des ressortissants des tribus dans l'économie marchande moderne.

VIII.3.1 La tribu de Nekliaï-Kradji

La réserve de Nékliaï (260 ha et 22 ha pour Kradji) rassemble un certain nombre de clans originaires de la plaine et la savane. Cette réserve, s'allonge au pied du massif de Boulinda, au débouché de la rivière Nékliaï (qui se jette plus au Sud dans la Poya), elle se trouve à proximité du centre villageois de Poya (3 km), accessible par la RM5 qui a récemment été pourvue d'un nouveau revêtement.

La réserve est divisée en deux tribus, celle de Kradji (fraction de Nékliaï) qui est protestante, et celle de Nékliaï à majorité catholique. Deux cent dix-sept personnes résidaient à la tribu de Nékliaï-Kradji en 1996. De 1996 à 2009, le nombre d'habitants a augmenté de 194 à 217, correspondant à une augmentation de 10,5%. En 2014, on dénombre 222 habitants.

Le réseau d'eau potable (eau de source) alimente la tribu, ainsi que le réseau électrique (réseau public) et le réseau téléphonique.

Nékliaï possède un grand nombre d'équipements : une église, un terrain de sport, une salle de soin, une maison commune, ainsi qu'une école privée (maternelle, primaire et internat). Kradji qui partage la maison commune de Nékliaï, possède un temple et un terrain de foot.

La zone de Nékliaï-Kradji est à dominante d'agriculture et d'élevage, avec par exemple le GIE Nékliaï et le GDPL Wéko qui réalisent de l'élevage ou encore les projets de caféculture. Nékliaï-Kradji sont fortement dépendantes du village: les enfants s'ils ne vont pas à l'école à Nékliaï (la majorité de Kradji fréquente l'école Marcel Carlier) vont à l'école du centre village ; les habitants utilisent les services et commerces du village.

VIII.3.2 La tribu de Népou

La réserve de Népou (140 ha), au Nord de la baie de Porwy, occupe le fond et les flancs d'un vallon boisé et humide, long d'un kilomètre environ et débouchant sur la mangrove. Le relief est très collinaire, et les pentes des versants du vallon vont de 20 à 30%. Le fond un peu étroit descend en pente très douce vers la mangrove.

La tribu de Népou comptabilisait en 2009, 112 habitants. Elle en compte 144 en 2014, ce qui représente une évolution importante. C'est la tribu du bord de mer de Poya, et son activité dominante est la pêche. Sa vocation économique largement tournée vers la mer, a été concrétisée par un projet de ferme aquacole, qui est actuellement à l'étude. Elle se trouve à 13 km de Poya (par la RM1 qui est revêtue) et son pôle de services (enseignement, poste...) et de commerces est Népou. Elle dispose d'un terrain de foot, de basket et de volley et d'une maison commune. Le réseau de distribution d'eau potable est alimenté par une source et un forage, la totalité des ménages sont raccordés au réseau. Le réseau public d'électricité alimente également la tribu (17 ménages sur 18 au total profitaienr en 1996 du réseau général, un ménage était équipé d'une cellule photovoltaïque). Le réseau téléphonique est également présent sur la tribu, ainsi qu'un publiphone municipal à carte.

VIII.3.3 La tribu de Nétéa

La réserve de Nétéa (45ha), au Nord Est du massif de Boulinda, se compose d'un système complexe de vallées étroites, encaissées et très ramifiées. Le relief est montagneux, même si les sommets sont plus bas que ceux du massif voisin.

Elle comptait en 2014, 38 habitants. Les enfants se rendent à l'école privée de Nékliaï et sont généralement internes, ou se dirigent vers l'école de Poya (ramassage scolaire effectué dans la tribu). Nétéa, à 20 km du centre village de Poya (par la CR 17, route en cours de revêtement en 2013) est dépendant de la tribu de Nékliaï (pour l'enseignement, la salle de soin..), et particulièrement du village pour les autres équipements.

La tribu dispose du réseau de distribution de l'eau potable (10 ménages sur 11 sont raccordés au réseau d'eau potable). L'activité économique principale est l'élevage, avec notamment le GDPL Nétéa qui comprend également l'un des seuls gites de la commune.

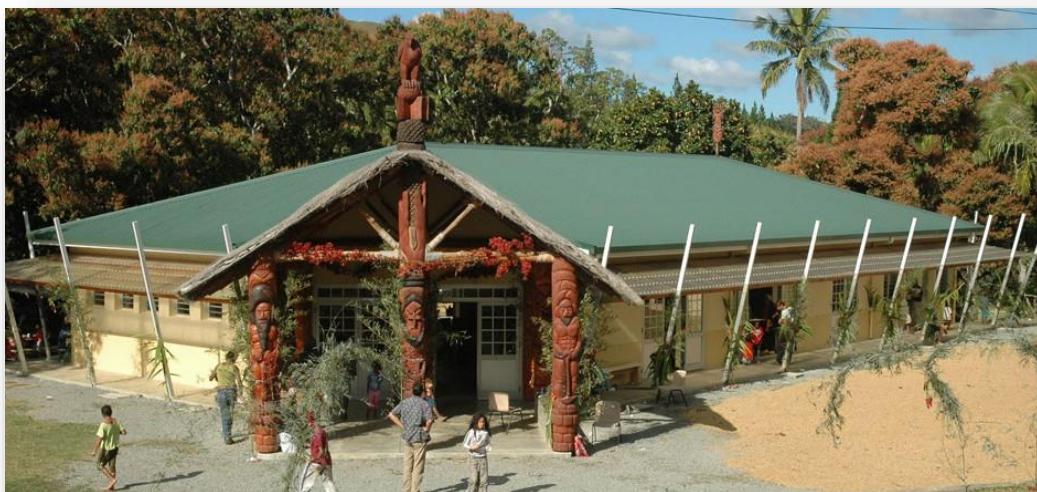
VIII.3.4 La tribu de Gohapin

La réserve de Gohapin (568 ha), à quelques vallées à l'Est de Nétéa, regroupe aussi un ensemble de vallées ramifiées, de forme allongée ou circulaire, séparées par des crêtes aérées. Il s'agit également d'un relief de montagne, avec de puissantes dénivellations, les sommets atteignant des altitudes de 300 à 600 mètres.

Principale tribu de Poya, Gohapin accueille 451 habitants en 2016. La tribu possède de nombreux équipements de proximité nécessaires à une tribu aussi excentrée des pôles principaux (28 km de Poya par la RM5) : école (jusqu'au CE2), maison communale, plateau sportif (volley, football...), deux magasins. Cependant, l'enseignement qui est prodigué uniquement jusqu'au CE2, pose de nombreuses contraintes aux familles, qui doivent, soit subir des trajets en direction de l'école du village, ou font le choix de mettre leurs enfants à l'internat de Néklaï et ce dès la maternelle. Cependant la remise en état de la RM5 et la construction d'un pont sont en projet en 2013 afin d'éviter les inondations récurrentes.

La tribu est desservie par le réseau de distribution de l'eau (62 ménages sur 75), alimenté par une source, et par le réseau public électrique qui a été renforcé pour subvenir aux besoins de tous les habitants. La tribu de Gohapin a connu une forte augmentation de sa population. A l'identique des autres tribus présentent sur le territoire communal, la taille moyenne des ménages a considérablement augmenté (3,8 en 1989 à 5,3 habitants par foyer en 1996), reflétant ainsi un retour à la tribu, dans les familles déjà installées.

Bien que son activité économique soit à dominante agro-pastorale avec la présence d'un grand nombre de GIE pratiquant ces activités : GIE UPK, GDPL Nahokon, GDPL Win Bobo, on note également une autre dynamique avec la présence des GIE spécialisés en travaux publics (GIE Poacai), en construction (GDPL Waké-Na-Nanpon), en entretien des espaces verts (GDPL Lien Nockon). Depuis 2012, Il existe également une douzaine de pépinière de reboisement qui se sont développées suite au programme de développement durable de restauration forestière en partenariat avec le WWF.

Photo 11 : La maison communale de Gohapin

Source : Site de la commune de Poya, 2011

VIII.3.5 La tribu de Mont Faoué

La réserve de Montfaoué (280 ha) se situe aussi en relief montagneux. Elle est traversée par la vallée de la Poya, ainsi que par quelques vallées affluentes. Les sommets atteignent des hauteurs de 200 à 600 mètres. La vallée de Poya est très encaissée dans la partie médiane de la réserve. Ses versants présentent des dénivelllements de 300 à 400 mètres pour une largeur d'environ 1000 mètres (pentes de 30 à 40%).

La tribu de Montfaoué se constitue de multiples hameaux représentant les diverses familles de la tribu. La population avait très fortement baissée depuis 1996(211 habitants de moins en 2009) mais elle a depuis connu une croissance démographique considérable passant de 136 habitants en 2009 à 247 en 2014. L'augmentation de la taille des ménages démontre que dans cette tribu un regroupement familial s'est également opéré.

La tribu profite du réseau de distribution d'eau potable (source, forage), du réseau public d'électricité et du réseau téléphonique. En 2013, 7 foyers doivent encore être raccordés au réseau électrique et un projet de renforcement des réseaux d'eau sont à l'étude.

Montfaoué est sujette aux inondations ; ce risque majeur a ainsi conditionné l'aménagement de l'espace tribal : l'élevage se trouve au Nord de la RM6 et l'habitat est majoritairement situé au Sud.

La tribu de Montfaoué, éloignée du centre village (25 km par la RM6), dispose d'un plateau sportif, d'un point lecture, d'une école maternelle et primaire (jusqu'au CE1), une église, un cimetière, une salle de soins. L'école reçoit des élèves de la tribu de Ouendji et du clan Pwerenu, en plus de ses propres enfants résidents. Elle reste cependant peu fréquentée, puisqu'en 2012, elle accueillait seulement 27 enfants. Un grand nombre d'enfants de Montfaoué se dirige vers l'école Marcel Carlier ou vers l'école de Néklaï et cela bien avant le CE2. L'activité économique dominante dans la tribu de Montfaoué est également l'agriculture et l'élevage (GIE Sodem).

VIII.3.6 La tribu de Ouendji

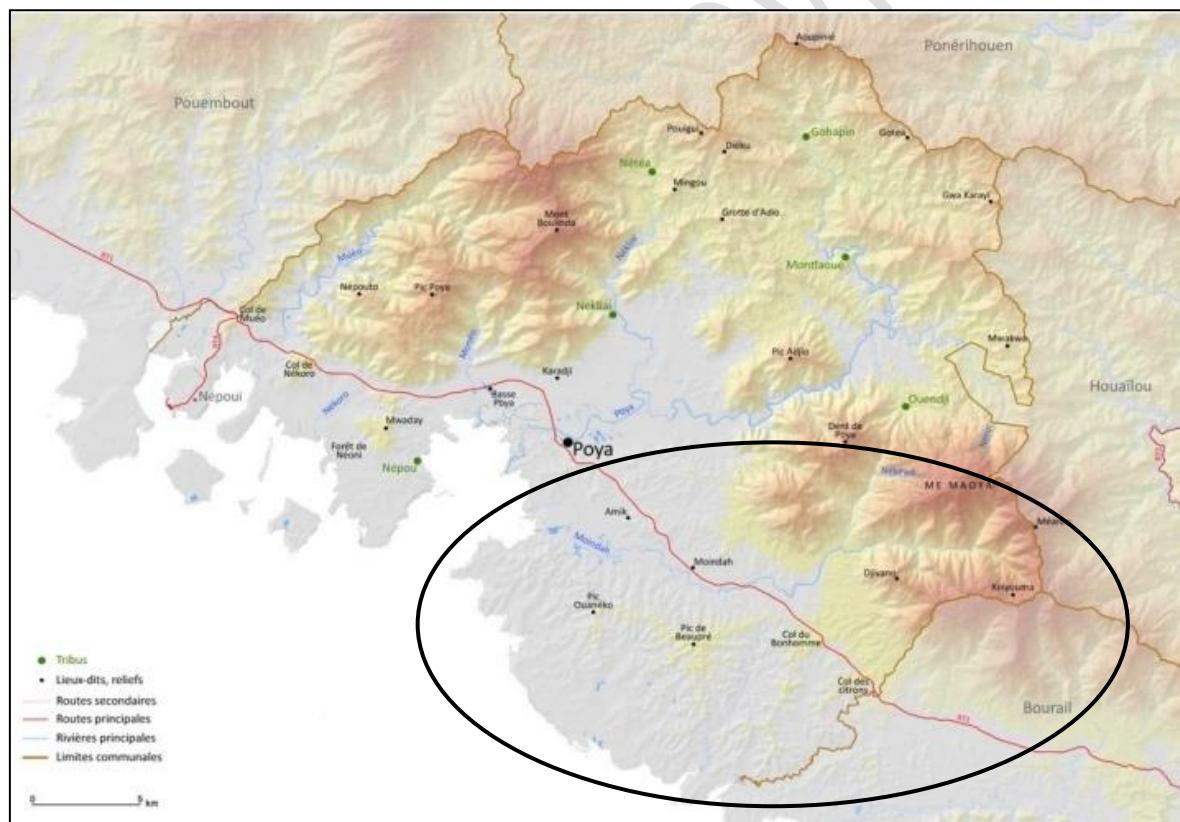
La réserve de Ouendji, (53 ha) située au pied du versant nord-est de la dent de Poya, s'étend dans la vallée de Ouendji. Le relief est formé de collines et de vallons très marqués, aux altitudes comprises entre 100 et 200 mètres. Les pentes sont de l'ordre de 30%. Le fond de la vallée de Ouendji, très étroit, ménage cependant un replat où sont localisés habitat et cultures.

Elle accueillait en 2009, 74 habitants. En 2014, elle n'en compte plus que 59. La tribu est raccordée au réseau d'eau potable (13 familles sur 15 en bénéficient), au réseau électrique public (12 familles), et au réseau téléphonique. Les activités économiques exercées à la tribu d'Ouendji sont essentiellement à vocation d'élevage.

VIII.4 POYA SUD

La partie située en province Sud de la commune de Poya ne correspond pas exactement à un pôle d'habitat, mais plutôt à une zone d'habitations disséminée sur le territoire communal.

Carte 35 : Poya Sud



Source : Georep2016

Elle se compose principalement de plaines avec un relief vallonné. Sa superficie correspond à environ 1/3 du territoire de la commune. Les terres sont principalement des grandes parcelles privées utilisées à des fins agricoles. L'activité agro-pastorale est d'ailleurs la principale activité des habitants.

On y recense également quelques mines en exploitation.

Du fait de la prédominance de l'agriculture et des parcelles de grandes tailles, l'habitat y est dispersé et répartit sur les différentes exploitations. Cette tendance se renforce avec le vieillissement de la population et le morcellement des terres agricoles.

Cette dispersion entraîne des complications et un coût important en matière de réseaux, notamment au niveau de l'adduction en eau potable qui n'est pas encore complètement opérationnelle. A ce constat s'ajoute la contrainte de la zone soumise au biseau salé à proximité du littoral et qui empêche en partie de réaliser des forages sur la bande littorale.

CE QU'IL FAUT RETENIR...

ORGANISATION DU TERRITOIRE

- Une **organisation multipolaire** : les pôles majeurs Village et Népoui, et les pôles secondaires en tribus.
- Les **équipements sont dédoublés** sur la commune entre le village, centre historique et Népoui, centre économique de la commune.

Le village de Poya :

- Il comprend les **principaux équipements publics et privés**
- Un **projet** de Centre Médico-social et de bureaux administratifs **au village**.
- Des risques d'inondations importants

Le village de Népoui :

- En 2014, Népoui compte 1083 habitants soit **35% de la population communale**
- Un **port** public en eau profonde
- La présence de **forêts sèches**

Les tribus :

- Des **tribus relativement bien équipées et porteuses de projets**, mais qui restent éloignées géographiquement.
- Une surface totale des terres coutumières égale à **17,5% du territoire communal** où réside beaucoup d'habitants (40%)

Poya Sud :

- La prédominance des terres **privées de grandes superficies** utilisées à des **fins agricoles**.
- La présence de **mines** en exploitation
- La présence de **biseau salé**
- La présence de **forêts sèches**.
- **Une problématique d'adduction en eau.**

IX. TABLEAU RECAPITULATIF ET DEFINITION DES ENJEUX**IX.1 LES ZONES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL**

Le diagnostic du territoire communal a permis de définir:

- Un sud à vocation d'agriculture et d'élevage, et accueillant deux fermes aquacoles, mais dont le risque de morcellement des terres ainsi que de dispersion de l'habitat est bien présent.
- Des zones minières importantes, en partie situées dans des zones naturelles.
- Des tribus à vocation d'élevage, et d'agriculture vivrière, avec également un certain nombre de personnes travaillant dans le secteur secondaire.
- Népoui, un pôle économique et urbain à part entière, dont le développement doit tenir compte de la difficulté de faire cohabiter zones de préservations primordiales (forêts sèches), habitat et activités industrielles.
- Le village, pôle d'attractivité pour un grand nombre de tribus, essentiellement dédié aux services mais avec peu d'espace de rencontre et de cohésion (parcs, restaurant, etc...) qui connaît un développement d'habitat important.
- Les tribus (à l'exception de Népoui) s'organisent actuellement autour de l'axe secondaire que constitue la RM3et même si la majorité d'entre elles possède les équipements de proximité de base nécessaires à la vie tribale, elles sont organisées selon le principe des « poupées russes » : chaque tribu est dépendante de celle qui dispose de plus d'équipements, voire du village pour les services et commerces un peu plus exceptionnels. Les équipements, notamment, sportifs, sont de très bonne qualité, et démontrent un réel investissement communal. Des tribus à vocation d'élevage et d'agriculture, avec également un développement d'activités du secteur secondaire.

Le territoire communal de Poya est un territoire multipolaire composé de pôles majeurs : village et Népoui, et de sous pôles (Gohapin et Nékliaï) alimentant les tribus de la chaîne.

Le fonctionnement de l'espace est à Poya rationnel et viable dans les centres urbains. L'espace communal est totalement « maillé » et la présence de deux centres (village et Népoui) permet de réduire les déplacements. Cependant, l'éloignement des différents pôles entre eux induit un coût élevé en matière de réseaux, et un enjeu important en matière de déplacement et de service à la population (accès aux services et équipements, soins, services scolaires, ramassage des déchets, etc.)

Le dynamisme économique est présent dans chaque zone du territoire et largement encouragé (voire initié) par la municipalité : les tribus fourmillent de projets et ne sont pas écartées du développement économique. Népoui cependant, malgré des projets économiques, semble à l'écart du reste de la commune.

IX.2 LES ENJEUX

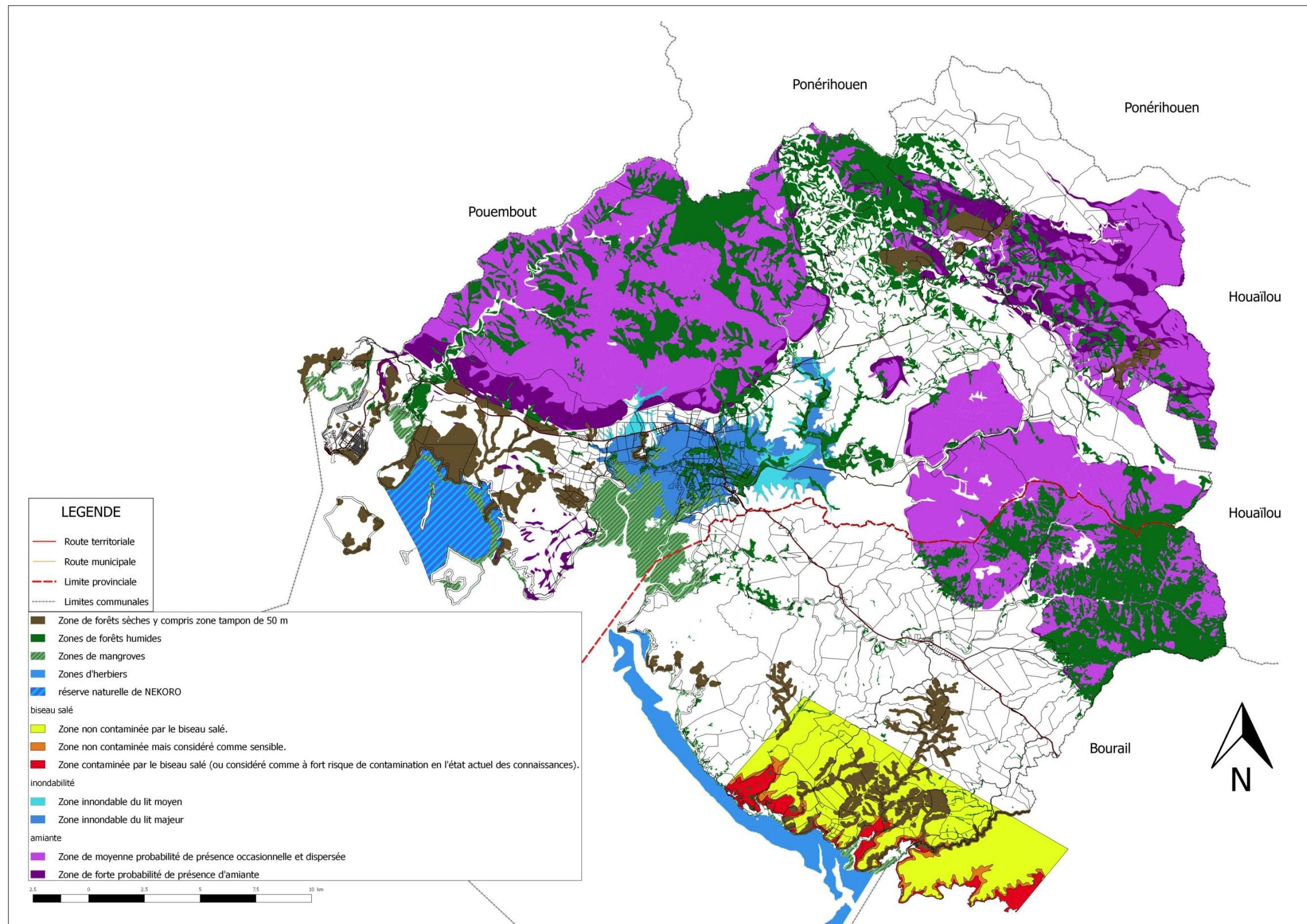
IX.2.1 Sur l'ensemble de la commune

THEMATIQUE	ATOUTS/ FORCES	MENACES / CONTRAINTES	ENJEUX
OCCUPATION DU TERRITOIRE MILIEU HUMAIN POPULATION PRESSION URBAINE	Proximité géographique avec le pôle VKP et Bourail via à la RT1 Plusieurs pôles d'habitats bien caractérisés avec une spécialisation de l'espace communal dans chaque pôle. Démographie dynamique Peu de foncier communal mais idéalement situé à proximité du village. Patrimoine historique qui pourrait être mis en valeur	Beaucoup de foncier inconstructible en raison des fortes pentes, des concessions minières et des risques naturels Tribus éloignées La bipolarité oblige à doubler les équipements dans un souci de complémentarité Risque de mitage de l'espace communal et également des zones urbaines le long des voiries de communication Dépendance au village et à Népoui pour les équipements et les services de proximité (ex. collège) avec une part de l'habitat éloigné de ces deux pôles. Risque de perte de la population dû au manque de logements (logements surpeuplés) et à la faible quantité de services et équipements par rapport aux pôles à proximité (VKP et Bourail) Népoui n'est pas situé sur l'axe principal de circulation RT1. Datant des années 1970, le village minier vivait en autarcie	Structurer l'espace constructible autour des réseaux Créer un cœur de quartier à Népoui Créer des équipements et services publics de proximité Fixer la population par rapport aux pôles d'importance situés à proximité : BOURAIL et VKP Prendre en compte le parcellaire constitué de grandes parcelles agricoles et limiter le mitage du foncier
ENVIRONNEMENT	Des milieux naturels riches dont des écosystèmes d'intérêt patrimonial (forêts sèches, forêts humides, mangrove et lagon), hébergeant des espèces rares et menacées protégées et comprenant des zones importantes pour la conservation des oiseaux (notamment les Pétrels de la chaîne) Aire marine protégée Lagon classé en partie zone tampon de la ZCO (Zone Côtier Ouest) au patrimoine de l'Humanité	Beaucoup de foncier inconstructible en raison des importants risques d'inondation Importance des feux de brousse Conflit entre écosystèmes d'intérêt patrimonial protégés et développement urbain (forêts sèches à Népoui et Poya Sud ; forêts humides sur une partie des périphéries faisant l'objet de titres miniers). Présence du biseau salé qui limite l'urbanisation	Développer le tourisme vert Mettre en valeur le patrimoine naturel en assurant la préservation de celui-ci Prendre en compte les risques naturels dans le développement territorial Favoriser le développement des énergies renouvelables Prendre en compte le risque de contamination de la nappe phréatique par le biseau salé
LOGEMENTS	Présence de nombreuses zones d'habitats	Urbanisation dans des zones potentiellement à risques : glissement de terrain, inondations, présence d'amiante environnemental Vieillissement du patrimoine bâti Cohabitation relativement importante Eloignement des 3 pôles agglomérés (village Népoui et Gohapin) qui impliquent des coûts importants pour l'implantation des réseaux, services et équipements	Maîtriser l'urbanisation dans les zones à risques Développer le parc immobilier par l'intermédiaire des bailleurs sociaux (SIC/FSH) en privilégiant le développement du village et de Népoui
ACTIVITES ECONOMIE EMPLOI	Economie diversifiée et viable Secteur agricole en mode extensif Secteur minier important	Risques de pollution liés à l'activité minière en amont de captages d'AEP, à la présence d'amiante environnemental Risque de mitage des terres agricoles Engravement des rivières Topographie quelque peu mouvementée et aride majorité terres : de mauvaise qualité agronomique surtout dans relief (conseillé maintenir à état naturel) ou de qualité moyenne sensible à érosion (peu apte à la culture mais convient pour pâturage notamment) Manque de réserve en eau	Consolider le secteur agricole à: grandes productions et les produits du terroir Maintenir l'activité minière dans le respect de la préservation de l'environnement Aménager une zone d'activité économique à proximité du port Développer le tourisme : tourisme vert, agrotourisme, accueil en tribu Valoriser le secteur minier, présence de la mine Pinpin Préserver les milieux naturels: forêts sèches, humide, mangrove
EQUIPEMENTS DEPLACEMENTS RESEAUX	Développer des antennes des équipements publics Favoriser la complémentarité des équipements structurants	Dépendance au village et à Népoui pour les équipements et services de proximité Coût élevé pour la création et l'entretien des réseaux du fait des distances importantes sur la commune et de la multiplicité des pôles d'habitat Vétusté et arrivée à saturation des réseaux actuels, notamment en AEP, Proximité d'activités minières en amont du captage AEP de Népoui. Déplacements importants nécessaires, ayant un coût exorbitant pour la collectivité, notamment pour la scolarisation des enfants.	Spécialiser les équipements pour ne pas multiplier les coûts. Organiser les transports pour faciliter les déplacements entre les zones agglomérées Augmenter la capacité en adduction en eau potable (bassin de Gohapin) Envisager les énergies renouvelables (éolien-solaire) notamment pour Poya Sud

IX.2.2 Par Pôle d'habitat

THEMATIQUE	ATOUTS/ FORCES	MENACES / CONTRAINTES	ENJEUX
NEPOUI	Zone urbaine la plus peuplée de la commune Pluriethnicité importante Pôle d'attractivité économique de la commune Port public en eau profonde Village SLN hérité du boom du nickel 1970 Foncier communal important Présence de forêts sèches et mangroves Une aire marine provinciale protégée	Eloignement par rapport au village et zone urbanisée essentiellement tournée vers l'habitat Vétusté des constructions Cohabitation importante dans les logements Réseaux ayant atteints leurs potentiels maximum d'exploitation, notamment en matière d'AEP Présence d'ICPE – Installation classée pour la protection de l'environnement (SLN, ENERCAL) Impact des activités minières sur l'environnement (usine et carrières en amont des captages) Pression sur les aires marines (urbanisation et activités) Engravement des cours d'eau	Développer un cœur de quartier : équipements (cimetière) et services publics de proximité, loisirs Aménager la zone d'activité économique, avec notamment le potentiel du port à exploiter. Valoriser la zone portuaire existante avec l'apport d'activités économiques Limiter l'urbanisation par rapport à la contrainte des réseaux Préserver et mettre en valeur la forêt sèche
VILLAGE BASSE POYA	Pôle d'attractivité : présence des principaux équipements publics de la commune et des établissements scolaires Après Népoui, zone la plus peuplée avec la tribu de Gohapin Espace disponible pour l'urbanisation ou le développement de services et d'activités économiques Foncier public disponible important	Zone inondable importante qui contraint l'urbanisation Morphologie linéaire du village Manque de ressource en eau Activités économiques peu diversifiées (tertiaire essentiellement)	Structurer l'aménagement et maîtriser l'urbanisation Compléter les équipements et services publics
TERRES COUTUMIERES	Foncier disponible Economie vivrière, et parfois marchande Services à la population dans certaines tribus : écoles, annexe mairie, équipements sportifs	Habitat concentrés dans différentes tribus éloignées les unes des autres et loin du village qui implique un coût important pour le développement des réseaux, un éloignement des services et équipements publics Certains secteurs soumis aux risques d'amiante environnemental Mines orphelines Reliefs importants	Structurer l'aménagement de ces zones Améliorer les voies de desserte et le réseau de transports des personnes et des enfants scolarisés Développer les activités économiques et culturelles : tourisme vert, accueil en tribu
POYA SUD	Prédominance de terres privées de grandes superficies utilisées à des fins agro-pastorales. Exploitations rurales de grande taille nécessaires au pays Une partie du lagon situé en zone tampon du bien inscrit patrimoine mondial de l'Humanité	insuffisance des réseaux et notamment l'adduction d'eau potable et l'électricité Contrainte du biseau salé sur la frange littorale, couplé à une pluviométrie faible Relief vallonné Faible qualité agronomique - Faiblesse de la fertilité des sols Mitage du foncier par l'implantation de constructions Vieillissement de la population agricole	Consolider le secteur agricole Développer le tourisme vert, la sylviculture et l'écotourisme Préserver les reliques de forêts sèches et favoriser la réimplantation de forêts sèches et d'espaces boisés (sylviculture, agroforesterie) pour maintenir les connectivités.

IX.2.3 Carte visualisation des enjeux



DESIGN 2016

X. PROJET DE TERRITOIRE

X.1 FINALITE

Le projet de territoire a pour ambition de permettre à la commune de se développer de façon harmonieuse en gardant notamment son caractère agro-pastoral, tout en tenant compte des différents points soulevés ci-dessus, et plus particulièrement la prise en compte de la croissance démographique de ces dernières années.

X.2 LES OBJECTIFS COMMUNAUX

La principale ambition du plan d'urbanisme directeur de Poya est d'initier une nouvelle dynamique à la commune au travers des orientations d'aménagement et de développement durable sur l'ensemble du territoire communal.

Ainsi, les objectifs visés concernent les thématiques suivantes :

- Fixer la population de Poya :
 - Préserver les caractères spécifiques des différents pôles d'habitat de la commune et de la zone agricole,
 - Moderniser et répondre aux besoins des habitants en matière d'infrastructures, d'équipements et de services publics,
 - Développer les pôles d'habitat hors des zones à risques, tout en tenant compte des voiries et réseaux divers existants.
- Renforcer la complémentarité bipolaire entre le village et Népoui. Favoriser les échanges entre ces deux pôles attractifs :
 - Compléter l'aménagement de ces centres urbains,
 - Favoriser les échanges entre ces deux pôles.
- Développer les activités économiques :
 - Maintenir et renforcer les activités économiques actuelles,
 - Préserver et consolider les activités agricoles et minières,
 - Favoriser l'installation de nouvelles activités dont l'écotourisme et la sylviculture notamment sur les terres coutumières,
 - Développer le secteur des télécommunications et des énergies renouvelables.
- Préserver et valoriser le patrimoine environnemental :
 - Identifier et compenser les impacts de l'activité minière,
 - Créer des espaces naturels protégés (terrestres et maritimes),
 - Préserver les ressources en eau.

X.2.1 Fixer la population de Poya

En 2016, la commune de Poya s'articule autour de différents pôles dispersés et bien caractérisés :

- Népoui, pôle le plus peuplé de la commune, historiquement centre industriel et résidentiel, avec un développement récent de services d'équipements et de commerces.
- le village de Poya, centre historique, administratif et éducatif bénéficiant d'une position centrale par rapport aux différents pôles d'habitat de la commune.
- les six tribus qui représentent près de 40% de la population communale.

Outre ces pôles principaux, on retrouve la vaste zone agricole de Poya Sud, avec un habitat plus dispersé correspondant à une très faible densité de population.

L'ensemble de la commune s'est développé suivant les évènements historiques qui ont marqué la Nouvelle Calédonie, mais aussi selon le potentiel de développement économique et le relief de chacune de ces zones. Ils possèdent de ce fait chacun un caractère bien personnel et indépendant.

Cette singulière diversité est à la fois un point fort de la commune et un enjeu de premier ordre à intégrer dans son développement du fait de l'importance du territoire communal et de l'éloignement de chacun de ces pôles. En effet les coûts d'aménagement et de fonctionnement de tels territoires s'en retrouve considérablement impactés.

Par ailleurs, Népoui et les tribus étant assez excentré par rapport à la RT1, axe de circulation et de passage et de visibilité principal de la commune, l'ambition du PUD est de permettre le développement du village, notamment vers le Sud, car le foncier est situé hors des zones inondables.

Il apparaît donc important de trouver un équilibre entre développement des différents pôles et services à la population, et complémentarité de ceux-ci. C'est pourquoi, la volonté du PUD est de :

- Renforcer le village de Poya dans sa centralité par le développement de zones d'habitats autour du noyau dense historique, afin de limiter l'étalement urbain et de permettre une meilleure gestion des réseaux.
- Proposer des équipements et des services de proximité dans les différents pôles. Développer un véritable cœur de quartier à Népoui.
- Initier un schéma d'aménagement propre à chaque tribu, en collaboration avec les autorités coutumières.
- Optimiser les déplacements entre les différentes zones agglomérées de la commune notamment scolaires.

La commune est située entre deux grands pôles proches (VKP) et Bourail qui sont à la fois un potentiel de bassin d'emplois pour les habitants, mais qui impliquent aussi, une opportunité pour la commune de Poya de servir de lieu de résidence.

Il a été constaté que la commune de Poya a connu une croissance démographique très importante entre 2009 et 2014 (2,8% par an) et qu'elle possède une population jeune dont l'âge moyen est de 29,3 ans.

Le diagnostic a également montré qu'il existe en 2016 une demande en logement sur la commune, particulièrement orientée sur les habitations de petite taille (F1 à F3).

On constate par ailleurs une augmentation des résidences secondaires et provisoires sur la commune.

Par ailleurs, les risques naturels sont importants sur la commune, particulièrement celui lié aux inondations qui impacte une grande zone depuis le village historique jusqu'à Basse Poya. Les constructions et aménagements divers peuvent avoir des répercussions sur l'emprise de la zone inondée. C'est pourquoi, en province Sud, des règles spécifiques de constructibilité en zones inondables ont été édictées par l'autorité compétente, pour y prévenir ces risques.

Seules sont cartographiées les zones inondables de la commune qui se situent en province Nord où il n'existe, en 2016, aucune réglementation spécifique. L'enjeu de la gestion de ces zones inondables est d'autant plus important qu'il y existe déjà des constructions.

Afin de permettre un développement sécuritaire, cohérent et équilibré du territoire, la municipalité souhaite orienter l'urbanisation en dehors de ces zones, tout en permettant ponctuellement l'édification de constructions avec des mesures de précaution. C'est pourquoi le PUD prévoit :

- De favoriser au maximum le développement des pôles urbanisés hors des zones à risques,
- D'informer les résidents, par une bonne communication, notamment via les annexes du présent PUD, de leur implantation en zone inondable et des risques encourus,
- D'imposer des pilotis de faible hauteur (1,5 m) pour les constructions envisagées dans ces zones à risques.

X.2.2 Renforcer la complémentarité bipolaire (Népoui/centre village) et favoriser les échanges entre ces deux pôles attractifs

Nous avons vu que si le village de Poya a le plus haut taux d'équipements et de service à la population, c'est le village de Népoui qui est le plus peuplé.

C'est pourquoi afin de permettre un meilleur développement du territoire et une cohésion communale, le PUD a pour ambition de :

- Renforcer le centre urbain de ces deux pôles,
- Favoriser les échanges entre ces deux pôles,
- Développer la mobilité de la commune, via le développement du réseau de bus et de son système viaire.

X.2.3 Développer les activités économiques

Les activités principales sur la commune sont la mine, l'agriculture et le tertiaire. Cependant, nous avons également constaté que le taux de la population au chômage ou au foyer était important en 2014. De plus, le nombre de jeunes sur la commune incite à réfléchir au développement économique de la commune.

Au travers du PUD, les objectifs suivants sont poursuivis :

- Maintenir et renforcer l'activité économique actuelle,
- Préserver et consolider les activités agricoles et minières,
- Favoriser l'installation de nouvelles activités dont l'écotourisme et la sylviculture notamment en terre coutumière,
- Développer le secteur des énergies renouvelables.

Le secteur agricole est soumis à certaines problématiques particulières : d'une part le problème de l'alimentation en eau, du fait du biseau salé le long du littoral, et d'autre part le vieillissement

de la population agricole qui implique un risque de morcèlement des parcelles. Afin de permettre de soutenir l'activité agricole, le PUD a pour objectif de :

- Limiter la taille minimale des parcelles en zones agricoles à une superficie de 50 ha (pour être constructible),
- Contraindre les zones de développement urbain,
- Maîtriser l'impact de la pression foncière sur l'espace agricole et la gestion « durable » des écosystèmes et des ressources.

Le potentiel naturel environnemental, combiné au dynamisme de la population des tribus et aux activités agro-pastorales de la commune constituent une opportunité de développement touristique. C'est pourquoi il est prévu :

- de favoriser l'éco-tourisme et le tourisme vert,
- de préserver les zones naturelles.

X.2.4 Préserver et valoriser le patrimoine environnemental

Les reliefs montagneux sont le cadre d'une cohabitation entre différentes activités, liées notamment à la mine, à l'habitat en tribu, aux loisirs (chasse, pêche, tourisme). Ils abritent par ailleurs une végétation intéressante et des périmètres de protection des eaux.

C'est à ce titre qu'il conviendra :

- d'identifier et de compenser les impacts de l'activité minière,
- De sensibiliser la population locale et de passer à cet enjeu et de créer des espaces naturels protégés,
- Préserver les ressources en eau,
- Préserver les zones naturelles.

Caractérisé par la forêt sèche, le maquis minier, la mangrove et le lagon, le patrimoine environnemental de la commune de Poya profite d'un environnement de très grande qualité et très diversifié. Toutes ces zones nécessitent d'être protégées de l'urbanisation

Cette volonté forte de l'exécutif municipal se traduit par un classement en zones naturelles protégées (NP) d'une grande partie du territoire communal, qu'il soit constitué de propriétés publiques ou privés. De même les lambeaux de forêts sèches, ont été cartographiés spécifiquement (NPfs) selon deux niveaux de priorité comprenant la préservation des reliques de forêts sèches ainsi que les connectivités courtes distances entre ces forêts reliques.

XI. TRADUCTION REGLEMENTAIRE

XI.1 LE ZONAGE ET LE REGLEMENT

Le zonage présenté dans les documents graphiques, traduit la volonté des responsables communaux, sur la destination souhaitée des sols de Poya pour la décennie à venir.

Le zonage tient compte d'objectifs d'aménagements fonctionnels et structurels définis lors d'entretiens menés notamment avec les responsables des commissions techniques et lors des réunions du groupe de travail.

Dans le cadre de la prévention des risques, la prise en compte de ceux-ci implique d'intégrer des contraintes réglementaires dans l'utilisation des sols.

XI.1.1 La division du territoire communal en zones

Afin d'établir le zonage, une méthode en trois étapes a été suivie.

Dans un premier temps, sur la base d'une lecture du régime foncier et de l'utilisation du territoire, les grands ensembles géographiques homogènes ont été identifiés :

- les espaces naturels renfermant des ressources naturelles préservées mais pouvant être valorisées selon les principes du cadre législatif et réglementaire en vigueur,
- les espaces naturels des vallées à vocation agropastorale et à potentiel d'écotourisme,
- les espaces d'habitat.

Dans un second temps, en ce qui concerne la zone rurale, les limites d'emprise de l'espace destiné à l'habitat ont été définies, sur la base de la desserte en réseaux, notamment eau et électricité.

En conclusion, le découpage de l'espace est basé sur des critères de proximité des infrastructures et des équipements. Il répond à l'objectif de la municipalité **de pouvoir cadrer un minimum, notamment le développement de l'habitat**, dans un **souci de maîtrise des dépenses**, tout en programmant les extensions de réseaux à prévoir pour desservir les futures zones.

Le plan d'urbanisme directeur divise le territoire communal en trois zones :

- les zones urbaines, (U)
- les zones naturelles (N)
- les zones agricoles (A)

XI.1.1.1 LES ZONES URBAINES (U)

▪ Les zones urbaines de loisirs (UL)

Cette zone correspond aux équipements collectifs, publics ou privés destinés à accueillir les loisirs, le sport. Elle a également pour vocation d'accueillir les activités et les aménagements liés au tourisme.

XI.1.1.2 LES ZONES NATURELLES (N)

▪ **Les zones naturelles d'exploitations minières (NM)**

Il s'agit des secteurs de la commune qui possèdent un potentiel minier, et qui peuvent comprendre des activités d'exploration et/ou d'exploitation minière ou des carrières qui sont soumises à une demande d'autorisation auprès des services compétents.

Il existe une zone particulière dénommée NMli, située sur le littoral, dont la vocation est d'accueillir les constructions liées aux activités minières.

▪ **Les zones naturelles protégées (NP)**

Il s'agit des secteurs de la commune, équipés ou non, à préserver ou à mettre en valeur en raison notamment :

- de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou environnemental,

Il existe deux sous-zones particulières, NPfs (zone Naturelle Protégée de Forêts Sèches) et NPm (zone Naturelle Protégée de Mangrove), qui ont pour vocation de préserver respectivement les forêts sèches et les mangroves qu'elles englobent.

XI.1.1.3 LES ZONES AGRICOLES (A)

Il s'agit des secteurs de la commune, équipés ou non, à préserver ou à mettre en valeur en raison notamment du potentiel agronomique, biologique ou économique du sol, des terres agricoles.

C'est une zone à vocation principale d'activités agricoles (cultures, élevage), qui peut comprendre des activités complémentaires, notamment touristiques et artisanales, liées à l'activité principale, ainsi que des carrières, sous conditions de ne pas remettre en cause l'activité agricole.

Il existe une zone Ali, située sur le littoral, qui correspond à la partie terrestre du domaine public maritime (zone dite maritime de 50 pas du roi) plus une bande de 100 mètres.

XI.1.1.4 LE RECAPITULATIF DU ZONAGE DU PUD

ZONES		SURFACE (ha)	%
UL	ZONES URBAINESDE LOISIRS	2	0,01
TOTAL DES ZONES URBAINES		2	0,01
NM NMli	ZONES NATURELLES D'EXPLOITATIONS MINIERES	2 962	10,69
NP NPfs	ZONES NATURELLES PROTEGEES	7 138	25,75
TOTAL DES ZONES NATURELLES		10 100	36,44
A Ali	ZONES AGRICOLES	17 618	63,55
TOTAL DES ZONES AGRICOLES		17 618	63,55
TOTAL		27 720	100,00

Les zones urbaines (U) représentent 2 hectares soit moins de 0,01% de la superficie communale, les zones naturelles (NP) totalisent 10 100 hectares soit 36,44 % et les zones agricoles (A) couvrent une superficie de 17 618 hectares soit 63,55 %.

XI.1.2 Les 14 articles applicables aux différentes zones

- Article 1 : Occupations et utilisations du sol interdites
- Article 2 : Occupations et utilisations du sol autorisées
- Article 3 : Desserte
- Article 4 : Desserte par les réseaux
- Article 5 : Caractéristiques des parcelles
- Article 6 : Hauteur des constructions
- Article 7 : Implantation des constructions par rapport aux voies
- Article 8 : Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives
- Article 9 : Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété
- Article 10 : Emprise au sol
- Article 11 : Aspect extérieur des constructions
- Article 12 : Stationnement
- Article 13 : Espaces libres et plantations
- Article 14 : Coefficient d'occupation des sols

XII. TABLE DES CARTES

Carte 1 : Présentation générale de la commune	10
Carte 2 : Les espaces coutumiers	11
Carte 3 : La répartition du foncier sur la commune de Poya	12
Carte 4 : Le détail de la répartition foncière de la commune de Poya	15
Carte 5 : La répartition foncière du village de Poya	16
Carte 6 : La répartition foncière à Népoui.....	17
Carte 7 : La répartition foncière de la commune de Poya selon la taille des parcelles	19
Carte 8 : Zoom 1 - La répartition foncière du village de Népoui selon la taille des parcelles.....	20
Carte 9 : Zoom 2 - La répartition foncière du village de Poya selon la taille des parcelles.....	21
Carte 10 : Le relief sur la commune de Poya.....	25
Carte 11 : L'unité géologique de Poya.....	27
Carte 12 : Les aptitudes culturelles des sols de Poya.....	29
Carte 13 : Des sols de nature très différente	32
Carte 14 : L'indice de conservation de la biodiversité	34
Carte 15 : Les enjeux environnementaux de Poya.....	36
Carte 16 : La proposition de protection des forêts sèches de la presqu'île de Népoui	37
Carte 17 : La réserve spéciale marine de la baie de Nékoro	38
Carte 18 : Le parc de la zone côtière ouest.....	39
Carte 19 : Les sites de pétroglyphes.....	41
Carte 20 : Les zones inondables sur le village de Poya	44
Carte 21 : Zoom des zones inondables sur le village de Poya.....	45
Carte 22 : Les zones à risque d'amiante sur la région de Poya	48
Carte 23 : Le risque de biseau salé sur la commune de Poya	49
Carte 24 : La répartition de la population de Poya dans les principales zones urbaines et d'habitat	53
Carte 25 : Les emprises des concessions minières sur la commune de Poya	68
Carte 26 : Les concessions minières et milieux naturels en province Sud.....	69
Carte 27 : La localisation des exploitations agricoles de Poya Sud	75
Carte 28 : Les équipements et infrastructures de la commune.....	82
Carte 29 : Le réseau routier de la commune de Poya	88
Carte 30 : Les périmètres de protection des eaux et forages à Poya	92
Carte 31 : Le réseau OPT et ses servitudes	95
Carte 32 : La situation du village de Poya	97
Carte 33 : La situation de Népoui.....	100
Carte 34 : Les zones de terres coutumières	104
Carte 35 : Poya Sud	108

XIII. TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : La liste des réserves et leurs superficies associées	13
Tableau 2 : L'évolution de la population de la commune de Poya, des communes voisines, de la province Nord, de la province Sud et de la Nouvelle-Calédonie entre 1969 et 2014.....	51
Tableau 3 : La répartition démographique de la commune de Poya	52
Tableau 4 : La répartition de la population de Poya	54
Tableau 5 : La taille des ménages de Poya	54
Tableau 6 : La commune de travail des actifs résidant à Poya en 2014	56
Tableau 7 : Les catégories des logements de Poya en 2004, 2009 et 2014.....	57
Tableau 8 : Les constructions de Poya selon leur année d'achèvement en 2014.....	60
Tableau 9 : La projection de l'évolution de la population de POYA 2014-2035	61
Tableau 10 : La projection du nombre supplémentaire d'habitants à POYA par rapport à 2014..	61
Tableau 11 : La répartition des emplois selon les secteurs d'activités à Poya en 2009.....	63
Tableau 12 : La répartition des activités par secteur	64
Tableau 13 : L'emploi dans l'artisanat sur la commune de Poya	65
Tableau 14 : Les productions et exportations minières depuis 2003 (tonnage humide)	66
Tableau 15 : Les installations classées pour la protection de l'environnement sur Poya en 2013.	70
Tableau 16 : Les établissements de Poya inscrits au RIDET 2016	72
Tableau 17 : La répartition des établissements de Poya inscrits au RIDET au 27 janvier 2016	72
Tableau 18 : L'évolution des exploitations.....	74
Tableau 19 : Le cheptel de la commune.....	76
Tableau 20 : Les effectifs scolaires de Poya	85
Tableau 21 : Les horaires des bus interurbains RAÏ passant par Poya	89

XIV. TABLE DES GRAPHIQUES

Graphiques 1: Comparaison de la répartition foncière entre Poya Nord et Poya Sud	14
Graphique 2 : La population selon la situation d'activité à Poya en 2014	55
Graphique 3 : La répartition de la population active résidant à Poya par profession en 2014	56
Graphique 4 : La répartition des catégories de logements de Poya en 2014	57
Graphique 5 : La répartition des constructions à Poya selon leur type en 2014	58
Graphique 6 : La répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du ménage en 2014 à Poya	59
Graphique 7 : La répartition des emplois par secteurs économiques à Poya en 2014.....	62
Graphique 8 : L'évolution des effectifs de l'emploi dans le secteur minier depuis 2003	67
Graphique 9 : La répartition des activités industrielles en 2009	71
Graphique 10 : Comparaison de la population agricole.....	74
Graphique 11 : L'alimentation en électricité des résidences principales de Poya en 2014.....	90

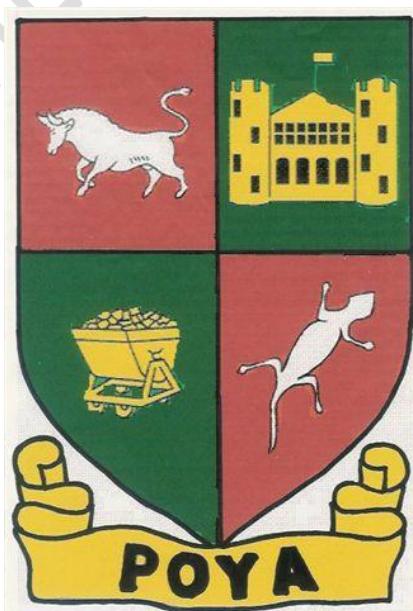
XV. TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1 : Les grottes d'Adio	40
Photo 2 : Le village de Poya.....	80
Photo 3 : L'école communale de Marcel Carlier de Poya.....	83
Photo 4 : L'école de la tribu de Gohapin	84
Photo 5 : L'école de Montfaoué	84
Photo 6 : L'église de Poya.....	98
Photo 7 : La centrale électrique de Népoui.....	102
Photo 8 : Le port de la SLN	102
Photo 9 : Le port public	103
Photo 10 : Le centre emplisseur de gaz Sogadoc.....	103
Photo 11 : La maison communale de Gohapin	107

XVI. LEXIQUE

ADRAF	Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier
AEP	Adduction en Eau Potable
BRGM	Bureau de la Recherche Géologique et Minière
CR	Chemin Rural
DAVAR	Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales
DDR	Direction du Développement Rural de la province Sud
DENV	Direction de l'Environnement de la province Sud
DFA	Direction du Foncier et de l'Aménagement de la province Sud
DIMENC	Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie de Nouvelle-Calédonie
DITTT	Direction des Infrastructures de la Topographie et des Transports Terrestres
FER	Fonds d'Electrification Rurale
FSH	Fonds Social de l'Habitat
GDPL	Groupement de Droit Particulier Local
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
G.O.D	Groupement d'Observation Dispersé
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
ISEE	Institut de la Statistique et des Etudes Economiques
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
OPT	Office des Postes et des Télécommunications
PUD	Plan d'Urbanisme Directeur
PPE	Périmètre de Protection des Eaux
RGA	Recensement Général Agricole
RGP	Recensement Général de Population
RM	Route Municipale
RP	Recensement de la Population
RT	Route Territoriale
SECAL	Société d'Equipement de la Nouvelle-Calédonie
SIC	Société Immobilière de Nouvelle Calédonie
SLN	Société Le Nickel
SMAI	Service des Méthodes Administratives et de l'Informatique
VKP	Voh, Koné, Pouembout
WWF	World Wildlife Fund (fond mondial pour la nature)

DOCUMENT PROVISOIRE



PLAN D'URBANISME DIRECTEUR (PS)